



RAPPORT DE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
ACTIVITÉS ABANDONNÉES	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2014	3
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	6
PARTICIPATION DANS LES FILIALES	7
MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS	7
INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT	10
COMPARAISON DES EXERCICES 2015 ET 2014	11
COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2015 ET 2014	20
COMPARAISON DES EXERCICES 2014 ET 2013	25
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	27
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	33
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES	66
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	67

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Québecor inc. est une société de gestion détenant une participation de 81,07 % dans Québecor Média inc., l'un des plus importants conglomérats de médias du Canada. Les filiales de Québecor Média exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média, et Sports et divertissement. À moins d'avis contraire, les références à « Québecor » ou à la « Société » dans le présent rapport de gestion désignent Québecor inc. et ses filiales et les références à « Québecor Média » désignent Québecor Média inc. et ses filiales.

Le 9 septembre 2015, Québecor Média a réalisé un rachat partiel de la participation détenue dans son capital-actions par CDP Capital d'Amérique Investissements inc. (« CDP Capital »), une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Toutes les actions ainsi rachetées ont été annulées. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 75,36 % à 81,07 %.

Au cours du quatrième trimestre 2015, la Société a modifié sa structure organisationnelle et transféré ses activités de distribution et de production de musique du secteur Sports et divertissement au secteur Média. Par conséquent, les chiffres des périodes antérieures présentés dans l'information sectorielle de la Société ont été retraités pour refléter ces changements.

Par l'entremise de sa filiale Québecor Média, Québecor est un chef de file parmi les sociétés de télécommunications et médias du Canada ayant des activités dans les secteurs suivants : télédistribution, accès Internet, services de télécommunication mobile et par câble, vidéo sur demande par abonnement, solutions d'affaires (y compris les centres d'hébergement de données informatiques), télédiffusion, services de location de studios et d'équipements et services de postproduction destinés aux industries du cinéma et de la télévision, édition et distribution de journaux, portails Internet et sites Internet spécialisés, édition et distribution de livres et de magazines, location et distribution de jeux vidéo et de consoles de jeux, enregistrement, production et distribution de musique, affichage extérieur, exploitation et gestion d'un amphithéâtre d'envergure internationale, propriété et gestion d'équipes de hockey de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (« LHJMQ »), production de spectacles et gestion et promotion d'événements sportifs et culturels. Par l'intermédiaire de sa filiale Vidéotron ltée (« Vidéotron »), Québecor Média est un fournisseur de premier plan de services de communication mobile et de câblodistribution. Par l'intermédiaire de son secteur Média, Québecor Média est un chef de file en création, en promotion et en distribution de divertissement et d'information, ainsi que de services Internet conçus pour attirer les auditoires de toutes les catégories démographiques. Québecor Média déploie une stratégie de convergence afin de saisir les occasions de synergies qui se présentent dans son portefeuille de propriétés médias.

Tous les montants sont en dollars canadiens (« dollars CA ») à moins d'avis contraire.

Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 27 septembre 2015, Québecor Média a conclu la vente des activités de ventes au détail de Groupe Archambault inc. (« Groupe Archambault ») à Groupe Renaud-Bray inc. Cette transaction comprend les 14 magasins Archambault, le portail *archambault.ca* et la librairie de langue anglaise Paragraphe, pour une contrepartie en espèces de 14,5 M\$, moins les espèces disposées de 1,1 M\$, ainsi qu'un solde à recevoir de 3,0 M\$. La transaction a reçu l'autorisation du Bureau de la concurrence le 4 septembre 2015. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités sont reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Le 13 avril 2015, Québecor Média a conclu la vente de ses entreprises de journaux de langue anglaise au Canada, qui avait été annoncée le 6 octobre 2014, soit plus de 170 journaux et publications, le portail Canoe au Canada anglais ainsi que 8 imprimeries, dont celle d'Islington, en Ontario, pour une contrepartie en espèces totale de 305,5 M\$, moins les espèces disposées de 1,9 M\$. Ce montant représente le prix de vente de 316,0 M\$, diminué d'une somme de 10,5 M\$ qui correspond aux ajustements usuels ainsi qu'aux ajustements liés à des propriétés immobilières vendues par Corporation Sun Media avant la clôture de la transaction. Un montant de 1,3 M\$ a également été déboursé à titre d'ajustement aux éléments du fonds de roulement. La transaction a reçu l'autorisation du Bureau de la concurrence le 25 mars 2015. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités sont reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Le 13 février 2015, Québecor Média a annoncé qu'elle cessait l'exploitation de la chaîne spécialisée d'information et d'opinion de langue anglaise SUN News. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités sont reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Le 2 septembre 2014, Québecor Média a conclu la vente de sa filiale Nurun inc. (« Nurun ») à l'entreprise française Publicis Groupe, pour une contrepartie composée d'espèces de 125,0 M\$, déduction faite des espèces disposées de 18,1 M\$. Un montant de 8,2 M\$ a également été reçu relativement à certains ajustements dans le cadre de la transaction. Les résultats

d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités ainsi que le gain de 41,5 M\$ résultant de la vente ont été reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Le 1^{er} juin 2014, Québecor Média a conclu la vente de 74 hebdomadaires du Québec à Transcontinental Interactif inc. (« Transcontinental Interactif »), une filiale de Transcontinental inc. (« Transcontinental »), pour une contrepartie en espèces de 75,0 M\$. Un montant de 4,0 M\$ a également été encaissé en 2014 (3,4 M\$) et 2015 (0,6 M\$) relatif à certains ajustements sur les éléments de fonds de roulement transférés. Cette transaction a reçu l'autorisation des autorités réglementaires applicables, plus spécifiquement le Bureau de la concurrence. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités ainsi que le gain de 7,9 M\$ résultant de la vente ont été reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Québecor Média a annoncé qu'elle se retirait de la distribution porte-à-porte des journaux hebdomadaires et de circulaires au Québec et qu'elle cessait la distribution du Sac Plus à compter de janvier 2014. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités ont été reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Le 1^{er} juin 2013, Québecor Média a vendu son site Internet spécialisé *Jobboom* pour une contrepartie en espèces de 52,1 M\$, déduction faite des espèces disposées de 5,4 M\$ et, le 29 novembre 2013, elle a vendu son site Internet spécialisé *Réseau Contact* pour une contrepartie en espèces de 7,1 M\$, déduction faite des espèces disposées de 0,4 M\$. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie relatifs à ces activités ainsi que le gain de 37,6 M\$ résultant de la vente des deux sites Internet ont été reclassés en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie.

Dans le présent rapport de gestion, seules les activités poursuivies de Québecor sont considérées dans l'analyse des résultats d'exploitation sectoriels.

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2014

- Le chiffre d'affaires de Québecor a totalisé 3,88 G\$ en 2015, en hausse de 271,8 M\$ (7,5 %) par rapport à l'exercice 2014.

Télécommunications

- En 2015, les revenus du secteur Télécommunications ont franchi le cap des 3,00 G\$, soit une croissance de 169,7 M\$ (6,0 %). Le bénéfice d'exploitation ajusté du secteur a progressé de 32,6 M\$ (2,4 %), malgré l'écart défavorable de 21,1 M\$ lié à des éléments non récurrents.
- Trois services de Vidéotron ont enregistré une progression importante de leurs revenus en 2015, soit la téléphonie mobile (116,0 M\$ ou 40,3 %), l'accès Internet (64,6 M\$ ou 7,5 %) et le service de vidéo sur demande par abonnement (11,4 M\$ ou 93,4 %).
- Augmentation nette de 168 200 unités de service¹ (3,1 %) en 2015, dont 135 800 lignes en téléphonie mobile, soit la plus forte croissance annuelle à ce service depuis 2011, 79 800 clients au service de vidéo sur demande par abonnement et 30 700 clients à l'accès Internet par câble.
- Revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA ») de Vidéotron de 135,68 \$ en 2015, contre 125,16 \$ en 2014, soit une croissance de 10,52 \$ (8,4 %), dont une augmentation de 5,03 \$ (11,7 %) en téléphonie mobile.
- Le 7 janvier 2016, Vidéotron a annoncé l'acquisition de Fibrenoire inc. (« Fibrenoire »), une firme spécialisée dans les services de connectivité par fibre optique pour les entreprises, pour une contrepartie en espèces de 125,0 M\$, dont un montant de 120,6 M\$ payé au moment de la conclusion de la transaction, assujettie à certains ajustements. L'union des forces de Vidéotron Service Affaires et de Fibrenoire permettra de continuer à répondre aux besoins croissants de la clientèle d'affaires en matière de connectivité par fibre optique. Elle vient renforcer le leadership de Vidéotron dans les services de télécommunications aux entreprises.
- Le 27 octobre 2015, Vidéotron a annoncé un investissement de 35,0 M\$, échelonné sur plusieurs années, dans l'agrandissement du centre d'hébergement de données informatiques de 4Degrés Colocation inc. (« 4Degrés Colocation ») à Québec, acquise le 11 mars 2015, pour une contrepartie de 35,5 M\$. Un montant de 0,2 M\$ a été reçu en juin 2015, relatif à un ajustement des éléments du fonds de roulement. Cet investissement permettra d'ajouter deux nouvelles salles de serveurs aux installations du complexe. Le 16 septembre 2015, Vidéotron a annoncé la construction d'un nouveau centre de données de 4 000 m² à Montréal afin de permettre à la clientèle d'affaires de bénéficier des solutions de colocation

¹ La somme des clients des services de télédistribution, d'accès Internet par câble et du service de vidéo sur demande par abonnement, à laquelle est ajouté le nombre de lignes en téléphonie par câble et en téléphonie mobile.

indispensables à l'hébergement et au traitement des quantités croissantes de données. Cet investissement de 40,0 M\$ sera échelonné sur plusieurs années.

- Le 15 octobre 2015, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande de Bell ExpressVu Limited Partnership (« Bell ExpressVu »), une filiale de Bell Canada, d'en appeler de la décision de la Cour d'appel du Québec qui lui ordonnait de verser une indemnité de 135,3 M\$ à Vidéotron et de 0,6 M\$ à Groupe TVA inc. (« Groupe TVA »), y compris les intérêts, pour avoir négligé d'implanter en temps opportun un système de sécurité adéquat afin d'empêcher le piratage de ses signaux télévisuels diffusés par son service de télévision satellite de 1999 à 2005, au détriment de ses concurrents et diffuseurs. Le gain de 139,1 M\$ relatif à ce règlement a été enregistré au troisième trimestre 2015.
- Le 2 octobre 2015, Québecor Contenu, une division de Québecor Média, a annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec NBCUniversal International Studios afin de développer de nouveaux formats d'émissions de divertissement et d'émissions tournées en studio, adaptées aux divers publics internationaux. Le 15 juillet 2015, Québecor Contenu a annoncé une entente multiplateforme à long terme avec Sony Pictures Television Canada (« Sony Canada »), l'un des plus importants producteurs et distributeurs de contenus de divertissement au monde. Ce partenariat permettra à Vidéotron d'offrir sur son service de vidéo sur demande par abonnement un vaste choix de films et de séries télé, et aux chaînes de Groupe TVA de diffuser en exclusivité les versions françaises de productions provenant du catalogue de Sony Canada.
- Le 27 août 2015, Vidéotron a lancé Musique illimitée, un service qui permet à certains de ses clients abonnés au réseau mobile LTE d'écouter de la musique en continu sur les plateformes les plus populaires telles que Stingray, Rdio, Google Play, Deezer et Spotify, sans restrictions quant à l'utilisation de données de leurs forfaits de téléphonie mobile.
- Le 11 août 2015, Vidéotron a lancé l'enregistreur illico 4K Ultra-HD, devenant ainsi la première entreprise de télécommunications canadienne à offrir à ses clients un terminal en format ultra haute définition (« UHD ») sur l'ensemble du territoire desservi. L'UHD est un format numérique de vidéo qui propose une qualité d'image exceptionnelle de 3840 x 2160 pixels, soit quatre fois plus de pixels que le format en haute définition (« HD »).
- Le 12 mai 2015, au terme des enchères du spectre mobile commercial dans la bande de 2 500 MHz d'Innovation, Sciences et Développement économique (« ISDE ») Canada, Québecor Média a annoncé que les soumissions de sa filiale Vidéotron ont été retenues pour 18 licences, couvrant la totalité du Québec, ainsi que les plus grands centres urbains du Canada dont Toronto, Ottawa, Calgary, Edmonton et Vancouver. Ces licences permettent de rejoindre approximativement 65 % de la population canadienne, soit plus de 21 millions de personnes. Elles ont été acquises au coût total de 187,0 M\$.
- Le 6 mars 2015, au terme des enchères du spectre mobile commercial dans la bande du SSFE-3 d'ISDE Canada, Québecor Média a annoncé que les soumissions de sa filiale Vidéotron ont été retenues pour quatre licences de 30 MHz, soit les licences pour l'est du Québec, le sud du Québec, le nord du Québec et pour l'est de l'Ontario et de l'Outaouais, couvrant ainsi 100 % de la population québécoise en plus de celle de la région d'Ottawa. Ces licences ont été acquises au coût total de 31,8 M\$.

Média

- En 2015, le secteur Média a affiché une croissance de 112,8 M\$ (13,2 %) de ses revenus et de 11,8 M\$ (20,2 %) de son bénéfice d'exploitation ajusté.
- Selon les données du sondage Vividata pour l'automne 2015, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* et le journal gratuit *24 heures Montréal* demeurent des chefs de file en information au Québec avec plus de 3,8 millions de lecteurs par semaine, toutes plateformes confondues (papier, mobile et Web). TVA Publications inc. (« TVA Publications ») est désormais le chef de file de l'industrie canadienne du magazine, avec 10,8 millions de lecteurs par semaine, toutes plateformes confondues.
- Le 26 août 2015, afin de maximiser le rayonnement et moderniser l'image de marque de ses services cinématographiques et audiovisuels au Québec et sur la scène internationale, Groupe TVA a choisi d'utiliser une marque dont la notoriété est solidement établie dans l'industrie, soit MELS. Tous les talents créatifs des équipes sont à présent réunis sous cette grande marque.
- Au cours de sa première saison à titre de diffuseur francophone exclusif des séries éliminatoires de la Ligue Nationale de hockey (« LNH »), TVA Sports s'est imposée comme la chaîne sportive la plus regardée au Québec. Lors des 12 matchs des Canadiens de Montréal présentés en séries éliminatoires au printemps 2015, l'auditoire a atteint en moyenne 1 577 000 téléspectateurs, avec des pointes d'écoute allant jusqu'à 2,5 millions, pour une part de marché de 49,1 %. Depuis l'arrivée de la LNH sur ses ondes, TVA Sports a vu son nombre d'abonnés croître de façon importante pour atteindre plus de 2,0 millions à la fin de 2015.

- Le 12 avril 2015, Groupe TVA a conclu avec Transcontinental l'acquisition de 14 magazines, dont 4 magazines détenus et exploités en partenariat, 3 sites Internet et des contrats relatifs à l'édition sur mesure, pour une contrepartie en espèces de 55,5 M\$. Un montant de 0,8 M\$ a été payé au quatrième trimestre 2015 à titre d'ajustement lié à des éléments du fonds de roulement. Cette transaction avait été annoncée le 17 novembre 2014. La transaction a reçu l'autorisation du Bureau de la concurrence le 2 mars 2015.
- La troisième saison de l'émission *La Voix* a enregistré des sommets historiques pendant sa période de diffusion entre les 18 janvier et 12 avril 2015. L'auditoire moyen pour le gala hebdomadaire a totalisé 2 787 000 téléspectateurs (source : Numeris, Québec franco, 18 janvier au 29 mars 2015, T2+) et la part de marché moyenne pour ce gala s'est élevée à 59 %. La création de contenus multiplateformes à valeur ajoutée autour de ce produit télévisuel de qualité témoigne bien du succès de la stratégie de convergence dont bénéficie l'ensemble des propriétés médias de Québecor.
- En 2015, la Société a réalisé des tests de dépréciation sur ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») et a conclu que la valeur recouvrable de ses UGT Journaux et Télédiffusion était inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable de ces UGT a été affectée négativement par le déclin des volumes d'impression de journaux et de produits commerciaux à l'imprimerie de Mirabel et par les pressions continues sur les revenus publicitaires dans les secteurs des journaux et de la télévision. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 85,0 M\$ (sans incidence fiscale) et une charge non monétaire de dépréciation d'autres actifs de 81,9 M\$, principalement liée aux actifs de l'imprimerie de Mirabel, ont été enregistrées pour l'UGT Journaux. De même, une charge de dépréciation de 60,1 M\$ relative aux licences de télédiffusion du Réseau TVA (dont 30,1 M\$ sans incidence fiscale) a été enregistrée pour l'UGT Télédiffusion.

Sports et divertissement

- Le 21 décembre 2015, Gestion d'événements Gestev inc. (« Gestev ») et Groupe Boucher Sports ont annoncé l'acquisition des actifs de l'entreprise Marathon de Québec inc. (« Marathon de Québec »). Par l'entremise de ce partenariat, Gestev deviendra dès 2016 producteur des six événements d'envergure organisés dans la grande région de Québec pour les coureurs et marcheurs de tous les niveaux.
- Le 29 septembre 2015, la haute direction de Québecor a présenté au comité exécutif de la LNH réuni à New York son projet visant à obtenir une franchise d'une équipe de hockey professionnelle à Québec. Le 20 juillet 2015, Québecor avait officiellement déposé sa candidature dans le cadre du projet d'expansion de la LNH.
- L'inauguration officielle du Centre Vidéotron a eu lieu le 8 septembre 2015. Le 12 septembre 2015, le Centre Vidéotron a ouvert ses portes et de grandes festivités ont été télédiffusées sur les ondes de TVA Sports, précédant le tout premier match de la saison régulière des Remparts de Québec de la LHJMQ. Le 16 septembre 2015, le groupe rock Metallica s'est produit au Centre Vidéotron lors du premier événement d'envergure international présenté dans l'amphithéâtre multifonctionnel. De plus, le 28 septembre 2015, un match préparatoire des Canadiens de Montréal contre les Penguins de Pittsburgh, deux équipes de la LNH, a été présenté au Centre Vidéotron devant une salle comble de 18 250 spectateurs.
- Le 2 avril 2015, Québecor Média a annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique d'une durée de huit années avec AEG Facilities, chef de file mondial de la gestion d'installations sportives et culturelles. La division AEG Live assistera le secteur Sports et divertissement dans la programmation de certains événements, spectacles et tournées qui seront présentés au Centre Vidéotron.
- Le 3 février 2015, Québecor Média a annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Live Nation Entertainment, qui comprend une alliance avec Live Nation Concerts, un chef de file mondial du spectacle, et les services de billetterie Ticketmaster, dont la filiale québécoise est Réseau Admission. À la même date, Québecor Média a conclu un partenariat stratégique avec la firme Levy Restaurants afin d'assumer l'exploitation des concessions alimentaires du Centre Vidéotron.

Opérations financières

- Le 15 septembre 2015, Vidéotron a émis des billets de premier rang d'un montant en capital global de 375,0 M\$, portant intérêt à 5,75 % et échéant le 15 janvier 2026, pour un produit net de 370,1 M\$, déduction faite des frais de financement de 4,9 M\$. Vidéotron a utilisé le produit tiré de ce placement pour rembourser en partie les montants dus aux termes de ses facilités de crédit.
- Le 9 septembre 2015, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 75,36 % à 81,07 % à la suite du rachat par Québecor Média de 7 268 324 actions ordinaires de son capital-actions détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 500,0 M\$, payable en espèces. Toutes les actions ainsi rachetées ont été annulées. Par conséquent, la participation de CDP Capital dans Québecor Média a diminué de 24,64 % à 18,93 %.

- Le 16 juillet 2015, Vidéotron a remboursé par anticipation et a retiré la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 75,0 M\$US émis le 15 avril 2008 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant le 15 avril 2018, a réalisé l'actif des contrats de couverture afférents, et a remboursé par anticipation et retiré la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 300,0 M\$ émis le 13 janvier 2010 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,125 % et échéant le 15 janvier 2020.
- Le 16 juin 2015, Vidéotron a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie de 575,0 M\$ afin de l'augmenter à 615,0 M\$ et de proroger son échéance de deux ans jusqu'au 20 juillet 2020. Vidéotron a aussi conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable non garantie de 350,0 M\$ venant à échéance le 20 juillet 2020. Les conditions de cette nouvelle facilité de crédit non garantie sont similaires aux modalités de la facilité de crédit garantie renouvelable de Vidéotron.
- Le 10 avril 2015, Vidéotron a complété le rachat de la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 175,0 M\$US, portant intérêt à un taux de 6,375 % et échéant le 15 décembre 2015, et a réalisé l'actif des contrats de couverture afférents.
- Le 20 mars 2015, Groupe TVA a complété un placement de droits, par lequel Groupe TVA a reçu un produit brut total de 110,0 M\$ pour l'émission de 19 434 629 actions classe B, sans droit de vote, participantes et sans valeur nominale de Groupe TVA (« actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA »). Dans le cadre du placement de droits, Québecor Média a souscrit 17 300 259 actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA pour un coût total de 97,9 M\$ et, par conséquent, sa participation totale en actions dans Groupe TVA est passée de 51,5 % à 68,4 %.

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

La concurrence demeure vigoureuse dans l'industrie de la câblodistribution et de la distribution utilisant les modes alternatifs de diffusion multicanaux ainsi que dans la téléphonie mobile. Ainsi, la forte croissance de la clientèle enregistrée dans le secteur Télécommunications au cours des dernières années n'est pas nécessairement représentative de la croissance future en raison des taux de pénétration élevés qui ont déjà été atteints.

De plus, le secteur Télécommunications a nécessité dans le passé des investissements importants pour la mise à niveau, l'expansion et l'entretien de ses réseaux par câble et mobile, ainsi que pour le lancement et l'expansion de services nouveaux ou complémentaires, dans le but de soutenir la croissance de sa clientèle de même que la demande de capacité accrue de bande passante, ou pour d'autres services. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires à court et à moyen terme en vue d'élargir et de maintenir les systèmes et les services du secteur Télécommunications, y compris les investissements relatifs aux coûts de mise à niveau de ses infrastructures en téléphonie mobile, ainsi qu'aux avancées technologiques de l'accès Internet et de la télévision en format UHD et de la télévision accessible partout et sur tous les supports nécessitant la technologie IP. De plus, la demande de services de données sans fil a progressé à un rythme sans précédent et il est prévu que cette demande augmentera dans le futur. Les niveaux prévus de trafic de données constitueront un défi de taille quant à la capacité du réseau mobile actuel de répondre à ce trafic accru. Le secteur Télécommunications pourrait acquérir des licences de spectre supplémentaires dans le futur, selon leur disponibilité.

Certaines activités de Québecor sont de nature cyclique. Elles sont tributaires de la publicité et, dans le secteur Média en particulier, des revenus de tirage. Les résultats d'exploitation sont donc sensibles à la conjoncture économique.

Dans le secteur Média, l'industrie de la télédiffusion connaît des transformations importantes. Les auditoires télévisuels se fragmentent tandis que les habitudes d'écoute évoluent non seulement vers les chaînes spécialisées, mais aussi vers des plateformes de diffusion qui offrent aux utilisateurs plus de latitude et de contrôle sur les contenus recherchés et les horaires de consommation, tels qu'Internet, la vidéo sur demande et les appareils mobiles. La fragmentation des auditoires a incité de nombreux annonceurs à réviser leurs stratégies de placement média. Pour s'adapter aux changements profonds qui affectent l'industrie de la télédiffusion, le secteur Média a pris des mesures afin de maintenir sa position de chef de file. Il propose ainsi aux téléspectateurs et aux annonceurs la possibilité d'avoir accès aux meilleurs contenus possibles, au moment où ils le veulent et sur les plateformes médias qu'ils préfèrent. De plus, le tirage de journaux, calculé en termes d'exemplaires vendus, a affiché une baisse dans l'ensemble de l'industrie des journaux au cours des dernières années. En outre, la demande d'espace publicitaire par les grands annonceurs du commerce de détail dans les médias traditionnels imprimés a diminué au cours des dernières années en raison, notamment, de la consolidation du secteur, jumelée à une évolution des stratégies de marketing axées davantage vers d'autres médias. Afin de répondre à une telle concurrence, le secteur Média continue de développer sa présence sur Internet à l'aide de marques et de sites reconnus, y compris des portails de langue française et des sites spécialisés.

Le secteur Sports et divertissement a récemment réalisé d'importants investissements, et continue de le faire, dans le but de développer ses activités. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires en vue d'accélérer la croissance de ce secteur.

PARTICIPATION DANS LES FILIALES

Québecor détenait une participation de 81,07 % dans Québecor Média au 31 décembre 2015. La participation de la Société dans Québecor Média est passée de 75,36 % à 81,07 %, le 9 septembre 2015, à la suite du rachat partiel par Québecor Média de la participation détenue par CDP Capital dans son capital-actions. Le tableau 1 présente les participations détenues à cette date par Québecor Média dans les actions de participation de ses principales filiales.

Tableau 1

Participations (directes ou indirectes) de Québecor Média dans ses principales filiales

Au 31 décembre 2015

	Pourcentage des droits de vote	Pourcentage économique
Vidéotron Itée	100,0 %	100,0 %
Groupe TVA inc.	99,9 %	68,4 %
MédiaQMI inc.	100,0 %	100,0 %
QMI Spectacles inc.	100,0 %	100,0 %

Les participations détenues par Québecor Média dans ses principales filiales n'ont pas varié de façon importante au cours des trois dernières années à l'exception de ce qui est indiqué sous « Activités abandonnées » et de ce qui suit :

Le 20 mars 2015, Groupe TVA a complété un placement de droits, par lequel Groupe TVA a reçu un produit brut total de 110,0 M\$ pour l'émission de 19 434 629 actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA. Dans le cadre du placement de droits, Québecor Média a souscrit 17 300 259 actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA pour un coût total de 97,9 M\$ et, par conséquent, sa participation totale en actions dans Groupe TVA est passée de 51,5 % à 68,4 %.

MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le bénéfice d'exploitation ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

Bénéfice d'exploitation ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net (la perte nette) conformément aux IFRS, comme le bénéfice net (la perte nette) avant l'amortissement, les frais financiers, le gain (la perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, le gain (la perte) sur litige, charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et (la perte) le gain lié(e) aux activités abandonnées. Le bénéfice d'exploitation ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du bénéfice d'exploitation ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses différents secteurs d'activité.

En outre, le bénéfice d'exploitation ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, sont également utilisées par la Société. La définition du bénéfice d'exploitation ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente le rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2015 et 2014 présentées dans le tableau 2 ci-dessous proviennent des états consolidés des résultats non audités.

Tableau 2

Rapprochement du bénéfice d'exploitation ajusté présenté dans ce rapport avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2015	2014	2015	2014
Bénéfice (perte) d'exploitation ajusté(e) :				
Télécommunications	1 385,8	\$ 1 353,2	\$ 349,0	\$ 345,4
Média	70,2	58,4	22,3	13,8
Sports et divertissement	(11,7)	(2,8)	(3,1)	(1,0)
Siège social	(3,6)	1,0	(7,4)	(5,1)
	1 440,7	1 409,8	360,8	353,1
Amortissement	(693,6)	(661,1)	(176,5)	(173,2)
Frais financiers	(335,0)	(350,3)	(85,7)	(84,3)
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	6,7	(94,7)	(87,9)	(93,2)
Gain (perte) sur litige, charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments	116,9	(49,6)	(8,0)	(44,3)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	(230,7)	(81,0)	(3,7)	—
Perte sur refinancement de dettes	(12,1)	(18,7)	—	—
Impôts sur le bénéfice	(93,1)	(97,2)	(20,6)	(24,2)
(Perte) bénéfice lié(e) aux activités abandonnées	(19,7)	(81,6)	(0,9)	15,8
Bénéfice net (perte nette)	180,1	\$ (24,4)	\$ (22,5)	\$ (50,3)

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires avant le gain (la perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, le gain (la perte) sur litige, charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements, et avant (la perte) le bénéfice lié(e) aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluer le bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 3 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires divulgué(e) aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2015 et 2014 présentées dans le tableau 3 ci-dessous proviennent des états consolidés des résultats non audités.

Tableau 3

Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires divulgué(e) aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2015	2014	2015	2014
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	239,9	\$ 209,7	\$ 58,0	\$ 50,6
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	6,7	(94,7)	(87,9)	(93,2)
Gain (perte) sur litige, charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments	116,9	(49,6)	(8,0)	(44,3)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	(230,7)	(81,0)	(3,7)	–
Perte sur refinancement de dettes	(12,1)	(18,7)	–	–
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ¹	2,8	15,5	4,0	1,7
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	42,1	47,8	3,5	12,8
Activités abandonnées	(13,8)	(59,1)	(0,7)	12,9
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	151,8	\$ (30,1)	\$ (34,8)	\$ (59,5)

¹ Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le bénéfice d'exploitation ajusté, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. La Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur de liquidités générées par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé par Québecor Média, le remboursement de la dette à long terme et le rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. Les tableaux 8 et 9 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de la filiale selon les IFRS, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la filiale Québecor Média. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les fonds disponibles dans Québecor Média pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé, le remboursement de la dette à long terme et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 9 présente le rapprochement des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement qui est fréquemment utilisé dans l'industrie, soit le RMPA. Cet indicateur sert à mesurer les revenus mensuels générés par la télévision par câble, l'accès Internet, la téléphonie par câble et mobile et le service de vidéo sur demande par abonnement, par abonné moyen de base. Le RMPA n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises. La Société calcule le RMPA en divisant ses revenus combinés de télévision par câble, d'accès Internet, de téléphonie par câble et mobile, et du service de vidéo sur demande par abonnement, par le nombre moyen d'abonnés de base durant la période visée, puis divise ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

COMPARAISON DES EXERCICES 2015 ET 2014

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 3,88 G\$, en hausse de 271,8 M\$ (7,5 %).

- Augmentation dans tous les secteurs, soit Télécommunications (169,7 M\$ ou 6,0 % des revenus du secteur), Média (112,8 M\$ ou 13,2 %) et Sports et divertissement (16,1 M\$).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,44 G\$, en hausse de 30,9 M\$ (2,2 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (32,6 M\$ ou 2,4 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur), malgré l'écart défavorable de 21,1 M\$ lié à des éléments non récurrents, et Média (11,8 M\$ ou 20,2 %).
- Écart défavorable dans le secteur Sports et divertissement (8,9 M\$) et au siège social (4,6 M\$), expliqué principalement dans ce dernier cas par la variation défavorable de la juste valeur des options d'achat d'actions.
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 4,9 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2015, par rapport à 2014. Par ailleurs, la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et l'impact des différentes transactions sur les options émises conformément à ce programme ont entraîné un écart défavorable de 9,6 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2015.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 151,8 M\$ (1,24 \$ par action de base) en 2015, contre une perte nette attribuable aux actionnaires de 30,1 M\$ (0,24 \$ par action de base) à la même période de 2014, soit un écart favorable de 181,9 M\$ (1,48 \$ par action de base).

- Cet écart favorable s'explique surtout par :
 - o l'écart favorable de 166,5 M\$ lié au gain (à la perte) sur litige, charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments, dont 34,3 M\$ sans incidence fiscale ;
 - o un écart favorable de 101,4 M\$ au chapitre du gain et de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 102,1 M\$ sans incidence fiscale ;
 - o l'écart favorable de 61,9 M\$ au chapitre de la perte liée aux activités abandonnées ;
 - o une hausse de 30,9 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
 - o la diminution de 15,3 M\$ des frais financiers ;
 - o l'écart favorable de 6,6 M\$ relativement aux pertes sur refinancement de dettes.
- Contrebalancés en partie par :
 - o une augmentation de 149,7 M\$ relative à la charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, dont 60,3 M\$ sans incidence fiscale ;
 - o la hausse de 32,5 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - o l'écart défavorable de 22,6 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 239,9 M\$ (1,95 \$ par action de base) en 2015, contre 209,7 M\$ (1,70 \$ par action de base) à la même période de 2014, soit une hausse de 30,2 M\$ (0,25 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 693,6 M\$ en 2015, soit une hausse de 32,5 M\$ qui s'explique essentiellement par l'impact des investissements en immobilisations effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives aux investissements dans le réseau LTE, et l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements, contrebalancés en partie par l'incidence de la cessation de l'amortissement des licences de spectre, conformément à un changement dans l'estimation de la durée d'utilité de ces licences (cf. section « Changement d'estimations comptables » ci-après).

Frais financiers de 335,0 M\$, en baisse de 15,3 M\$, expliquée surtout par l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme due aux refinancements effectués à des taux d'intérêt inférieurs et par un niveau moyen d'endettement moins élevé.

Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers de 6,7 M\$ en 2015, contre une perte de 94,7 M\$ en 2014, soit un écart favorable de 101,4 M\$ qui s'explique essentiellement par la variation favorable (sans incidence fiscale) du gain (de la perte) sur les dérivés incorporés liés aux débentures convertibles.

Gain sur litige, charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments de 116,9 M\$ en 2015, contre une perte de 49,6 M\$ en 2014, soit un écart favorable de 166,5 M\$.

- Le 6 mars 2015, la Cour d'appel du Québec a donné raison à Vidéotron et à Groupe TVA, en ordonnant à Bell ExpressVu de verser une indemnité de 135,3 M\$ à Vidéotron et de 0,6 M\$ à Groupe TVA, y compris les intérêts, pour avoir négligé d'implanter en temps opportun un système de sécurité adéquat pour empêcher le piratage de ses signaux télévisuels diffusés par son service de télévision satellite de 1999 à 2005, au détriment de ses concurrents et diffuseurs. Le 15 octobre 2015, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande de Bell ExpressVu d'en appeler de la décision. Un gain sur litige de 139,1 M\$ a été comptabilisé dans l'état des résultats en 2015. En 2014, le secteur Télécommunications a enregistré une charge de 34,3 M\$ (sans incidence fiscale), y compris les intérêts, à la suite d'un jugement défavorable rendu contre Vidéotron dans le cadre d'un procès. Vidéotron a demandé d'interjeter appel de ce jugement. Des frais d'intérêts de 1,0 M\$ ont été enregistrés en 2015 relativement à ce jugement.
- En 2015, le secteur Télécommunications a enregistré une charge de restructuration des activités d'exploitation de 8,8 M\$ (1,8 M\$ en 2014), principalement attribuable à la migration du service de télédistribution analogique vers le service numérique. De plus, le secteur a enregistré une charge pour autres éléments de 0,3 M\$ en 2015 (3,4 M\$ en 2014).
- Une charge de restructuration des activités d'exploitation de 9,8 M\$ (6,5 M\$ en 2014) a été enregistrée en 2015 dans le secteur Média, relativement aux différents programmes de réduction d'effectifs. Le secteur a également enregistré une charge pour autres éléments de 0,7 M\$ en 2015 (2,7 M\$ en 2014).
- Les autres secteurs ont enregistré des charges de restructuration des activités d'exploitation et charges pour autres éléments de 1,6 M\$ en 2015 (0,9 M\$ en 2014).

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs de 230,7 M\$ en 2015, contre 81,0 M\$ en 2014, soit un écart défavorable de 149,7 M\$.

- En 2015, Québecor Média a réalisé des tests de dépréciation sur ses UGT et a conclu que la valeur recouvrable de ses UGT Journaux et Télédiffusion était inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable de ces UGT a été affectée négativement par le déclin des volumes d'impression de journaux et de produits commerciaux, et par les pressions continues sur les revenus publicitaires dans les secteurs des journaux et de la télévision. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 85,0 M\$ (sans incidence fiscale) et une charge non monétaire de dépréciation d'autres actifs de 81,9 M\$, principalement liée aux actifs de l'imprimerie de Mirabel, ont été enregistrées en 2015 pour l'UGT Journaux. De même, une charge de dépréciation de 60,1 M\$ relative aux licences de télédiffusion du Réseau TVA (dont 30,1 M\$ sans incidence fiscale) a été enregistrée en 2015 pour l'UGT Télédiffusion. Une charge de dépréciation d'actifs incorporels de 3,7 M\$ a également été enregistrée en 2015 dans d'autres secteurs.
- En 2014, Québecor Média avait réalisé des tests de dépréciation sur ses UGT Journaux et Télédiffusion. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 30,0 M\$ (sans incidence fiscale) sur son UGT Journaux, de même qu'une charge non monétaire de dépréciation de 41,7 M\$ relative aux licences de télédiffusion (dont 20,9 M\$ sans incidence fiscale) et une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 9,3 M\$ (dont 3,9 M\$ sans incidence fiscale) sur son UGT Télédiffusion avaient été enregistrées.

Perte sur refinancement de dettes de 12,1 M\$ en 2015, contre 18,7 M\$ en 2014, soit un écart favorable de 6,6 M\$.

- Conformément à un avis émis le 16 juin 2015, Vidéotron a remboursé, le 16 juillet 2015, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 75,0 M\$US, émis le 15 avril 2008 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant le 15 avril 2018, pour un prix de 101,521 % du montant nominal, et a réalisé l'actif des contrats de couverture afférents. Une perte de 0,2 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du deuxième trimestre 2015 relativement à ce remboursement, y compris un gain net de 2,1 M\$ enregistré auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Conformément à un avis émis le 16 juin 2015, Vidéotron a remboursé, le 16 juillet 2015, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 300,0 M\$, émis le 13 janvier 2010 et en circulation, portant intérêt à un taux

de 7,125 % et échéant le 15 janvier 2020, pour un prix de 103,563 % du montant nominal. Une perte de 13,6 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du deuxième trimestre 2015 relativement à ce remboursement.

- Conformément à un avis émis le 11 mars 2015, Vidéotron a remboursé, le 10 avril 2015, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 175,0 M\$US, portant intérêt à un taux de 6,375 % et échéant le 15 décembre 2015, pour un prix de 100 % du montant nominal, et a réalisé l'actif lié aux contrats de couverture afférents. Un gain net de 1,7 M\$ a été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats au cours du premier trimestre 2015 relativement à ce remboursement, y compris un gain de 1,8 M\$ enregistré auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Conformément à un avis émis le 26 mars 2014, Vidéotron a remboursé, le 24 avril 2014, ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 260,0 M\$US, émis le 5 mars 2009 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant le 15 avril 2018, pour un prix de 103,042 % du montant nominal. Une perte nette de 21,4 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du premier trimestre 2014 relativement à ce remboursement, y compris une perte de 1,7 M\$ enregistrée auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Conformément à un avis émis le 26 mars 2014, Québecor Média a remboursé, le 25 avril 2014, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 380,0 M\$US, émis le 5 octobre 2007 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant le 15 mars 2016, pour un prix de 100,00 % du montant nominal, et a réglé les contrats de couverture afférents. Un gain net de 2,7 M\$ a été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats au cours du premier trimestre 2014 relativement à ce remboursement, y compris un gain de 12,5 M\$ enregistré auparavant dans les autres éléments du résultat global.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 93,1 M\$ en 2015 (taux d'imposition effectif de 23,4 %), contre 97,2 M\$ (taux d'imposition effectif de 29,0 %) en 2014, soit un écart favorable de 4,1 M\$. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- L'impact de la hausse du bénéfice imposable pour fins fiscales a été plus que contrebalancé par l'impact de la baisse du taux d'imposition effectif.
- La variation favorable des taux d'imposition effectif s'explique par l'impact de la baisse des passifs d'impôts différés, résultant de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Le secteur Télécommunications de Québec Média est, par l'entremise de Vidéotron, le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième au Canada en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie rejoint 2 806 000 résidences et entreprises. L'entreprise offre des services de téléphonie mobile évoluée, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions disponibles sur ses appareils mobiles (téléphones intelligents), des services d'accès Internet, de télédistribution analogique et numérique (« illico télé numérique »), y compris la vidéo sur demande, la télé payante et la télé à la carte, et des services de téléphonie par câble et de vidéo sur demande par abonnement. En outre, Vidéotron comprend Vidéotron Service Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui comprend la téléphonie, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet, l'hébergement et la télédistribution.

Le secteur est également présent dans la location et la vente au détail de DVD, de disques Blu-ray et de jeux vidéo par l'intermédiaire de la filiale Le SuperClub Vidéotron Itée (« Le SuperClub Vidéotron ») et de son réseau de franchisés.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2015

Revenus de 3,00 G\$ en 2015, soit une progression de 169,7 M\$ (6,0 %).

- Revenus du service de téléphonie mobile de 403,7 M\$, soit une progression de 116,0 M\$ (40,3 %) due pour l'essentiel à la croissance du nombre de lignes et à la hausse du revenu net par ligne.
- Revenus des services d'accès Internet de 920,7 M\$, en hausse de 64,6 M\$ (7,5 %). Cet écart favorable s'explique surtout par la hausse des revenus par client, l'augmentation de la consommation, la progression des revenus provenant de revendeurs de services d'accès Internet et la hausse de la clientèle.
- Revenus totaux des services de télédistribution de 1,05 G\$, soit une diminution de 21,0 M\$ (-2,0 %) principalement due à l'impact de la baisse nette du nombre de clients, à la hausse des escomptes et à la diminution des commandes à la télé payante et à la vidéo sur demande, contrebalancés en partie par la hausse des revenus par client et l'augmentation des revenus générés par la location de terminaux numériques.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 458,0 M\$, en baisse de 17,1 M\$ (-3,6 %), principalement dû à la hausse des escomptes, à la baisse des revenus interurbains et à l'incidence de la diminution nette du nombre de clients.
- Revenus du service de vidéo sur demande par abonnement de 23,6 M\$, en hausse de 11,4 M\$ (93,4 %), en raison principalement de la hausse de la clientèle.
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 69,1 M\$, en hausse de 3,5 M\$ (5,3 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 57,6 M\$, en hausse de 12,0 M\$ (26,3 %), qui s'explique surtout par la croissance du nombre de branchements en téléphonie mobile et l'augmentation des ventes d'équipements plus performants.
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron de 9,1 M\$, en baisse de 1,5 M\$ (-14,2 %), qui s'explique surtout par l'impact de la fermeture de magasins et la diminution des redevances.
- Revenus autres de 11,4 M\$, en hausse de 1,8 M\$ (18,7 %).

RMPA de Vidéotron de 135,68 \$ en 2015, contre 125,16 \$ en 2014, soit une croissance de 10,52 \$ (8,4 %), dont une augmentation de 5,03 \$ (11,7 %) en téléphonie mobile.

Statistiques de clientèles

Unités de service – Au 31 décembre 2015, le nombre total d'unités de service s'établissait à 5 647 500, soit une hausse de 168 200 unités (3,1 %) en 2015, contre une augmentation de 237 200 en 2014 (tableau 4). Les unités de service représentent la somme des clients des services de télédistribution, d'accès Internet par câble et du service de vidéo sur demande par abonnement, à laquelle est ajouté le nombre de lignes en téléphonie par câble et en téléphonie mobile.

Téléphonie mobile – Au 31 décembre 2015, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 768 600, soit une augmentation de 135 800 lignes (21,5 %) en 2015, contre une hausse de 128 500 en 2014 (tableau 4).

Accès Internet par câble – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 568 200 au 31 décembre 2015, en hausse de 30 700 clients (2,0 %) en 2015, contre une hausse de 31 500 clients en 2014 (tableau 4).

Au 31 décembre 2015, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 55,9 %, contre 55,4 % un an plus tôt (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences et entreprises desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 806 000 à la fin de décembre 2015, contre 2 777 300 à la fin de 2014).

Télédistribution – Le nombre de clients pour l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 45 400 (-2,5 %) en 2015, contre une diminution de 42 800 clients en 2014 (tableau 4). À la fin de 2015, les services de télédistribution de Vidéotron desservaient 1 736 900 clients, soit un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 61,9 %, contre 64,2 % un an plus tôt.

- Au 31 décembre 2015, le service illico télé numérique desservait 1 570 600 clients, soit une hausse de 17 000 clients (1,1 %) en 2015, contre une augmentation de 26 200 clients en 2014. Au 31 décembre 2015, le taux de pénétration des résidences et entreprises câblées pour le service illico télé numérique s'élevait à 56,0 %, contre 55,9 % un an plus tôt.
- Le service de télédistribution analogique a enregistré une baisse de 62 400 clients (-27,3 %) en 2015, contre une diminution de 69 000 clients en 2014. La migration du service de télédistribution analogique vers le numérique explique une partie de cette diminution.

Téléphonie par câble – Au 31 décembre 2015, ce service comptait 1 316 300 lignes, soit une baisse de 32 700 (-2,4 %) en 2015, contre une augmentation de 500 lignes en 2014 (tableau 4). Au 31 décembre 2015, le service de téléphonie par câble affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 46,9 %, contre 48,6 % un an plus tôt.

Vidéo sur demande par abonnement – Au 31 décembre 2015, le nombre de clients au service de vidéo sur demande par abonnement s'élevait à 257 500, soit une augmentation de 79 800 clients (44,9 %) en 2015, contre une hausse de 119 500 clients en 2014 (tableau 4).

Tableau 4

Statistiques de la clientèle du secteur Télécommunications à la fin de chaque année (2011 à 2015)

(en milliers de clients)

	2015	2014	2013	2012	2011
Téléphonie mobile ¹	768,6	632,8	504,3	403,8	290,7
Internet par câble	1 568,2	1 537,5	1 506,0	1 444,0	1 359,6
Télédistribution :					
Analogique ²	166,3	228,7	297,7	374,1	463,9
Numérique ²	1 570,6	1 553,6	1 527,4	1 480,9	1 397,6
	1 736,9	1 782,3	1 825,1	1 855,0	1 861,5
Téléphonie par câble ¹	1 316,3	1 349,0	1 348,5	1 316,3	1 245,9
Service de vidéo sur demande par abonnement ²	257,5	177,7	58,2	–	–
Total (unités de service)	5 647,5	5 479,3	5 242,1	5 019,1	4 757,7

¹ En milliers de lignes

² Les statistiques de clientèle des années 2011 à 2014 ont été retraitées afin de refléter certains reclassements en télédistribution et d'ajouter le service de vidéo sur demande par abonnement.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,39 G\$, en hausse de 32,6 M\$ (2,4 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse des revenus.

Contrebalancé en partie par :

- la hausse de certains frais d'exploitation, dont les honoraires professionnels, les frais d'ingénierie, du service à la clientèle, de publicité et d'administration ;
- l'impact de la hausse de la perte sur la vente d'appareils mobiles ;
- la hausse des frais de redevances en télédistribution, dont l'impact non récurrent défavorable de l'ajustement rétroactif de 7,2 M\$ inscrit en 2014 ;
- l'impact de l'enregistrement d'autres éléments non récurrents pour un écart défavorable de 13,9 M\$, dont 10,6 M\$ relativement aux provisions pour litiges ;
- l'augmentation de 3,8 M\$ de la charge de rémunération à base d'actions.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 53,9 % en 2015, contre 52,3 % en 2014. Cette augmentation est surtout attribuable à la hausse de certains frais d'exploitation, à l'impact de la hausse de la perte sur la vente d'appareils mobiles, à l'augmentation des frais de redevances en télédistribution, à l'incidence de l'enregistrement d'autres éléments non récurrents et à la hausse de la charge de rémunération à base d'actions.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 666,5 M\$ en 2015, contre 665,3 M\$ en 2014 (tableau 5).

- La hausse de 32,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté a été contrebalancée par l'augmentation de 30,3 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels, expliquée principalement par l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements, par les investissements dans la construction et l'agrandissement de centres de données, et par les investissements dans le réseau LTE.

Tableau 5 : Télécommunications

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 385,8 \$	1 353,2 \$
Acquisitions d'immobilisations	(630,2)	(606,1)
Acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des acquisitions de licences de spectre)	(93,5)	(87,3)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	4,4	5,5
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	666,5 \$	665,3 \$

Média

Le secteur Média est, par l'entremise de Groupe TVA, le plus important réseau de télévision privé de langue française en Amérique du Nord. Groupe TVA est propriétaire unique de 6 des 10 stations de télévision qui forment le Réseau TVA, ainsi que des services spécialisés LCN, TVA Sports, addik^{TV}, Argent, Prise 2, Yoopa, CASA et MOI&cie. De plus, Groupe TVA possède une participation dans deux des stations affiliées du Réseau TVA et dans la chaîne spécialisée Évasion. Groupe TVA est également active dans les activités de production commerciale, de doublage, d'édition sur mesure et de services prémédias par l'intermédiaire de TVA Accès inc., ainsi que dans les activités de distribution de produits audiovisuels avec sa division TVA Films.

Par l'entremise de ses filiales TVA Publications et Les Publications Charron & Cie inc., l'entreprise publie plus de 50 magazines de langue française et anglaise dans des créneaux variés y compris le spectacle, la télévision, la mode, les sports et la décoration. Elle s'impose à ce titre comme le premier éditeur de magazines au Canada.

De plus, Groupe TVA exploite plusieurs sites Internet, dont les principaux en termes d'achalandage sont *tvanouvelles.ca*, *tvasports.ca*, *canadianliving.com* et *recettes.qc.ca*.

Par ailleurs, Groupe TVA possède la quasi-totalité des actifs de Vision Globale A.R. Itée – désormais exploitée par Mels Studios et Postproduction s.e.n.c. (« MELS ») –, une société spécialisée dans l'offre de services de location de studios et d'équipements, ainsi que de services de postproduction et d'effets visuels destinés à l'industrie du cinéma et de la télévision.

Le secteur Média de Québecor Média exploite également deux quotidiens vendus, soit *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*, ainsi qu'un quotidien gratuit, le *24 heures Montréal*. Au 31 décembre 2015, les tirages cumulatifs des journaux vendus et gratuits du secteur Média s'élevaient à environ 2,6 millions d'exemplaires en version papier par semaine, auxquels s'ajoutent 0,8 million d'exemplaires en version électronique, selon des statistiques internes.

Les quotidiens vendus diffusent des informations en mode traditionnel imprimé ainsi que par l'intermédiaire de portails de quotidiens urbains, soit *journaldemontreal.com* et *journaldequebec.com*. De plus, le secteur Média exploite *canoe.ca*, un portail de langue française offrant des nouvelles et des services destinés au grand public, et propose des services en ligne de commerce électronique destinés à l'habitation (*micasa.ca*) et à l'automobile (*autonet.ca*).

Les portails du secteur Média rejoignent 6,5 millions de visiteurs uniques par mois au Canada (source : ComScore – décembre 2015).

Le secteur Média est actif dans le domaine de l'impression de journaux, de la distribution de journaux et de magazines, et de l'affichage extérieur. Il exploite aussi Studios Goji inc., un collectif de talents au service des créateurs de contenu vidéo en ligne offrant un accompagnement personnalisé dans le développement de nouvelles occasions d'affaires multiplateformes, ainsi qu'un soutien à la création. Le secteur comprend également Agence QMI, une agence de presse qui fournit du contenu à l'ensemble de Québecor Média, ainsi qu'à des clients externes, et Québecor Média Ventes, qui offre à ses clients des services publicitaires intégrés, diversifiés et complets.

De plus, le secteur Média détient Les Éditions CEC inc., présente dans l'édition scolaire, et Sogides inc., active dans la littérature générale par l'intermédiaire de ses 18 maisons d'édition et dans la distribution physique et numérique de livres par l'intermédiaire de Messageries A.D.P. inc., qui distribue en exclusivité quelques 200 éditeurs québécois et européens francophones.

Finalement, le secteur Média est actif dans la distribution de disques et de vidéos (Distribution Select), la distribution de musique destinée aux boutiques de téléchargement (Select Digital), la production de disques et de vidéos (Musicor) et la captation de concerts en direct.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2015

Revenus de 964,5 M\$ en 2015, en hausse de 112,8 M\$ (13,2 %).

- Augmentation de 48,3 M\$ (12,7 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée principalement par :
 - o une hausse des revenus publicitaires et des revenus d'abonnement des services spécialisés, principalement TVA Sports, en raison de l'ajout de la programmation dédiée au hockey de la LNH.Contrebalancée en partie par :
 - o la diminution des revenus publicitaires du Réseau TVA.
- Incidence favorable sur les revenus de l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de MELS en décembre 2014, ayant généré des revenus cinématographiques et audiovisuels de 60,1 M\$ en 2015.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 37,1 M\$ (-14,5 %).
 - o Revenus publicitaires en baisse de 14,4 % ; revenus de tirage en baisse de 2,8 % ; revenus numériques en hausse de 7,3 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en baisse de 26,2 %.
- Les revenus d'édition de magazines ont augmenté de 43,9 M\$ (70,1 %) en 2015, en raison principalement de l'impact de l'acquisition de magazines de Transcontinental, le 12 avril 2015, contrebalancé en partie par la baisse des revenus comparables.
- Hausse de 2,5 M\$ (26,0 %) des revenus de Québecor Média Affichage, surtout attribuable aux nouveaux revenus publicitaires numériques.
- Revenus stables de distribution et d'édition de livres.
- Hausse de 3,5 M\$ (6,5 %) des revenus de distribution et production de musique surtout en raison de l'augmentation de la vente de CD attribuable principalement à la sortie de l'album à succès de l'auteure-compositrice-interprète Adele en 2015.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 70,2 M\$ en 2015, en hausse de 11,8 M\$ (20,2 %).

- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités de télédiffusion de 25,6 M\$ en 2015, soit une augmentation de 5,9 M\$ (29,9 %) qui s'explique par :
 - o l'impact de la hausse des revenus d'abonnement et des revenus publicitaires de TVA Sports ;
 - o la baisse des frais d'exploitation du Réseau TVA, dont les coûts de contenu et les frais de production. La baisse des coûts de contenu comprend également l'impact des ajustements en 2014 du coût de certains droits de diffusion des années antérieures liés à des clauses d'indemnisation.Contrebalancés en partie par :
 - o les investissements dans les coûts de contenu de TVA Sports ;
 - o l'impact de la baisse des revenus de publicité du Réseau TVA.

- Incidence favorable de l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de MELS ayant généré un bénéfice d'exploitation ajusté de 14,1 M\$ en 2015.
- Bénéfice d'exploitation ajusté de l'édition de journaux en baisse de 9,7 M\$ (-39,3 %) en raison de :
 - o l'impact de la baisse des revenus.
 Contrebalancé en partie par :
 - o l'incidence favorable sur le bénéfice d'exploitation ajusté de la réduction des frais d'exploitation, dont l'incidence favorable de 6,3 M\$ liée aux mesures de restructuration.
- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités d'édition de magazines en baisse de 2,0 M\$ (-20,6 %), expliquée surtout par :
 - o l'impact de la baisse des revenus comparables.
 Contrebalancé en partie par :
 - o l'impact de l'acquisition des magazines de Transcontinental ;
 - o la baisse de certains frais d'exploitation, dont les coûts de main-d'œuvre.
- Perte d'exploitation ajustée de Québecor Média Affichage en baisse de 1,2 M\$, expliquée par l'impact de la hausse des revenus.
- Bénéfice d'exploitation ajusté de distribution et d'édition de livres en baisse de 0,3 M\$ (-3,4 %).
- Augmentation de 2,4 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté provenant des activités de distribution et production de musique, surtout attribuable à l'impact de la hausse des revenus et de la diminution des frais d'exploitation.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 92,7 % en 2015, contre 93,1 % en 2014. L'incidence favorable de l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de MELS et l'impact de la baisse des frais d'exploitation du Réseau TVA et d'édition de journaux ont été contrebalancés en bonne partie par les investissements dans les coûts de contenu de TVA Sports et par l'impact de la baisse des revenus comparables des journaux (en considérant la composante fixe des frais d'exploitation qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus).

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 24,9 M\$ en 2015, contre 16,9 M\$ en 2014 (tableau 6). Cet écart favorable de 8,0 M\$ s'explique principalement par l'augmentation de 11,8 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté, contrebalancée par la hausse de 3,9 M\$ des acquisitions d'immobilisations.

Tableau 6 : Média
Flux de trésorerie d'exploitation
 (en millions de dollars canadiens)

	2015	2014
Bénéfice d'exploitation ajusté	70,2 \$	58,4 \$
Acquisitions d'immobilisations	(36,0)	(32,1)
Acquisitions d'actifs incorporels	(9,3)	(9,3)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	–	(0,1)
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	24,9 \$	16,9 \$

Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comprend les activités du Centre Vidéotron à la suite de la ratification, en 2011, d'une entente entre Québecor Média et la Ville de Québec sur les droits d'utilisation et d'identification de cet amphithéâtre jusqu'en 2040. Le secteur réalise ainsi des activités de production et de coproduction de spectacles présentés au Centre Vidéotron, et de location de l'amphithéâtre.

Le secteur Sports et divertissement englobe également les activités des Remparts de Québec et de L'Armada de Blainville-Boisbriand, deux équipes de hockey évoluant dans la LHJMQ, les activités de Gestev, une entreprise de gestion d'événements sportifs et culturels active dans la région de Québec la production de spectacles par l'entremise de Musicor Spectacles, ainsi que la production de vidéos de spectacles et de publicités télévisuelles (Les Productions Select TV inc.).

Le 20 juillet 2015, Québecor a officiellement déposé sa candidature visant à obtenir une franchise d'une équipe de hockey professionnelle à Québec, dans le cadre du projet d'expansion de la LNH.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2015

Revenus de 23,2 M\$ en 2015, comparativement à 7,1 M\$ en 2014, soit une hausse de 16,1 M\$ qui s'explique principalement par l'incidence favorable sur les revenus de l'acquisition en novembre 2014 des Remparts de Québec de la LHJMQ et par l'ajout des revenus des événements présentés au Centre Vidéotron.

Perte d'exploitation ajustée de 11,7 M\$ en 2015, contre 2,8 M\$ en 2014, soit un écart défavorable de 8,9 M\$ qui s'explique surtout par le démarrage des nouvelles activités de gestion du Centre Vidéotron.

Flux de trésorerie d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs de 58,3 M\$ en 2015, contre des flux négatifs de 8,2 M\$ en 2014 (tableau 7).

- Cet écart défavorable de 50,1 M\$ s'explique surtout par le paiement de 33,0 M\$ à la Ville de Québec relativement aux droits d'identification, pour une période de 25 années, du nouveau Centre Vidéotron, et par les investissements dans les améliorations locatives et le démarrage de l'amphithéâtre, jumelée à une augmentation de 8,9 M\$ de la perte d'exploitation ajustée.

Tableau 7 : Sports et divertissement

Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014
Perte d'exploitation ajustée	(11,7) \$	(2,8) \$
Acquisitions d'immobilisations	(12,0)	(5,3)
Acquisitions d'actifs incorporels	(34,6)	(0,1)
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	(58,3) \$	(8,2) \$

COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2015 ET 2014

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 1,02 G\$, en hausse de 67,1 M\$ (7,0 %).

- Augmentation dans tous les secteurs, soit Télécommunications (43,9 M\$ ou 6,0 % des revenus du secteur), Média (21,6 M\$ ou 8,8 %) et Sports et divertissement (8,2 M\$).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 360,8 M\$, en hausse de 7,7 M\$ (2,2 %).

- Augmentation dans les secteurs Média (8,5 M\$ ou 61,6 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur) et Télécommunications (3,6 M\$ ou 1,0 %), malgré, dans ce dernier cas, l'écart défavorable de 11,9 M\$ lié à des éléments non récurrents.
- Écart défavorable dans le secteur Sports et divertissement (2,1 M\$) et au siège social (2,3 M\$).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 2,5 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au quatrième trimestre 2015, par rapport à la même période de 2014. Par ailleurs, la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor a entraîné un écart défavorable de 2,9 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au quatrième trimestre 2015.

Perte nette attribuable aux actionnaires de 34,8 M\$ (0,28 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2015, contre 59,5 M\$ (0,48 \$ par action de base) à la même période de 2014, soit un écart favorable de 24,7 M\$ (0,20 \$ par action de base).

- Cet écart favorable s'explique surtout par :
 - o l'écart favorable de 36,3 M\$ lié à la perte sur litige, charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments, dont 34,3 M\$ sans incidence fiscale ;
 - o une hausse de 7,7 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté ;
 - o un écart favorable de 5,3 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.Contrebalancés par :
 - o l'écart défavorable de 16,7 M\$ au chapitre de la perte et du gain liés aux activités abandonnées ;
 - o une augmentation de 3,7 M\$ relative à la charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs ;
 - o la hausse de 3,3 M\$ de la charge d'amortissement ;
 - o l'écart défavorable de 3,1 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 58,0 M\$ (0,47 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2015, contre 50,6 M\$ (0,41 \$ par action de base) à la même période de 2014, soit une hausse de 7,4 M\$ (0,06 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 176,5 M\$, soit une hausse de 3,3 M\$ qui s'explique essentiellement par les raisons mentionnées dans la section « Comparaison des exercices 2015 et 2014 ».

Frais financiers de 85,7 M\$, en hausse de 1,4 M\$, qui s'explique principalement par une diminution des revenus d'intérêts sur les soldes d'espèces et quasi-espèces, contrebalancée en partie par l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme due aux refinancements effectués à des taux d'intérêt inférieurs.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 87,9 M\$ au quatrième trimestre 2015, contre une perte de 93,2 M\$ au quatrième trimestre 2014. Cet écart favorable de 5,3 M\$ s'explique principalement par la baisse (sans incidence fiscale) de la perte sur les dérivés incorporés liés aux débentures convertibles.

Perte sur litige, charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments de 8,0 M\$ au quatrième trimestre 2015, contre 44,3 M\$ à la même période de 2014, soit un écart favorable de 36,3 M\$.

- Au quatrième trimestre 2015, le secteur Télécommunications a enregistré une charge de restructuration des activités d'exploitation de 3,0 M\$ (0,8 M\$ à la même période de 2014), principalement attribuable à la migration du service de

télédistribution analogique vers le service numérique. De plus, le secteur a enregistré un renversement de charge pour autres éléments de 0,5 M\$ au quatrième trimestre 2015 (charge de 3,4 M\$ au quatrième trimestre 2014).

- Au quatrième trimestre 2014, le secteur Télécommunications a enregistré une charge de 34,3 M\$ (sans incidence fiscale), y compris les intérêts, à la suite d'un jugement défavorable rendu contre Vidéotron dans le cadre d'un procès. Vidéotron a demandé d'interjeter appel de ce jugement. Des frais d'intérêts de 1,0 M\$ ont été enregistrés en 2015 relativement à ce jugement.
- Une charge de restructuration des activités d'exploitation de 4,2 M\$ (3,1 M\$ à la même période de 2014) a été enregistrée au quatrième trimestre 2015 dans le secteur Média, relativement aux différents programmes de réduction d'effectifs. Le secteur a également enregistré une charge pour autres éléments de 2,8 M\$ au quatrième trimestre 2014.
- Les autres secteurs ont enregistré des charges de restructuration et charges pour autres éléments de 0,3 M\$ au quatrième trimestre 2015 (gain de 0,1 M\$ à la même période de 2014).

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs de 3,7 M\$ enregistrée au quatrième trimestre 2015, expliquée par la dépréciation d'actifs incorporels dans certains secteurs.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 20,6 M\$ au quatrième trimestre 2015 (taux d'imposition effectif de 25,6 %), contre 24,2 M\$ (taux d'imposition effectif de 30,1 %) à la même période de 2014, soit un écart favorable de 3,6 M\$. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- L'écart favorable de la charge d'impôts sur le bénéfice s'explique par la baisse du taux d'imposition effectif.
- La variation favorable des taux d'imposition effectif s'explique par l'impact de la baisse des passifs d'impôts différés, résultant de l'évolution des dossiers de vérification fiscale, de la jurisprudence et de la législation fiscale.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Télécommunications

Revenus de 777,1 M\$, soit une hausse de 43,9 M\$ (6,0 %) essentiellement attribuable aux facteurs mentionnés dans la section « Comparaison des exercices 2015 et 2014 ».

- Revenus du service de téléphonie mobile de 111,5 M\$, en hausse de 28,0 M\$ (33,5 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 239,5 M\$, en hausse de 22,0 M\$ (10,1 %).
- Revenus totaux des services de télédistribution de 263,5 M\$, soit une baisse de 4,7 M\$ (-1,8 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 111,5 M\$, soit une diminution de 9,1 M\$ (-7,5 %).
- Revenus du service de vidéo sur demande par abonnement de 7,0 M\$, en hausse de 2,2 M\$ (45,8 %).
- Revenus de Vidéotron Service Affaires de 18,1 M\$, en hausse de 1,3 M\$ (7,7 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 20,5 M\$, en hausse de 4,0 M\$ (24,2 %).
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron de 2,4 M\$, en baisse 0,6 M\$ (-20,0 %).
- Revenus autres de 3,1 M\$, soit une hausse de 0,6 M\$ (24,0 %).

RMPA de Vidéotron de 140,19 \$ au quatrième trimestre 2015, contre 129,36 \$ à la même période de 2014, en hausse de 10,83 \$ (8,4 %).

Statistiques de clientèle

Unités de service – Hausse de 41 600 unités de service (0,7 %) au quatrième trimestre 2015, contre une augmentation de 59 100 unités de service à la même période de 2014.

Téléphonie mobile – Augmentation de 26 100 lignes (3,5 %) au quatrième trimestre 2015, contre une hausse de 42 400 lignes à la même période de 2014.

Accès Internet par câble – Hausse de 8 700 clients (0,6 %) au service d'accès Internet par câble, comparativement à une augmentation de 3 700 clients à la période correspondante de 2014.

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 9 000 (-0,5 %) au quatrième trimestre 2015, contre une diminution de 14 000 clients à la même période de 2014.

- Hausse de 6 000 clients (0,4 %) au service illico télé numérique au quatrième trimestre 2015, contre une augmentation de 8 700 clients à la même période de 2014.
- Le service de télédistribution analogique a perdu 15 000 clients (-8,3 %), contre une perte de 22 700 clients au cours du quatrième trimestre 2014.

Téléphonie par câble – Diminution de 13 200 clients (-1,0 %) au quatrième trimestre 2015, contre une baisse de 7 000 clients à la même période de 2014.

Vidéo sur demande par abonnement – Augmentation de 29 000 clients (12,7 %) au quatrième trimestre 2015, contre une hausse de 34 000 clients à la même période de 2014.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 349,0 M\$, en hausse de 3,6 M\$ (1,0 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse des revenus.

Contrebalancé en partie par :

- la hausse des frais de redevances en télédistribution, dont l'impact non récurrent défavorable de l'ajustement rétroactif de 7,2 M\$ inscrit à la même période de 2014 ;
- l'impact de l'enregistrement d'autres éléments non récurrents pour un écart défavorable de 4,6 M\$;

- la hausse de certains frais d'exploitation, dont principalement les honoraires professionnels, les frais de publicité, de marketing et d'ingénierie ;
- l'augmentation des coûts des terminaux illico et l'impact de la hausse de la perte sur la vente d'appareils mobiles.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 55,1 % au quatrième trimestre 2015, contre 52,9 % à la même période de 2014. Cette augmentation est surtout attribuable à l'augmentation des frais de redevances en télédistribution, à l'incidence de l'enregistrement d'autres éléments non récurrents, à la hausse de certains frais d'exploitation, à l'impact de l'augmentation des coûts des terminaux illico et de la hausse de la perte sur la vente d'appareils mobiles.

Média

Revenus de 267,4 M\$ au quatrième trimestre 2015, en hausse de 21,6 M\$ (8,8 %).

- Augmentation de 6,8 M\$ (5,9 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée principalement par :
 - o la hausse des revenus d'abonnement et de publicité des services spécialisés, dont TVA Sports et LCN ;
 - o la hausse des revenus de production commerciale et de TVA Films.
 Contrebalancées en partie par :
 - o la baisse des revenus de publicité du Réseau TVA.
- Revenus de 11,8 M\$ provenant de l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de MELS.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 15,0 M\$ (-22,5 %).
 - o Revenus publicitaires en baisse de 16,0 % ; revenus de tirage stables ; revenus numériques en hausse de 11,8 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en baisse de 52,6 %.
- Les revenus d'édition de magazines ont plus que doublé au quatrième trimestre 2015 pour s'établir à 32,5 M\$, en raison principalement de l'impact de l'acquisition de magazines de Transcontinental.
- Hausse de 0,8 M\$ (27,6 %) des revenus de Québecor Média Affichage, surtout attribuable aux nouveaux revenus publicitaires numériques.
- Diminution de 2,5 M\$ (-8,3 %) des revenus de distribution et d'édition de livres, expliquée principalement par la baisse des activités de distribution en librairie et en grande diffusion.
- Hausse de 4,0 M\$ (18,7 %) des revenus de distribution et production de musique, surtout attribuable à l'augmentation des ventes de CD due principalement à la sortie de l'album à succès de l'auteure-compositrice-interprète Adele.

Bénéfice d'exploitation ajusté de 22,3 M\$ au quatrième trimestre 2015, en hausse de 8,5 M\$ (61,6 %).

- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités de télédiffusion de 14,0 M\$ au quatrième trimestre 2015, soit une augmentation de 8,9 M\$, qui s'explique surtout par :
 - o l'impact de la hausse des revenus d'abonnement et de publicité des chaînes spécialisées, dont TVA Sports et LCN ;
 - o la baisse des frais d'exploitation de TVA Sports et du Réseau TVA.
- Incidence favorable de l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de MELS ayant généré un bénéfice d'exploitation ajusté de 1,0 M\$ au quatrième trimestre 2015.
- Bénéfice d'exploitation ajusté de l'édition de journaux en baisse de 2,9 M\$ (-56,9 %) en raison de :
 - o l'impact de la baisse des revenus.
 Contrebalancé en partie par :
 - o l'incidence favorable sur le bénéfice d'exploitation ajusté de la réduction des frais d'exploitation, dont l'incidence favorable de 1,2 M\$ liée aux mesures de restructuration.
- Bénéfice d'exploitation ajusté des activités d'édition de magazines en hausse de 0,1 M\$ (5,9 %).
- Perte d'exploitation ajustée de Québecor Média Affichage en baisse de 0,1 M\$.

- Bénéfice d'exploitation ajusté de distribution et d'édition de livres en baisse de 0,9 M\$ (-60,0 %), attribuable à l'impact de la baisse des revenus et à la baisse des contributions marginales.
- Augmentation de 0,8 M\$ (50,0 %) du bénéfice d'exploitation ajusté de la distribution et production de musique, surtout en raison de l'impact de la hausse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 91,7 % au quatrième trimestre 2015, contre 94,4 % à la même période de 2014. Cette baisse est surtout attribuable à l'incidence favorable de l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de MELS, par la hausse des revenus d'abonnement dans TVA Sports et LCN et par l'impact de la baisse des frais d'exploitation de TVA Sports et du Réseau TVA.

Sports et divertissement

Revenus de 10,1 M\$, en hausse de 8,2 M\$ par rapport au quatrième trimestre 2014, qui s'explique principalement par l'incidence favorable sur les revenus de l'acquisition en novembre 2014 des Remparts de Québec de la LHJMQ et par l'ajout des revenus des événements présentés au Centre Vidéotron.

Perte d'exploitation ajustée de 3,1 M\$ au quatrième trimestre 2015, contre 1,0 M\$ à la même période de 2014, soit un écart défavorable de 2,1 M\$, qui s'explique principalement par le démarrage des nouvelles activités de gestion du Centre Vidéotron, contrebalancé en partie par l'impact de la hausse des revenus.

COMPARAISON DES EXERCICES 2014 ET 2013

Analyse des résultats consolidés de Québecor

Revenus de 3,61 G\$, en hausse de 68,9 M\$ (1,9 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (111,3 M\$ ou 4,1 % des revenus du secteur) et Sports et divertissement (2,1 M\$ ou 42,0 %).
- Recul dans le secteur Média (34,5 M\$ ou -3,9 %).

Bénéfice d'exploitation ajusté de 1,41 G\$, en hausse de 29,4 M\$ (2,1 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (60,4 M\$ ou 4,7 % du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur) et siège social (8,1 M\$) expliqué principalement dans ce dernier cas par la variation favorable de la juste valeur des options d'achat d'actions.
- Baisse dans les secteurs Média (36,8 M\$ ou -38,7 %) et Sports et divertissement (2,3 M\$).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média avait entraîné un écart défavorable de 2,4 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2014 par rapport à 2013. Par ailleurs, la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et l'impact des différentes transactions sur les options émises conformément à ce programme avaient entraîné un écart favorable de 20,8 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2014.

Perte nette attribuable aux actionnaires de 30,1 M\$ (0,24 \$ par action de base) en 2014, contre 288,6 M\$ (2,33 \$ par action de base) en 2013, soit un écart favorable de 258,5 M\$ (2,09 \$ par action de base).

- Cet écart favorable s'expliquait surtout par :
 - o un écart favorable de 289,7 M\$ relativement aux gains et pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont un écart favorable de 48,4 M\$ lié aux débetures convertibles, sans incidence fiscale ;
 - o l'écart favorable de 135,0 M\$ au chapitre des pertes liées aux activités abandonnées ;
 - o la diminution de 37,3 M\$ des frais financiers ;
 - o une hausse de 29,4 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté.

Contrebalancés en partie par :

- o un écart défavorable de 54,6 M\$ relatif à la charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs (dont 28,4 M\$ sans incidence fiscale), moins la part des participations ne donnant pas le contrôle y afférente ;
- o un écart défavorable de 39,1 M\$ au chapitre de la perte sur litige, charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments (dont 34,3 M\$ sans incidence fiscale) ;
- o la hausse de 37,2 M\$ de la charge d'amortissement.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 209,7 M\$ (1,70 \$ par action de base) en 2014, contre 185,3 M\$ (1,49 \$ par action de base) en 2013, soit une hausse de 24,4 M\$ (0,21 \$ par action de base).

Charge d'amortissement de 661,1 M\$ en 2014, soit une hausse de 37,2 M\$ qui s'expliquait essentiellement par l'impact des investissements en immobilisations effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives à l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements, aux investissements dans le réseau LTE, de même qu'à la modernisation et à l'expansion des réseaux filaire et sans fil.

Frais financiers de 350,3 M\$, en baisse de 37,3 M\$, expliquée surtout par l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme due aux refinancements à des taux d'intérêt inférieurs et par un niveau d'endettement moins élevé.

Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers de 94,7 M\$ en 2014, contre 384,4 M\$ en 2013. Cet écart favorable de 289,7 M\$ s'expliquait principalement par la variation des justes valeurs des options de règlement anticipé due à la fluctuation des hypothèses d'évaluation, notamment les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents, par la baisse de 48,4 M\$ (sans incidence fiscale) de la perte sur les dérivés incorporés liés aux

déventures convertibles, et par les pertes sur le renversement de dérivés incorporés inscrites en 2013 à la suite du rachat de dettes.

Perte sur litige, charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments de 49,6 M\$ en 2014, contre 10,5 M\$ en 2013, soit un écart défavorable de 39,1 M\$.

- En 2014, le secteur Télécommunications avait enregistré une charge de restructuration de 1,8 M\$ (0,7 M\$ en 2013) et une charge de dépréciation d'actifs de 3,4 M\$. De plus, le secteur avait enregistré une charge de 34,3 M\$ (sans incidence fiscale), y compris les intérêts, à la suite d'un jugement défavorable rendu contre Vidéotron dans le cadre d'un procès.
- En 2014, une charge nette de restructuration des activités d'exploitation de 6,5 M\$ avait été enregistrée dans le secteur Média, liée aux différents programmes de réduction d'effectifs (6,7 M\$ en 2013). En 2014, le secteur Média avait aussi enregistré une charge spéciale de 2,7 M\$, principalement attribuable à l'acquisition d'entreprises (2,0 M\$ en 2013).
- Les autres secteurs avaient enregistré une charge nette de restructuration des activités d'exploitation et des charges pour autres éléments de 0,9 M\$ en 2014 (1,1 M\$ en 2013).

Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs de 81,0 M\$ en 2014, contre 26,4 M\$ en 2013, soit un écart défavorable de 54,6 M\$.

- En 2014, Québecor Média avait réalisé des tests de dépréciation sur ses UGT Journaux et Télédiffusion. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 30,0 M\$ (sans incidence fiscale) sur son UGT Journaux, de même qu'une charge non monétaire de dépréciation de 41,7 M\$ relative aux licences de télédiffusion (dont 20,9 M\$ sans incidence fiscale) et une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 9,3 M\$ (dont 3,9 M\$ sans incidence fiscale) sur son UGT Télédiffusion avaient été enregistrées.
- Au troisième trimestre 2013, Québecor Média avait réalisé des tests de dépréciation sur les UGT Journaux et Livres. En conséquence, le secteur Média avait enregistré une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 14,5 M\$ (sans incidence fiscale) dans son UGT Journaux et de 11,9 M\$ (sans incidence fiscale) dans son UGT Livres.

Perte sur refinancement de dettes de 18,7 M\$ en 2014, contre 18,9 M\$ en 2013.

- Conformément à un avis émis le 26 mars 2014, Vidéotron avait remboursé, le 24 avril 2014, ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 260,0 M\$US, émis le 5 mars 2009 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant le 15 avril 2018, pour un prix de 103,042 % du montant nominal. Une perte nette de 21,4 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du premier trimestre 2014 relativement à ce remboursement, y compris une perte de 1,7 M\$ enregistrée auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Conformément à un avis émis le 26 mars 2014, Québecor Média avait remboursé, le 25 avril 2014, la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 380,0 M\$US, émis le 5 octobre 2007 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,75 % et échéant le 15 mars 2016, pour un prix de 100,00 % du montant nominal, et avait réglé les contrats de couverture afférents. Un gain net de 2,7 M\$ avait été comptabilisé dans l'état consolidé des résultats au cours du premier trimestre 2014 relativement à ce remboursement, y compris un gain de 12,5 M\$ enregistré auparavant dans les autres éléments du résultat global.
- Le 3 juin 2013, Vidéotron avait émis un avis visant le remboursement, le 2 juillet 2013, de 380,0 M\$US de ses billets de premier rang émis et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant en avril 2018, pour un prix de 104,563 % du montant nominal, et avait réglé les contrats de couverture afférents. Par conséquent, une perte totale de 18,9 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours du deuxième trimestre 2013, y compris un gain de 6,5 M\$ enregistré auparavant dans les autres éléments du résultat global.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 97,2 M\$ en 2014 (taux d'imposition effectif de 29,0 %), contre 32,8 M\$ (taux d'imposition effectif de 34,5 %) en 2013, soit un écart défavorable de 64,4 M\$. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- L'écart défavorable de la charge d'impôts sur le bénéfice s'expliquait principalement par l'impact de la hausse du bénéfice imposable pour fins fiscales.
- La variation des taux d'imposition effectif s'expliquait par l'impact de la combinaison des taux d'imposition sur les différentes composantes du gain ou de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers et des pertes sur refinancement de dettes.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Cette section présente une analyse des flux de trésorerie générés et utilisés par la Société, ainsi que de la situation financière à la date du bilan. Cette section doit être lue conjointement avec l'analyse sur les tendances présentée dans la section « Informations sur les tendances » ci-dessus, de même qu'avec l'analyse sur les risques financiers de la Société présentée ci-dessous dans la section « Instruments financiers et risques financiers ».

Exploitation

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 1,07 G\$ en 2015, contre 960,7 M\$ en 2014.

- Cette augmentation de 111,5 M\$ s'explique surtout par :
 - o l'écart favorable de 166,5 M\$ relatif à la portion monétaire du gain sur litige, charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments spéciaux ;
 - o la diminution de 58,5 M\$ des impôts exigibles ;
 - o la hausse de 32,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur Télécommunications et de 11,8 M\$ du bénéfice d'exploitation ajusté du secteur Média ;
 - o la diminution de 13,7 M\$ de la portion monétaire des frais financiers.

Contrebalancé en partie par :

- o l'écart défavorable de 161,3 M\$ de la variation des actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie, expliquée principalement par la hausse des stocks et des débiteurs dans le secteur Télécommunications, par le paiement des soldes d'impôts sur le bénéfice à payer et par la baisse des impôts exigibles.

L'encaissement d'un gain sur litige, la croissance de la rentabilité des secteurs Télécommunications et Média, et le refinancement de certaines dettes à des taux d'intérêt inférieurs ont eu une incidence favorable sur les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, tandis que le paiement des soldes d'impôts sur le bénéfice à payer et la hausse des investissements dans les stocks et les débiteurs du secteur Télécommunications en 2015 ont entraîné un impact négatif.

Fonds de roulement négatif de 328,1 M\$ au 31 décembre 2015, contre un fonds de roulement positif de 90,2 M\$ au 31 décembre 2014, soit un écart défavorable de 418,3 M\$ expliqué principalement par le paiement de l'achat des licences de spectre acquises au coût total de 218,8 M\$ et le remboursement de dettes à même le fonds de roulement.

Investissement

Acquisitions d'immobilisations de 678,6 M\$ en 2015, contre 644,0 M\$ en 2014, soit une hausse de 34,6 M\$ expliquée principalement par l'impact de la stratégie promotionnelle axée sur la location d'équipements, par les investissements dans la construction et l'agrandissement des centres de données, et par les investissements dans le réseau LTE dans le secteur Télécommunications.

Acquisitions d'actifs incorporels de 360,6 M\$ en 2015, contre 317,3 M\$ en 2014, soit une augmentation de 43,3 M\$. Cet écart s'explique surtout par le paiement de 33,0 M\$ à la Ville de Québec relativement aux droits d'identification, pour une période de 25 années, du nouveau Centre Vidéotron dans le secteur Sports et divertissement. Les acquisitions d'actifs incorporels comprennent les paiements totalisant 218,8 M\$ en 2015 pour l'acquisition de licences de spectre, contre des paiements de 217,4 M\$ effectués à la même période de 2014.

Produit d'aliénation d'éléments d'actif de 4,6 M\$ en 2015, contre 5,4 M\$ en 2014.

Acquisitions d'entreprises de 94,5 M\$ en 2015, contre 132,3 M\$ en 2014, soit une diminution de 37,8 M\$.

- En 2015, les acquisitions d'entreprises s'expliquent surtout par les acquisitions de 4Degrés Colocation par le secteur Télécommunications et des magazines de Transcontinental par le secteur Média, et les actifs de Marathon de Québec par le secteur Sports et divertissement.
- En 2014, les acquisitions d'entreprises s'expliquent, entre autres, par l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de MELS dans le secteur Média, et des Remparts de Québec de la LHJMQ dans le secteur Sports et divertissement.

Dispositions d'entreprises de 316,3 M\$ en 2015, contre 193,5 M\$ en 2014, soit une hausse de 122,8 M\$.

- Les dispositions d'entreprises en 2015 s'expliquent principalement par la vente des entreprises de journaux de langue anglaise au Canada, dans le secteur Média, et par la vente des activités de ventes au détail de Groupe Archambault, dans le secteur Télécommunications.
- Les dispositions d'entreprises en 2014 proviennent principalement de la vente de la filiale Nurun à Publicis Groupe et de la vente de 74 journaux hebdomadaires du Québec à Transcontinental Interactif.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média de 284,1 M\$ en 2015, contre 253,1 M\$ en 2014 (tableau 8).

- Cet écart favorable de 31,0 M\$ s'explique par :
 - o l'augmentation de 108,3 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies.
 Contrebalancée par :
 - o la hausse de 41,9 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des acquisitions de licences de spectre) ;
 - o l'augmentation de 34,6 M\$ des acquisitions d'immobilisations.

Tableau 8

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média

(en millions de dollars canadiens)

	2015		2014	
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs				
Télécommunications	666,5	\$	665,3	\$
Média	24,9		16,9	
Sports et divertissement	(58,3)		(8,2)	
Siège social de Québecor Média	(7,9)		(7,1)	
	625,2		666,9	
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(302,1)		(315,2)	
Portion monétaire du gain (de la perte) sur litige, charge de restructuration des activités d'exploitation et autres éléments	117,2		(49,6)	
Impôts exigibles	(63,4)		(121,9)	
Autres	5,9		2,9	
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(98,7)		70,0	
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média	284,1	\$	253,1	\$

Tableau 9

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor

(en millions de dollars canadiens)

	2015		2014	
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média présentés au tableau 8	284,1	\$	253,1	\$
Éléments des flux de trésorerie du siège social de Québecor :				
Flux de trésorerie du secteur	(0,3)		4,4	
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(25,8)		(26,4)	
Autres	(0,3)		(0,2)	
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(1,3)		(8,7)	
	(27,7)		(30,9)	
Plus l'acquisition d'immobilisations	678,6		644,0	
Plus l'acquisition d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition de licences)	141,8		99,9	
Moins les produits de l'aliénation d'éléments d'actif	(4,6)		(5,4)	
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor	1 072,2	\$	960,7	\$

Financement

Dette consolidée (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en hausse de 607,2 M\$ en 2015. Variation nette favorable de 655,6 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- En 2015, l'augmentation de la dette est essentiellement attribuable à :
 - o l'impact défavorable du taux de change estimé à 602,0 M\$. La hausse attribuable à ce facteur a été contrebalancée par une hausse de l'actif (ou une baisse du passif) liée aux ententes de swaps sur devises comptabilisées sous « Instruments financiers dérivés » ;
 - o l'émission par Vidéotron, le 15 septembre 2015, de billets de premier rang d'un montant en capital global de 375,0 M\$, portant intérêt à 5,75 % et échéant le 15 janvier 2026, pour un produit net de 370,1 M\$, déduction faite des frais de financement de 4,9 M\$;
 - o l'utilisation par Vidéotron de sa facilité de crédit garantie renouvelable pour un montant total de 246,7 M\$;
 - o l'augmentation des emprunts bancaires de Vidéotron et de Québecor Média pour un montant de 33,8 M\$.
- Au cours de la même période, la dette a diminué principalement pour les raisons suivantes :
 - o le remboursement par anticipation et le retrait par Vidéotron, le 16 juillet 2015, de la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 75,0 M\$US émis le 15 avril 2008 et en circulation, portant intérêt à un taux de 9,125 % et échéant le 15 avril 2018 ;
 - o le remboursement par anticipation et le retrait par Vidéotron, le 16 juillet 2015, de la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 300,0 M\$ émis le 13 janvier 2010 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,125 % et échéant le 15 janvier 2020 ;
 - o le remboursement par anticipation et le retrait par Vidéotron, le 10 avril 2015, de la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 175,0 M\$US émis le 16 septembre 2005 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,375 % et échéant le 15 décembre 2015 ;
 - o les remboursements courants totalisant 25,0 M\$ sur les facilités de crédit et autres de Vidéotron et de Québecor Média ;
 - o la baisse de 20,9 M\$ de la dette de Québecor.

- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un actif net de 298,1 M\$ au 31 décembre 2014 à un actif net de 953,7 M\$ au 31 décembre 2015, soit une variation nette favorable de 655,6 M\$ expliquée par :
 - o l'écart favorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés ;
 - o le règlement par anticipation par Vidéotron d'un contrat de change à terme compensatoire utilisé, conjointement avec des swaps sur devises et taux d'intérêt, dans le cadre de la couverture d'une tranche de 441,4 M\$US de ses billets de premier rang, portant intérêt à un taux de 5,375 % et échéant le 15 juin 2024.

Contrebalancés par :

- o l'impact défavorable sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de l'évolution des taux d'intérêt au Canada par rapport aux États-Unis ;
- o la réalisation de l'actif lié aux contrats de couverture de Vidéotron dans le cadre de l'achat et du remboursement par anticipation, le 16 juillet 2015, d'un montant en capital global de 75,0 M\$US des billets de premier rang portant intérêt à un taux de 9,125 % ;
- o la réalisation de l'actif lié aux contrats de couverture de Vidéotron dans le cadre de l'achat et du remboursement par anticipation, le 10 avril 2015, d'un montant en capital global de 175,0 M\$US des billets de premier rang portant intérêt à un taux de 6,375 %.
- Le 9 septembre 2015, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 75,36 % à 81,07 % à la suite du rachat par Québecor Média de 7 268 324 actions ordinaires de son capital-actions détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 500,0 M\$, payable en espèces. Toutes les actions ainsi rachetées ont été annulées. Par conséquent, la participation de CDP Capital dans Québecor Média a diminué de 24,64 % à 18,93 %.
- Le 16 juin 2015, Vidéotron a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie de 575,0 M\$ afin de l'augmenter à 615,0 M\$ et de proroger son échéance de deux ans jusqu'au 20 juillet 2020. Vidéotron a aussi conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable non garantie de 350,0 M\$ venant à échéance le 20 juillet 2020. Les conditions de cette nouvelle facilité de crédit non garantie sont similaires aux modalités de la facilité de crédit renouvelable garantie de Vidéotron.
- Le 20 mars 2015, Groupe TVA a complété un placement de droits, par lequel Groupe TVA a reçu un produit brut total de 110,0 M\$ pour l'émission de 19 434 629 actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA. Dans le cadre du placement de droits, Québecor Média a souscrit 17 300 259 actions classe B sans droit de vote de Groupe TVA pour un coût total de 97,9 M\$ et, par conséquent, sa participation totale en actions dans Groupe TVA est passée de 51,5 % à 68,4 %.

Situation financière

Liquidités disponibles nettes de 987,0 M\$ au 31 décembre 2015 pour Québecor Média et ses filiales détenues à part entière, soit des dettes bancaires de 30,9 M\$ et des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 1,02 G\$.

Liquidités disponibles nettes de 125,5 M\$ pour Québecor au niveau corporatif, soit des emprunts bancaires de 0,5 M\$ et des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 126,0 M\$.

Dettes consolidées (dettes à long terme plus les emprunts bancaires) totalisant 5,89 G\$ au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 607,2 M\$ par rapport au 31 décembre 2014. Variation nette favorable de 655,6 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (cf. « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 3,28 G\$ de Vidéotron (2,93 G\$ au 31 décembre 2014), de 73,0 M\$ de Groupe TVA (78,2 M\$ au 31 décembre 2014), de 2,48 G\$ de Québecor Média (2,20 G\$ au 31 décembre 2014) et de 56,3 M\$ de Québecor (77,2 M\$ au 31 décembre 2014).

Au 31 décembre 2015, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

Tableau 10
Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Québecor
Périodes de 12 mois terminées les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

2016	44,0	\$
2017	53,9	
2018	19,2	
2019	56,8	
2020	704,2	
2021 et ultérieurement	5 014,4	
Total	5 892,5	\$

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Québecor était d'environ 7,0 années au 31 décembre 2015 (7,2 années au 31 décembre 2014). Au 31 décembre 2015, compte tenu des couvertures de taux d'intérêt, la dette était constituée approximativement de 82,5 % de dettes à taux fixe (82,6 % au 31 décembre 2014) et de 17,5 % de dettes à taux variable (17,4 % au 31 décembre 2014).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir les engagements en matière d'investissement en immobilisations, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de remboursement de dettes, de contribution conformément aux régimes de retraite, de rachat d'actions et de paiement de dividendes (ou de distribution de capital par Québecor Média). La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de respecter les échéances futures de ses dettes, qui sont relativement échelonnées au cours des prochaines années.

La Société et ses filiales sont assujetties au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à leurs ententes de financement respectives. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le bénéfice d'exploitation ajusté). Au 31 décembre 2015, la Société et ses filiales respectaient tous leurs ratios financiers et clauses financières restrictives de leurs conventions de financement.

Dividendes déclarés

- Le 8 mars 2016, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,035 \$ par action sur les actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et sur les actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B »). Ce dividende sera versé le 19 avril 2016 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 25 mars 2016.

Enchères du spectre dans la bande de 2 500 MHz et des licences de SSFE-3

Québecor Média et sa filiale Vidéotron ont annoncé, le 6 mars 2015, l'acquisition de quatre licences de SSFE-3, à la suite des enchères du spectre mobile commercial, pour un montant total de 31,8 M\$. Ces licences couvrent l'est du Québec, le sud du Québec, le nord du Québec, l'est de l'Ontario et l'Outaouais. Ces licences ont été émises à Vidéotron par ISDE Canada le 21 avril 2015.

Québecor Média et sa filiale Vidéotron ont annoncé, le 12 mai 2015, l'acquisition de 18 licences dans quatre provinces canadiennes, à la suite des enchères du spectre mobile commercial dans la bande de 2 500 MHz. Les licences d'exploitation, acquises au coût de 187,0 M\$, couvrent la totalité du Québec ainsi que les plus grands centres urbains du Canada dont Toronto, Ottawa, Calgary, Edmonton et Vancouver. Ces licences ont été émises à Vidéotron par ISDE Canada le 24 juin 2015.

Analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2015

Tableau 11

Bilan consolidé de Québecor

Analyse des principales variations entre les 31 décembre 2015 et 2014

(en millions de dollars canadiens)

	31 déc. 2015		31 déc. 2014		Écart	Principales sources d'explication de l'écart
Actif						
Espèces et quasi-espèces	18,6	\$	395,3	\$	(376,7)	\$ Flux de trésorerie utilisés dans les activités d'investissement et de financement en excédant des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation
Débiteurs	494,1		449,4		44,7	Incidence de la variation courante des activités
Actifs nets détenus en vue de la vente ¹	–		300,2		(300,2)	Vente des entreprises de journaux de langue anglaise
Immobilisations	3 424,9		3 430,4		(5,5)	Dépréciation d'actifs dans le secteur Média et l'amortissement de la période, contrebalancés en partie par les acquisitions d'immobilisations (cf. « Investissement »), l'acquisition de 4Degrés Colocation et l'acquisition des magazines de Transcontinental
Actifs incorporels	1 178,0		945,8		232,2	Achat de licences de spectre dans la bande de 2 500 MHz et de licences de SSFE-3, et acquisition de 4Degrés Colocation et des magazines de Transcontinental, contrebalancés en partie par la dépréciation d'actifs dans le secteur Média
Écart d'acquisition	2 678,4		2 714,6		(36,2)	Dépréciation de l'écart d'acquisition du secteur Média, contrebalancée en partie par l'impact de l'acquisition de 4Degrés Colocation et des magazines de Transcontinental
Instruments financiers dérivés ²	953,7		298,1		655,6	Cf. « Financement »
Passif						
Revenus reportés	321,5		283,0		38,5	Incidence de la variation courante, des acquisitions d'entreprises et de la croissance des activités
Impôts sur le bénéfice ³	(19,5)		78,8		(98,3)	Paiement des soldes à payer d'impôts sur le bénéfice
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	5 890,7		5 283,5		607,2	Cf. « Financement »
Impôts différés ⁴	584,2		521,0		63,2	Déductions fiscales pour immobilisations et actifs incorporels supérieures à l'amortissement comptable

¹ Actif à court terme moins le passif à court terme

² Actif à long terme moins passif à court et à long terme

³ Passif à court terme moins l'actif à court terme

⁴ Passif à long terme moins l'actif à long terme

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2015, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme, le remboursement de capital et d'intérêt sur les débentures convertibles, les paiements minimaux exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, et ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 12.

Tableau 12

Obligations contractuelles de Québecor au 31 décembre 2015

(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme ¹	5 892,5	\$ 44,0	\$ 73,1	\$ 761,0	\$ 5 014,4
Débentures convertibles ²	704,0	—	704,0	—	—
Paiements d'intérêts ³	2 076,9	263,9	612,3	561,4	639,3
Contrats de location-exploitation	253,8	51,3	75,7	42,1	84,7
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	1 340,0	253,6	285,7	207,9	592,8
Instruments financiers dérivés ⁴	(950,9)	(1,8)	(17,7)	(112,9)	(818,5)
Total des obligations contractuelles	9 316,3	\$ 611,0	\$ 1 733,1	\$ 1 459,5	\$ 5 512,7

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, aux dérivés incorporés et aux frais de financement.

² Basé sur la valeur du marché au 31 décembre 2015 d'un nombre d'actions correspondant au résultat de la division du capital impayé par le cours d'une action catégorie B de Québecor à cette date, sous réserve d'un prix plancher de 19,25 \$ et d'un prix plafond de 24,0625 \$. La Société peut aussi racheter les débentures convertibles en émettant le nombre d'actions catégorie B correspondant.

³ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme et les débentures convertibles, selon les taux d'intérêt en vigueur et les taux d'intérêt des couvertures, et selon les taux de change des couvertures sur devises au 31 décembre 2015.

⁴ Estimation des encaissements futurs, déduction faite des déboursés futurs liés à la couverture des devises en utilisant des instruments financiers dérivés.

Engagements importants inclus au tableau 12

Vidéotron loue des sites pour son réseau LTE conformément à des contrats de location-exploitation et a conclu des engagements à long terme pour acquérir des équipements pour une contrepartie totale future de 155,2 M\$.

En 2011, Québecor Média a annoncé la conclusion d'une entente avec la Ville de Québec visant la gestion du Centre Vidéotron. Au 31 décembre 2015, le solde de ces engagements se chiffrait à 78,0 M\$.

En 2012 et en 2014, Québecor Média a signé des ententes pour assurer l'installation, l'entretien et l'exploitation publicitaire des abribus du réseau d'autobus des sociétés de transport de Montréal et de Laval. Ces ententes ont une durée de 20 années. En 2015, une entente similaire a été signée avec la société de transport de Lévis pour une durée de 10 années. Au 31 décembre 2015, le solde de ces engagements se chiffrait à 107,0 M\$.

En mai 2013, Vidéotron et Rogers Communications ont annoncé une entente d'une durée de 20 années visant la construction et l'exploitation d'un réseau LTE au Québec et dans la région d'Ottawa. Au 31 décembre 2015, le solde de ces engagements se chiffrait à 260,0 M\$.

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, le secteur Média, par l'entremise de Groupe TVA, contracte des engagements sur des droits de diffusion de produits télévisuels, d'événements sportifs et de films, de même que sur des droits de distribution de produits audiovisuels. Au 31 décembre 2015, le solde de ces engagements se chiffrait à 817,1 M\$.

Cotisations aux régimes de retraite

Les cotisations de l'employeur prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires à la retraite de la Société seront de 42,0 M\$ en 2016 (des contributions de 45,0 M\$ ont été payées en 2015).

Transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société et ses filiales ont effectué des achats et engagé des dépenses de loyers avec des sociétés liées pour un montant de 3,4 M\$ (2,9 M\$ en 2014), compris dans les achats de biens et services. La Société et ses filiales ont effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 3,3 M\$ (3,3 M\$ en 2014). Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

Ententes hors bilan

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Contrats de location-exploitation

La Société a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués conformément à des contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Société met fin aux contrats de location avant la fin de leurs termes (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Société devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Société a fourni des garanties au locateur de certains baux de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2020. Si le locataire manque à ses engagements conformément aux ententes, la Société devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2015, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 28,4 M\$ et la Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties.

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, elle s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par ses sous-traitants et fournisseurs. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces indemnisations.

Autres

Une des filiales de la Société a fourni des garanties en tant que franchiseur dans l'éventualité où ses franchisés, dans leurs activités de détail, ne respecteraient pas certains contrats d'achat. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces garanties.

Capital-actions

Conformément aux exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 13 présente les données du capital-actions de la Société au 29 février 2016. De plus, 1 310 000 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 29 février 2016.

Tableau 13

Capital-actions

(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 29 février 2016	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A	38 906 172	8,6 \$
Actions catégorie B	83 556 992	317,0

Le 31 juillet 2014, Québecor a déposé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 500 000 actions catégorie A représentant approximativement 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 2 000 000 actions catégorie B représentant environ 2,4 % des actions catégorie B émises et en circulation au 29 juillet 2014. Les rachats pouvaient être effectués entre les 13 août 2014 et 12 août 2015, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto. Toutes les actions ainsi rachetées ont été annulées.

Le 29 juillet 2015, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 500 000 actions catégorie A représentant approximativement 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 2 000 000 actions catégorie B représentant approximativement 2,4 % des actions catégorie B émises et en circulation au 29 juillet 2015. Les rachats peuvent être effectués entre les 13 août 2015 et 12 août 2016, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

En 2015, la Société a racheté et annulé 413 300 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 12,4 M\$ (455 000 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 11,7 M\$ en 2014). L'excédent de 10,8 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été enregistré en réduction des bénéfices non répartis (10,0 M\$ en 2014).

Risques et incertitudes

La Société est active dans les secteurs des télécommunications, des médias et du sports et divertissement, lesquels comportent divers facteurs de risque et d'incertitude. Les risques et incertitudes décrits ci-après peuvent influencer grandement sur le cadre d'exploitation et les résultats financiers de la Société.

Concurrence et développement technologique

Dans le domaine du câble, Québecor Média est en concurrence avec des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT »), dont la principale, dans le marché de Québecor Média, détient une licence régionale autorisant la diffusion terrestre à Montréal et dans plusieurs autres villes du Québec. Cette principale ESLT implante actuellement son propre service de télévision sur protocole Internet (« IPTV ») partout au pays, mais plus spécifiquement à Montréal (y compris une partie de la grande région de Montréal), dans la ville de Québec et dans d'autres villes du Québec. Elle détient également des licences permettant de distribuer des services vidéo utilisant la technologie de lignes d'abonné numériques à très haut débit (« services VDSL »). Le service de télédistribution par câble de Québecor Média est en concurrence avec des fournisseurs de télévision directe par satellite (« TDS ») (aussi appelés fournisseurs de « services de radiodiffusion directe par satellite » ou « SRD »), de systèmes de distribution multivoies multipoints, et de systèmes de télévision à antenne collective par satellite. L'accès direct aux sites Internet de certains diffuseurs qui fournissent des services en HD de vidéo sur demande est également accessible pour certaines chaînes que Québecor Média propose dans sa programmation télévisuelle. De plus, certains autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») ont lancé des services de vidéo sur protocole Internet (« services de vidéo IP ») dans les territoires où Québecor Média offre déjà ses services.

Québecor Média doit aussi faire face à la concurrence provenant de fournisseurs illégaux de services de télédistribution et de l'accès illégal à la TDS non canadienne (aussi appelé « piratage du marché gris »), ainsi qu'au vol de signaux de TDS qui permet aux clients d'avoir accès à des services de programmation émanant de la TDS américaine ou canadienne sans verser de frais de service (aussi appelé « piratage du marché noir »). Dans le secteur de la vidéo, la concurrence vient aussi des plateformes émergentes de distribution de contenus. Par ailleurs, les fournisseurs de services de télévision connectée ou de services de vidéo sur demande par abonnement comme Netflix et Apple TV, ainsi que des services canadiens tels que Crave TV et shomi, livrent une concurrence pour l'auditoire et une part des dépenses mensuelles en divertissement présentement allouées au service de câblodistribution traditionnel.

Contrairement à Québecor Média, les fournisseurs de services de vidéo sur demande par abonnement ne sont pas soumis à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (« CRTC ») et n'ont pas à contribuer financièrement au modèle d'affaires traditionnel de la télévision au Canada. Par conséquent, cette situation pourrait placer Québecor Média en position de désavantage concurrentiel, mener à une augmentation des coûts d'exploitation et avoir un effet défavorable sur les activités de Québecor Média, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dans le cadre de ses activités Internet, Québecor Média se mesure à d'autres FSI qui offrent des services d'accès Internet aux secteurs résidentiel et commercial, de même que des réseaux WiMAX et Wi-Fi partagés dans certaines villes. Les principaux concurrents sont les ESLT qui offrent un accès Internet par ligne d'abonné numérique, par fibre jusqu'au nœud et par fibre jusqu'aux appareils résidentiels, offrant fréquemment des vitesses de téléchargement comparables à celles de Québecor Média. En outre, les fournisseurs de services Internet par satellites tels que Xplornet augmentent la capacité de leur accès Internet haute vitesse avec le lancement de satellites à transmission à large bande qui affirment prendre en charge des vitesses de téléchargement comparables à la propre vitesse de téléchargement basse ou moyenne de Québecor Média, et qui s'adressent aux résidences et aux entreprises des régions rurales et éloignées. En outre, le CRTC exige que les fournisseurs de réseaux câblés et que les ESLT, y compris Québecor Média, offrent à des concurrents FSI l'accès au marché de la vente en gros via les systèmes Internet haute vitesse de Québecor Média, afin que ceux-ci offrent des services d'accès Internet au détail. Ces concurrents FSI peuvent aussi proposer des applications de téléphonie, de services de vidéo IP et de réseaux.

La téléphonie par câble de Québecor Média compte de nombreux concurrents, notamment les ESLT, les entreprises de services locaux concurrents, les fournisseurs de services de téléphonie mobile ou autres fournisseurs de téléphonie, les services téléphoniques de voix sur protocole Internet (« VoIP ») et via Internet, y compris les concurrents qui n'ont pas leur propre réseau d'accès et donc peu de frais d'infrastructure. De plus, les produits et services basés sur le protocole Internet sont généralement sujets à des pressions à la baisse sur les prix, à des marges plus faibles et à des avancées technologiques qui pourraient avoir un impact réel sur les activités de Québecor Média, ses perspectives et ses résultats d'exploitation.

Dans son secteur de téléphonie mobile, Québecor Média est en concurrence avec un éventail de joueurs sur le marché, dont certains offrent quelques-uns ou la totalité de ses produits, tandis que d'autres n'offrent que des services de téléphonie mobile. De plus, les besoins des utilisateurs des réseaux voix et données mobiles peuvent être comblés par d'autres technologies similaires, comme les réseaux Wi-Fi, les points d'accès à Internet mobile ou les réseaux radio maillés, qui sont techniquement aptes à soutenir la communication mobile de données et les appels téléphoniques mobiles. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou

futurs ne fourniront pas des capacités réseaux et (ou) des services comparables ou supérieurs à ceux que Québecor Média fournit ou pourrait fournir dans l'avenir, qu'ils ne les offriront pas à des prix inférieurs, qu'ils ne s'adapteront pas plus rapidement aux tendances sectorielles ou aux changements des exigences du marché ou qu'ils ne lanceront pas des services concurrents. Par exemple, certains fournisseurs offrant des services de téléphonie mobile (y compris les ESLT) ont implanté et exploitent depuis plusieurs années des marques de téléphonie mobile à bas prix afin d'accroître leur part de marché. Dans un avenir rapproché, selon la nouvelle réglementation, Québecor Média pourrait assister à l'émergence d'opérateurs ne possédant pas d'infrastructures dans le marché du sans-fil. De plus, Québecor Média pourrait dans l'avenir ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec ses concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

En raison des développements technologiques en cours, la démarcation entre les plateformes traditionnelles (télédiffusion, Internet et téléphonie) se dissipe rapidement. Ainsi, les plateformes en émergence de type GO, comme HBO GO, permettent aux consommateurs de visualiser leurs contenus télévisuels traditionnels directement sur leurs appareils mobiles ou ordinateurs à l'aide d'une connexion Internet (bien que l'authentification en tant qu'abonné d'une entreprise de distribution de radiodiffusion soit toujours nécessaire au Canada). De plus, Internet, au moyen d'équipements filaires et mobiles, est en voie de s'imposer comme une importante plateforme de diffusion et de distribution. En outre, avec le développement de leurs réseaux respectifs 4G et les réseaux LTE, les opérateurs de téléphonie mobile offrent maintenant des services Internet sans fil et fixes. Par ailleurs, les services téléphoniques VoIP de Québecor Média concurrencent également les services offerts sur Internet.

Enfin, certains concurrents offrent des rabais spéciaux aux clients qui s'abonnent à deux ou à plusieurs services (télévision par câble ou IPTV, Internet, téléphonie résidentielle et téléphonie mobile). En conséquence, si Québecor Média ne parvient pas à conserver ses clients actuels et qu'elle les perd aux mains de ses concurrents, elle pourrait perdre un abonné pour chacun de ses services, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dans toutes les entreprises de Québecor Média et dans tous les secteurs où elle exerce ses activités, la vive concurrence sur le plan tarifaire pourrait empêcher Québecor Média d'être en mesure d'augmenter le prix de ses produits et services afin de refléter la hausse de ses coûts d'exploitation, comme elle a pu le faire dans le passé. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Ententes d'itinérance

Québecor Média a conclu des ententes d'itinérance avec de nombreux opérateurs dans le monde (y compris au Canada, aux États-Unis et en Europe) et a établi une couverture mondiale. Son incapacité à étendre sa couverture mondiale ou à renouveler ou à remplacer ces ententes d'itinérance selon leurs modalités respectives ou de meilleures modalités, et selon des modalités acceptables, pourrait la placer en position de désavantage concurrentiel, ce qui pourrait léser sa capacité à exploiter son service mobile avec succès et de façon rentable.

En outre, divers aspects des activités de communication mobile, dont la faculté des fournisseurs de services mobiles de conclure des ententes d'interconnexion avec des sociétés de téléphonie filaire conventionnelle et la capacité des fournisseurs de services mobiles à gérer le trafic de données sur leurs réseaux, sont réglementés par le CRTC. Les règlements adoptés ou les mesures prises par les organismes gouvernementaux ayant compétence sur les activités de services mobiles que Québecor Média peut exploiter ou mettre en place, pourraient avoir des répercussions néfastes sur le secteur et ses activités de services mobiles, notamment des mesures qui pourraient augmenter la concurrence ou ses coûts.

Réputation

De façon générale, Québecor Média a toujours bénéficié d'une bonne réputation auprès du grand public. Sa capacité à maintenir de bonnes relations auprès de ses clients actuels et d'attirer de nouveaux clients dépend dans une large mesure de sa réputation. Même si Québecor Média a développé certains mécanismes afin d'atténuer le risque que sa réputation soit ternie, y compris des pratiques de bonne gouvernance et un code d'éthique, il n'y a pas de certitude qu'elle continuera à bénéficier d'une bonne réputation, et il n'est pas assuré que des événements hors de son contrôle ne causeront pas de tort à sa réputation. La perte ou le ternissement de sa réputation pourraient avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Subventions accrues pour combinés téléphoniques et croissance de la clientèle possédant leurs propres appareils (« BYOD »)

Le modèle d'affaires adopté par Québecor Média pour son service de téléphonie mobile s'appuie principalement sur une subvention du coût des combinés téléphoniques des clients, modèle qui s'apparente à celui d'autres opérateurs de téléphonie mobile en Amérique du Nord. Ce modèle attire les clients qui, en retour, s'engagent pour un contrat d'une durée déterminée. Québecor Média s'engage également à une subvention minimale pour chaque combiné acheté d'un fournisseur de certains

téléphones intelligents. Si Québecor Média ne peut récupérer le coût des subventions accordées pendant la durée du contrat avec ses clients, cela pourrait avoir une incidence négative sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En outre, en vertu du Code sur les services sans fil du CRTC, entré en vigueur en 2013, qui limite la durée des contrats à terme à deux ans, au lieu de trois, le nombre de clients BYOD possédant des contrats sans échéance pourrait augmenter. Dans les faits, ces consommateurs n'ont aucune obligation contractuelle de demeurer des clients de Québecor Média, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur son taux de désabonnement et, par conséquent, sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Désuétude des stocks

Les stocks des divers produits de Québecor Média présente généralement une durée de vie relativement courte en raison des fréquents changements technologiques. Dans le cas où Québecor Média ne pourrait gérer efficacement ses niveaux de stocks selon la demande de produits, le risque de désuétude des stocks pourrait augmenter et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dépenses en immobilisations

La stratégie de Québecor Média qui consiste à maintenir une position de chef de file dans sa gamme de produits et services et à lancer de nouveaux produits et services l'oblige à engager des dépenses en immobilisations dans son réseau et dans ses infrastructures afin de soutenir la croissance de sa clientèle et la demande pour des augmentations de la largeur de la bande passante et d'autres services. À cet égard, Québecor Média a dû, par le passé, mobiliser des capitaux importants en vue de la mise à niveau, de l'agrandissement et de la maintenance de son réseau, ainsi que du lancement et de la mise en œuvre de services nouveaux ou additionnels. Québecor Média prévoit devoir continuer d'engager, à court et à moyen terme, des dépenses en immobilisations supplémentaires afin de maintenir et d'élargir ses systèmes et services, notamment au chapitre du perfectionnement de l'accès à Internet, de la télévision en HD, de la télévision en UHD et de la télévision accessible partout et sur tous les supports nécessitant la technologie IP, ainsi que des coûts de développement, d'entretien et d'amélioration des infrastructures de services mobiles.

La demande pour les services de données sans fil a augmenté à un rythme sans précédent et il est à prévoir que cette demande croîtra davantage sous l'effet de l'augmentation des éléments suivants : niveaux de pénétration des services à large bande, besoins individuels d'interconnexion et de réseautage, accessibilité des prix des téléphones intelligents et des appareils conçus seulement pour Internet (ex. : les appareils à haut débit de données tels que les clés Internet, les tablettes et les tablettes de lecture), contenu multimédia des services et des applications, et forfaits de données illimitées. Les niveaux anticipés de trafic de données constituent un défi croissant pour la capacité du réseau mobile actuel à supporter ce trafic. Québecor Média pourrait devoir acquérir des licences de spectre additionnelles, selon leur disponibilité, et si les conditions économiques sont raisonnables, afin de répondre à cette demande croissante. La capacité d'acquérir des licences de spectre additionnelles (si nécessaire) dépend de l'horizon temporel et des règles établies par ISDE Canada. Si Québecor Média ne parvient pas à acquérir à des conditions raisonnables des licences de spectre supplémentaires, advenant que celles-ci soient nécessaires, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives et sa situation financière.

Le développement, l'entretien et l'amélioration du réseau LTE requiert des dépenses en immobilisations afin que Québecor Média demeure concurrentielle et puisse se conformer à ses obligations conformément aux accords conclus avec son partenaire régissant le développement conjoint de son réseau LTE. Une expansion ou une densification géographique du réseau LTE de Québecor Média pourrait entraîner des coûts et des dépenses en immobilisations importants.

Rien ne garantit que Québecor Média pourra générer ou obtenir autrement les fonds pour financer une quelconque portion de ses programmes d'amélioration des immobilisations, de ses nouveaux services et stratégies, ou d'autres dépenses en immobilisations nécessaires, que ce soit par les fonds générés par les activités, en contractant des emprunts additionnels ou en faisant appel à d'autres sources. Si Québecor Média ne parvient pas à générer des fonds suffisants ou à obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables, elle pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre ses stratégies d'affaires ni engager les dépenses en immobilisations et investissements nécessaires pour maintenir sa position de chef de file ; de même ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses perspectives pourraient en souffrir de façon importante. Même si Québecor Média obtient le financement voulu, les délais nécessaires à la mise à niveau de son réseau pourraient avoir un impact défavorable important sur sa capacité concurrentielle ultérieure. De plus, les investissements additionnels dans ses activités pourraient ne pas se traduire par une hausse des revenus, des flux de trésorerie ou de la rentabilité.

Droit d'accès aux structures

Québecor Média doit avoir accès aux structures de soutien des services publics d'hydroélectricité et de téléphone et aux emprises municipales pour développer son réseau câblé. Si l'accès aux structures des services publics de téléphone ne peut être obtenu, Québecor Média peut s'adresser au CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la

« *Loi sur les télécommunications* »). Québec Média a conclu des ententes intégrales d'accès aux structures avec toutes les grandes sociétés hydroélectriques et entreprises de télécommunications sur son territoire de service. Dans l'éventualité où Québec Média chercherait à renouveler ou à renégocier ces ententes, elle ne peut être assurée que ces ententes continueront d'être disponibles à leurs conditions respectives, à des conditions acceptables, ou même simplement disponibles, ce qui pourrait la placer dans une situation de désavantage concurrentiel.

Succès du développement des services et des stratégies d'affaires

Les stratégies d'affaires de Québec Média sont basées sur les synergies obtenues à partir d'une plateforme intégrée d'actifs médias. Ses stratégies comprennent l'offre multiplateforme de solutions de publicité, la production et la distribution de contenus sur un vaste éventail de propriétés et de plateformes médias, le lancement et la diffusion de produits et services à valeur ajoutée, la recherche d'occasions de promotions publicitaires croisées, le maintien d'un réseau de bande passante évolué, la recherche de développement de contenu exclusif afin de réduire les coûts, l'intégration poussée des activités de ses filiales, l'exploitation des regroupements régionaux et la maximisation de la satisfaction de la clientèle, dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Québec Média pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre ces stratégies avec succès, d'atteindre pleinement ou même en partie les résultats anticipés, et leur implantation pourrait être plus coûteuse ou plus exigeante que ce qui était anticipé. De plus, sa capacité à mettre en œuvre avec succès ces stratégies pourrait être affectée par différents facteurs hors de son contrôle, y compris des difficultés d'exploitation, la croissance continue des frais d'exploitation, des développements réglementaires, les conditions économiques générales ou locales, la concurrence accrue, des changements technologiques et les autres facteurs décrits dans cette section. Alors que la centralisation de certaines opérations commerciales et des processus offre l'avantage d'uniformiser les pratiques d'affaires, ce qui réduit les coûts et augmente l'efficacité, elle présente aussi un risque en soi si une solution d'affaires implantée à l'échelle de l'entreprise par un bureau centralisé ne générerait pas les résultats escomptés. Québec Média pourrait aussi être tenue de recourir à des dépenses en immobilisations ou à d'autres investissements, ce qui pourrait affecter sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies d'affaires dans la mesure où elle serait incapable de sécuriser du financement additionnel selon des conditions acceptables ou d'obtenir suffisamment de fonds autogénérés pour satisfaire à ses obligations. Tout manquement important à mettre en œuvre ses stratégies pourrait entraîner un impact réel sur sa réputation, ses activités, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa capacité à satisfaire à ses obligations, y compris sa capacité à rembourser ses dettes.

Dans le cadre de sa stratégie, Québec Média a conclu, au cours des dernières années, des accords avec des tierces parties selon lesquels elle s'est engagée à effectuer dans le futur des dépenses d'exploitation importantes. Rien ne garantit le succès du développement de nouvelles activités liées à ces engagements, y compris la création de nouvelles sources de revenu qui en découlent.

Tendance des consommateurs à abandonner les services de téléphonie et de télévision par câble

La tendance récente visant la substitution du téléphone fixe pour le téléphone mobile, que l'on appelle aussi « couper le cordon » (lorsque des clients annulent leur contrat de téléphonie fixe pour adopter uniquement les services de téléphonie mobile), est grandement attribuable à l'accroissement du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Canada et aux diverses offres illimitées lancées par les fournisseurs de téléphonie mobile. En outre, il existe aussi une tendance chez les consommateurs d'abandonner et de substituer les services filaires et par câble de télévision pour le service d'accès Internet, dans le but de télécharger directement des contenus des télédiffuseurs et des fournisseurs de services de vidéo sur demande par abonnement. Québec Média pourrait ne pas réussir à convertir sa clientèle actuelle en téléphonie par câble à ses services de téléphonie mobile, ou à attirer la clientèle de consommateurs vers son service de vidéo sur demande par abonnement, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Croissance rapide des volumes de trafic sur Internet

Les utilisateurs d'Internet téléchargent de plus en plus de données chaque année et les ménages sont désormais connectés à Internet au moyen d'une combinaison de plusieurs ordinateurs, tablettes et autres appareils mobiles, ce qui exige des flux simultanés par résidence, alors que la majorité des ménages étaient connectés à Internet au moyen d'un seul ordinateur dans le passé. De plus, certains contenus accessibles sur Internet sont maintenant disponibles sur une bande passante plus large, tels que les vidéos en HD, qui s'imposent comme la norme, par rapport aux vidéos de qualité standard. Les fournisseurs de services de vidéo sur demande par abonnement ont récemment commencé à diffuser du contenu 4K qui requiert encore plus de bande passante que les services en HD. Dans les faits, on assiste à une augmentation de la consommation de données et à une intensification du trafic Internet durant les périodes de pointe, ce qui nécessite une capacité accrue de bande passante pour répondre aux besoins de la clientèle.

Les coûts de ces équipements sont sous pression pour contrebalancer la demande des clients pour la bande passante. Bien que Québec Média retransmette une partie de cette pression sur les coûts à ses fabricants d'équipements, adopte de nouvelles technologies permettant de réduire les coûts et implante d'autres mesures de réduction des coûts, son incapacité à répondre

intégralement aux besoins croissants de bande passante des clients, pourraient entraîner des hausses de prix ou une diminution de sa rentabilité.

Changements technologiques rapides et importants dans le secteur Média

En ce qui a trait au secteur Média, l'industrie des médias connaît des changements technologiques rapides et importants, qui ont conduit à des voies alternatives de programmation et de diffusion des contenus. La croissance soutenue d'Internet a offert de nouvelles options de distribution de contenus qui sont en concurrence avec les médias traditionnels. En outre, dans son marché de la distribution de vidéos, les organismes de réglementation de l'industrie ont autorisé les SRD, les services de micro-ondes et les services VDSL, et peuvent autoriser d'autres méthodes alternatives de transmission des ondes de télévision et d'autres contenus offrant une vitesse et une qualité supérieures. Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de concurrencer avec succès les technologies alternatives existantes ou nouvellement développées, telles que l'IPTV, ou encore il pourrait s'avérer nécessaire pour elle d'acquiescer, de développer ou d'intégrer de nouvelles technologies. Le coût de l'acquisition, du développement ou de la mise en œuvre de nouvelles technologies pourrait être important et sa capacité de financer une telle opération pourrait être limitée, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur sa capacité à concurrencer avec succès dans le futur. Toute difficulté ou incapacité à concurrencer pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Les améliorations technologiques continues d'Internet, jumelées à l'augmentation des vitesses de téléchargement et à la réduction des coûts pour les consommateurs, pourraient détourner une partie des activités actuelles du secteur Média de Québecor Média provenant de sa base d'abonnés en télédiffusion vers de nouveaux services issus du modèle de vidéo sur Internet. Bien qu'ayant une incidence positive sur la demande pour ses services Internet, la vidéo sur Internet pourrait nuire à la demande pour ses autres services.

Croissance rapide

Au cours des années, Québecor Média a connu une croissance importante de ses activités. Elle a cherché, dans le passé, à élargir les activités auxquelles elle participe, dans des conditions favorables, et pourrait continuer de le faire. Québecor Média ne peut garantir qu'elle réussira à mettre en valeur l'une ou l'autre de ces nouvelles activités, ou qu'elle atteindra les objectifs s'y rattachant.

De plus, le développement des activités de Québecor Média pourrait la contraindre à engager des dépenses importantes ou à affecter des ressources considérables et pourraient entraver sa capacité à poursuivre la mise en œuvre d'autres initiatives stratégiques ou commerciales, ce qui pourrait nuire à ses activités, à sa situation financière, à ses perspectives ou à ses résultats d'exploitation. En outre, si Québecor Média ne réussit pas à gérer sa croissance, ou qu'elle doive engager des dépenses importantes ou imprévues, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Succès dans le développement du secteur Sports et divertissement

Québecor Média a récemment réalisé, et poursuit dans ce sens, des investissements importants afin de développer ses activités du secteur Sports et divertissement. Certains de ces investissements nécessitent à la fois des dépenses en immobilisations d'envergure et la mobilisation de la direction. La réussite de ces investissements comporte de nombreux risques qui pourraient nuire à la croissance et à la rentabilité de Québecor Média, dont les suivants : le risque que la direction ne puisse être en mesure de gérer avec succès le développement du secteur Sports et divertissement ; le risque que le développement du secteur Sports et divertissement impose des exigences importantes sur l'équipe de direction, en détournant l'attention requise par les activités actuelles ; le risque que les investissements exigent des ressources financières substantielles qui pourraient être utilisées dans le développement d'autres activités ; le risque que Québecor Média ne soit pas en mesure d'atteindre les avantages escomptés de ses investissements dans le développement du secteur Sports et divertissement ; le risque découlant d'un échec à consacrer les investissements continus dans le secteur Sports et divertissement afin de répondre aux tendances et aux exigences des consommateurs, ce qui pourrait nuire à sa capacité de concurrencer efficacement dans l'industrie du sport et du divertissement.

Mise en œuvre des changements à la structure des secteurs d'activité

Québecor Média a apporté, et continuera de le faire dans le futur, des changements à la structure de ses secteurs d'activité, occasionnés par de nombreux facteurs tels que la nécessité d'une restructuration de l'entreprise, un remplacement ou des mises à jour de systèmes, une refonte des processus et l'intégration des entreprises acquises ou des unités d'affaires existantes. Ces changements doivent être gérés avec prudence dans le but de s'assurer que Québecor Média puisse en tirer les avantages escomptés. Le processus de mise en œuvre pourrait entraîner des défis opérationnels, des coûts, des pertes de clientèle, et des interruptions d'activités plus importants que prévu pour Québecor Média, ce qui pourrait nuire à ses activités et à sa capacité de bénéficier des avantages escomptés.

Personnel clé

Le succès de Québecor est grandement tributaire du maintien en poste des membres de sa haute direction et de sa capacité à fidéliser les employés qualifiés. Les entreprises se disputent le personnel de direction compétent et les employés qualifiés, et le défaut de Québecor de recruter, de former et de fidéliser de tels employés pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Par ailleurs, pour mettre en œuvre et gérer efficacement ses activités d'exploitation et stratégies d'affaires, Québecor doit maintenir un niveau élevé d'efficacité et de qualité au chapitre du rendement et du contenu, poursuivre l'amélioration de ses systèmes d'exploitation et de gestion et continuer d'attirer efficacement, de former, de motiver et de gérer ses employés. Les activités, perspectives, résultats d'exploitation et situation financière de Québecor pourrait subir d'importants contrecoups si les efforts à cet égard n'étaient pas fructueux.

Concurrence pour la publicité et le tirage revenu/auditoire

Les revenus de publicité sont la première source de revenus du secteur Média de Québecor Média. Dans ce secteur, les revenus et résultats d'exploitation dépendent de la solidité relative de l'économie sur les principaux marchés de Québecor Média, ainsi que de la force ou de la faiblesse des facteurs économiques locaux, régionaux et nationaux. Ces facteurs économiques influent sur les revenus publicitaires provenant de la publicité au détail et de la publicité nationale des propriétés médias de Québecor Média. Comme une bonne part des revenus de publicité de Québecor Média provient des annonceurs des secteurs du commerce de détail et de l'automobile, la faiblesse de ces secteurs et de celui de l'immobilier a eu, et pourrait continuer à avoir, des répercussions négatives sur les revenus et résultats d'exploitation du secteur Média. La persistance ou l'aggravation du ralentissement de l'économie canadienne ou américaine pourrait toucher encore davantage la publicité nationale principale.

Les revenus de publicité du secteur Média sont aussi générés par les niveaux de lectorat et de tirage, ainsi que par les données démographiques du marché, le prix, le service et les résultats des annonceurs. En général, le lectorat et le tirage dépendent du contenu du journal ou du magazine, du service, de la disponibilité et du prix. Un recul prolongé du lectorat et du tirage des journaux et des magazines de Québecor Média et une plus faible acceptation de la part du public pour ses contenus auraient un effet important sur le taux et le volume de ses revenus publicitaires dans les journaux et les magazines (ces taux reflétant notamment le tirage et le lectorat) et pourraient aussi influencer sa capacité d'instaurer des hausses de tarifs pour ses imprimés, le tout étant susceptible d'avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'industrie des journaux et des magazines connaît une période de changements structurels, notamment l'avènement d'une culture de gratuité, les habitudes changeantes des lecteurs, la nature transférable des contenus sur des supports numériques, le phénomène de l'information en temps réel et la transformation de l'industrie publicitaire, combinés à la diminution de la fréquence d'achat régulier de journaux et de magazines, plus particulièrement chez les jeunes qui se tournent de plus en plus vers les médias non conventionnels comme source de nouvelles et d'informations. La concurrence pour les dépenses publicitaires et les revenus de tirage ne provient donc plus seulement des autres journaux et des médias traditionnels, mais aussi des technologies des médias numériques, lesquelles ont donné naissance à une vaste gamme de plateformes de distribution de services médias (dont principalement Internet et la diffusion sur des appareils sans fil et des tablettes de lecture) aux lecteurs et aux annonceurs.

Bien que Québecor Média s'affaire à offrir une plus-value en termes de solution de publicité à ses annonceurs et à maintenir son tirage, y compris par des investissements dans la révision et le remaniement de ses sites Internet de journaux et de magazines, et la publication d'édition numérique par un certain nombre de ses journaux et magazines, elle pourrait ne pas être en mesure de maintenir la même part des revenus de publicité ou de transférer son auditoire vers ses nouveaux produits numériques. La capacité du secteur Média à croître et à connaître du succès à long terme dépend de plusieurs facteurs, y compris sa capacité à attirer les annonceurs et les lecteurs (y compris les abonnés) sur ses sites Internet. Les nouvelles mesures développées par Québecor Média pour générer des revenus supplémentaires de ses sites Internet (tels que la plate-forme numérique de publicité ou le modèle contenus gratuits/services payants) pourraient ne pas être acceptés par les utilisateurs et, par conséquent, avoir un effet négatif sur le trafic en ligne. De plus, Québecor Média ne peut fournir aucune garantie qu'elle sera en mesure de recouvrer les coûts associés à la mise en œuvre de ces mesures par l'augmentation des revenus de tirage, publicitaires et numériques.

En télédiffusion, la prolifération des chaînes de télévision, les progrès de la technologie sans fil, la migration de l'auditoire télévisuel vers Internet et le contrôle accru – grâce à des enregistreurs vidéo personnels – qu'exercent les téléspectateurs sur la façon dont ils consomment les médias, sur le contenu de ces derniers et sur le moment où ils les consomment, ont contribué à une plus grande fragmentation du bassin de téléspectateurs et à un environnement de ventes de publicité posant un plus grand défi. Par exemple, la disponibilité accrue des appareils d'enregistrement numérique personnels et de programmation vidéo sur Internet ainsi qu'un accès facilité à divers médias au moyen d'appareils mobiles pourraient avoir comme conséquence de réduire le visionnement de ses contenus au moyen de plateformes traditionnelles de distribution. Certaines de ces nouvelles technologies procurent également aux consommateurs une plus grande souplesse dans leurs choix de visionnement des émissions en différé ou sur demande, ou de procéder à une avance rapide ou tout simplement de zapper les publicités dans le cours de sa programmation, avec un impact défavorable potentiel sur ses revenus publicitaires. Le visionnement en différé et le zapping des publicités

pourraient devenir des habitudes plus usuelles, à la faveur de la popularité grandissante des appareils d'enregistrement numérique personnels et de l'accessibilité accrue des contenus sur des sources Internet. Si le marché de la télédiffusion continue de se fragmenter, la part de l'auditoire de Québecor Média et ses revenus de publicité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives pourraient s'en ressentir fortement.

Diffusion d'une programmation télévisuelle diversifiée

Le rendement financier des activités de câblodistribution et des services mobiles dépend en grande partie de la mesure dans laquelle Québecor Média peut distribuer sur ses plateformes un large éventail de chaînes de télévision attrayantes, programmées dans les bonnes cases horaires et à des taux raisonnables. Québecor Média acquiert ses droits de programmation télévisuelle auprès de fournisseurs dans le cadre de contrats de programmation. Au cours des dernières années, ces fournisseurs se sont intégrés verticalement et leur nombre en a été réduit. La qualité et le nombre d'émissions que Québecor Média offre influent sur l'attrait que ses services exercent sur la clientèle et, par conséquent, sur les prix qu'elle peut demander pour ces services. Il pourrait lui être impossible de maintenir des contrats de programmation clés à des taux raisonnables sur le plan commercial quant aux produits télévisuels. La perte de contrats de programmation, l'incapacité pour Québecor Média d'obtenir des émissions à des taux raisonnables, ou encore son incapacité à transmettre les augmentations de prix à ses clients pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

En outre, la mesure dans laquelle Québecor Média réussit à attirer et à conserver sa clientèle pour ses services de câblodistribution dépend, en partie, de sa capacité d'offrir du contenu de qualité, une programmation en HD et en UHD, et une variété attrayante de choix et de forfaits de programmation, en plus de plateformes multiples de distribution et de contenus sur demande, à des tarifs concurrentiels. Si le nombre de chaînes spécialisées offertes n'augmente pas au même niveau et au même rythme que celui de ses concurrents, si le contenu offert par ces chaînes ne s'attire pas la faveur des téléspectateurs, ou si elle n'est pas en mesure d'offrir une accessibilité multiplateforme, de la programmation en HD et en UHD, et des contenus sur demande, entre autres pour des raisons de capacité, les revenus tirés de ses activités de câblodistribution pourraient s'en ressentir.

La multiplication des fournisseurs de contenus étrangers et déréglementés (souvent des fournisseurs d'envergure mondiale sur Internet) exerce une pression sur la viabilité du modèle d'affaires actuel de Québecor Média pour la distribution de ses contenus télévisuels et d'importantes dépenses en immobilisations dans ses infrastructures et ses activités de recherche et développement pourraient être nécessaires pour demeurer un joueur concurrentiel.

Coûts, qualité et variété des produits télévisuels

Les coûts les plus importants en télédiffusion sont les coûts de programmation et de production. La concurrence accrue dans l'industrie de la télédiffusion, les développements touchant les producteurs et les distributeurs de contenus de programmation, l'intégration verticale des distributeurs et des télédiffuseurs, l'ajout de contenus originaux et exclusifs de programmation provenant de divers fournisseurs de services de vidéo sur demande par abonnement, les changements dans les préférences de l'auditoire et d'autres développements pourraient avoir un impact à la fois sur la disponibilité, les coûts de programmation de contenus et les coûts de production. Une fluctuation des coûts de programmation et de production dans l'avenir pourrait nuire aux résultats d'exploitation de Québecor. De nouveaux développements relatifs à la distribution de contenu par câble, satellite, ou d'autres moyens pourraient aussi influencer sur la disponibilité et les coûts de programmation et de production, et intensifier par le fait même la concurrence au chapitre des dépenses publicitaires. En outre, la valeur des redevances payables en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* est souvent fixée par la Commission du droit d'auteur du Canada pendant ou même après la période concernée, ce qui peut occasionner des augmentations rétroactives de coûts de contenu.

Lancement de nouveaux services spécialisés

Québecor Média investit dans le lancement de nouveaux services spécialisés dans ses activités de télédiffusion. Au cours de la période suivant immédiatement le lancement d'un nouveau service spécialisé, les revenus d'abonnement demeurent toujours relativement modestes, tandis que les dépenses de fonctionnement initiales peuvent s'avérer plus considérables. En outre, bien que Québecor Média ait confiance dans le potentiel associé à cette stratégie, il est possible que la rentabilité escomptée puisse nécessiter plusieurs années avant de se matérialiser, ou même ne jamais se matérialiser.

La perte de clients clés

Les activités de la Société reposent principalement sur la satisfaction de la clientèle, provenant de la fiabilité, de la rapidité, de la qualité et des prix. De façon générale, Québecor Média n'a pas d'ententes de services à long terme ou exclusifs avec sa clientèle. Québecor Média ne peut prédire si ses clients décideront d'acheter ses services, ou à quel moment ils le feront. Il n'existe aucune assurance que les revenus générés par des clients clés, individuellement ou dans leur ensemble, atteindront ou dépasseront les niveaux historiques dans toute période dans le futur, ou que Québecor Média sera en mesure de développer des relations

d'affaires avec de nouveaux clients. Québecor Média n'a pas l'assurance qu'elle continuera de maintenir des relations favorables avec ces clients clés, ou encore que ceux-ci ne seront pas affectés par les conditions économiques.

Réseau en grappe unique

Québecor Média offre des services de télévision numérique, d'accès Internet, de téléphonie par câble et mobile au moyen d'une tête de ligne primaire, et ses services de télévision analogique au moyen de 12 autres têtes de ligne régionales intégrées dans un réseau en grappe unique. Malgré la disponibilité de systèmes d'urgence ou de sites de remplacement, une panne au niveau de la tête de ligne primaire de Québecor Média, y compris celles provenant de menaces externes telles que des catastrophes naturelles, du sabotage ou des actes de terrorisme, ou une dépendance aux infrastructures externes de fournisseurs (comme l'électricité), l'empêcherait de fournir certains de ses produits et services dans tout son réseau tant que la panne ne soit résolue, ce qui pourrait causer une insatisfaction importante chez sa clientèle ainsi que des pertes de revenu, et risquerait d'exposer Québecor Média à des poursuites civiles.

La cybersécurité

Le déroulement normal des activités de télécommunications et d'hébergement de données de Québecor Média nécessite la réception, la collecte, l'hébergement et la transmission de données sensibles, y compris des informations confidentielles relatives à l'entreprise et à ses clients, ainsi que des renseignements personnels de ses clients et employés, que ce soit dans ses centres de données, ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux ou ses processus. Le traitement sécurisé, la conservation et la transmission de ces informations sont cruciales aux activités et à la stratégie de Québecor Média.

Bien que Québecor Média ait implanté et régulièrement revu et mis à jour ses processus et procédures de protection contre l'accès non autorisé ou l'utilisation de données sensibles, y compris les données de ses clients, et pour prévenir la perte de données, l'évolution constante des cybermenaces exige de Québecor Média qu'elle évalue, sur une base continue, et adapte ses centres de données, ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus, elle ne peut garantir que ses centres de données, ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus seront adéquats pour se protéger contre tout accès aux systèmes de sécurité de l'information par des tiers ou des employés, ou des erreurs par des tiers fournisseurs. Si Québecor Média devait faire l'objet d'une cyberattaque importante ou d'une violation, d'un accès non autorisé, d'erreurs de la part de tiers fournisseurs ou d'autres atteintes à la sécurité, elle pourrait encourir des coûts importants, faire l'objet d'enquêtes, de sanctions et de litiges, y compris en vertu des lois protégeant la confidentialité des renseignements personnels, et devoir subir des conséquences sur ses activités, sa position concurrentielle et sa réputation.

Québecor Média n'a pas, à sa connaissance, fait l'objet de cyberattaques ou d'infractions qui, individuellement ou collectivement, ont eu un impact significatif sur ses activités (y compris l'intégrité des données de ses clients) ou sa situation financière. Toutefois, les mesures préventives prises par Québecor Média pour réduire les risques associés aux cyberattaques, y compris la protection de ses centres de données, ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus, pourraient ne pas suffire pour empêcher ou atténuer les effets d'une cyberattaque de grande envergure à l'avenir.

Protection des données personnelles

Québecor Média entretient et traite des quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels de ses clients, de ses employés et de leurs partenaires commerciaux. Elle est confrontée à des risques inhérents à la protection de la sécurité de telles données personnelles. Tout particulièrement, Québecor Média est confrontée à certains défis en matière de protection des données qui sont hébergées dans ses systèmes, y compris des actions ou des inactions volontaires ou par inadvertance de la part de ses employés, ainsi qu'en matière de conformité aux lois, aux règles et aux réglementations relatives à la collecte, l'utilisation, la communication ou la sécurité des renseignements personnels, y compris toute demande provenant des autorités réglementaires et gouvernementales relatives à ces données. Bien que Québecor Média ait développé des systèmes, des processus et des contrôles de sécurité conçus pour protéger les renseignements personnels de ses clients, de ses employés et de leurs partenaires commerciaux, Québecor Média pourrait ne pas empêcher la divulgation inappropriée, la perte, l'appropriation non autorisée, l'accès non autorisé, ou toute autre violation de la sécurité relativement aux données hébergées ou traitées par Québecor Média. En conséquence, Québecor Média pourrait encourir des coûts importants, faire l'objet d'enquêtes, de sanctions et de litiges, y compris en vertu des lois protégeant la confidentialité des renseignements personnels, et devoir subir des conséquences sur ses activités, sa position concurrentielle et à sa réputation.

Dépendance à l'égard des systèmes informatiques

La conduite au jour le jour des affaires de Québecor Média est fortement dépendante des systèmes informatiques, y compris ceux de certains tiers fournisseurs. Une incapacité à maintenir et à améliorer les systèmes informatiques existants ou à acquérir de nouveaux systèmes afin de s'adapter à la croissance additionnelle de la clientèle ou pour soutenir le développement de nouveaux produits et services, pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de Québecor Média à recruter de nouveaux clients, à fidéliser la clientèle actuelle, à préparer des factures précises expédiées dans des délais appropriées, à générer une croissance de ses

revenus et à gérer efficacement ses dépenses d'exploitation, soit tous des facteurs pouvant avoir un impact défavorable sur ses résultats financiers et sa situation financière.

Pratiques Internet malveillantes et abusives

Les clients des services de données par câble, de données mobiles et de connectivité par fibre optique du service affaires de Québecor Média utilisent son réseau pour accéder à Internet et, par conséquent, peuvent être victimes d'activités Internet malveillantes et abusives, telles que la publicité non sollicitée de masse (ou pourriel), et la diffusion de virus, vers Internet et autres logiciels destructeurs ou perturbateurs. Ces activités pourraient avoir des conséquences néfastes sur son réseau et ses clients, y compris la détérioration du service, un volume excessif d'appels au service à la clientèle et des dommages causés à l'équipement ou aux données de ses clients, ou aux siens. Des incidents importants pourraient conduire à l'insatisfaction de la clientèle et, conséquemment, à la perte de clientèle ou de revenus, en plus de causer des augmentations de coûts pour servir ses clients et protéger son réseau. Toute perte importante de données par câble, de données mobiles et de connectivité par fibre optique du service affaires, ou toute augmentation importante des coûts pour servir la clientèle, pourraient nuire à sa réputation, ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Protection contre le piratage

Dans ses activités de câble, d'accès Internet, de services de vidéo sur demande par abonnement et de téléphonie, Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de protéger ses services et ses données contre le piratage. Elle pourrait être incapable de prévenir les attaques électroniques pour accéder sans autorisation à son réseau, à sa programmation diffusée en mode analogique et numérique, et à ses services d'accès Internet. Elle utilise la technologie du cryptage pour protéger ses signaux de câble et ses services de vidéo sur demande par abonnement d'un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à sa programmation qui repose sur une formule d'abonnement. Elle pourrait ne pas être en mesure de développer ou d'acquérir une technologie adéquate pour empêcher l'accès non autorisé à son réseau, sa programmation et ses données, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur sa base de clientèle et entraîner une éventuelle baisse de ses revenus ainsi que des coûts importants de remise en état et de poursuites judiciaires.

Tiers fournisseurs

Québecor Média dépend de tiers fournisseurs pour obtenir certains services, du matériel et de l'équipement essentiels à ses activités et à l'évolution de son réseau. Ce matériel et ces services comprennent les décodeurs, les combinés de téléphonie mobile et équipements de réseau, les modems câble et modems téléphoniques, les serveurs et routeurs, le câble à fibre optique, les commutateurs téléphoniques, les circuits interurbains, les structures de soutien, les logiciels, le réseau fédérateur de télécommunications pour les services d'accès Internet et de téléphonie de Québecor Média et les services de construction pour l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux de câble et mobile. Un nombre limité de fournisseurs offrent ces services et ce matériel et, par conséquent, Québecor Média fait face à des risques d'interruption d'approvisionnement, y compris ceux occasionnés par des difficultés d'affaires, des restructurations ou des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement. Si aucun fournisseur ne peut fournir à Québecor Média le matériel ou les services dont elle a besoin, qui sont conformes aux normes Internet et aux normes de télécommunications en évolution, ou qui sont compatibles avec le reste de son matériel et de ses logiciels, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être sérieusement compromis. De plus, si Québecor Média ne peut se procurer du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments essentiels en temps voulu et à un coût acceptable, elle pourrait ne pas être en mesure d'offrir ses produits et services et de mettre en place ses services évolués au moment prévu, et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir grandement.

De plus, Québecor Média obtient du contenu exclusif crucial à ses opérations grâce à des ententes de licence avec des fournisseurs de contenu. Certains fournisseurs pourraient chercher à augmenter leurs tarifs ou à imposer des exigences technologiques afin de protéger le contenu dont ils détiennent les droits de diffusion. Si Québecor Média est incapable de renégocier des ententes commercialement acceptables avec ces fournisseurs de contenu, de se conformer à leurs exigences technologiques ou de trouver des sources alternatives de contenu équivalent, les activités du secteur Média pourraient être affectées défavorablement.

Litiges et autres poursuites

Dans le cours normal de ses activités, Québecor est partie à plusieurs procédures judiciaires et à d'autres poursuites relatives à la conduite de ses affaires. Bien que de l'avis de la direction le résultat de ces poursuites en cours ou d'autres litiges ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur la réputation, les résultats d'exploitation, les liquidités et la situation financière de Québecor, une issue défavorable relative à ces poursuites ou à ces litiges pourrait entraîner de tels effets. De plus, les coûts juridiques associés à de telles poursuites, de même que l'attention qu'elles exigent de la part de ses gestionnaires, peuvent être importants.

Grèves et moyens de pression

Au 31 décembre 2015, environ 53 % des employés de Québecor Média étaient représentés par des conventions collectives. Par l'intermédiaire de ses filiales, Québecor Média est présentement partie à 31 conventions collectives.

Bien qu'il n'y ait présentement aucun conflit de travail en cours, Québecor Média ne peut prédire l'issue d'aucune négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement de ses conventions collectives, ni garantir que des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève de ses employés syndiqués ou toute autre forme d'arrêt de travail pourrait porter préjudice aux activités de Québecor Média, occasionner des dommages à ses biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses biens, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa réputation. Même s'il n'y a pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir des conséquences négatives sur ses activités et ses résultats d'exploitation. Cela serait le cas si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre encore davantage sa faculté de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, sa capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

Passif des régimes de retraite

Les cycles économiques, la démographie relative à la main-d'œuvre et les modifications à la réglementation pourraient avoir un impact négatif sur le financement des régimes de retraite à prestations définies de Québecor Média, ainsi que les dépenses afférentes. Il n'existe aucune garantie que les investissements et contributions nécessaires pour financer ces régimes de retraite n'augmenteront pas dans l'avenir, entraînant ainsi des impacts négatifs sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Les risques inhérents au financement des régimes à prestations définies pourraient se matérialiser si les engagements totaux relatifs à un régime de retraite devaient excéder la valeur totale de ses actifs en fiducie. Des déficits peuvent survenir en raison de rendements sur les investissements plus faibles que prévus, de changements dans les hypothèses utilisées pour évaluer les engagements du régime de retraite et de déficits actuariels.

Fluctuations des taux de change

La plupart des revenus et des dépenses de Québecor sont libellés en dollars CA. Toutefois, certaines dépenses, comme l'achat de décodeurs, de modems câble et de certains appareils de téléphonie mobile, ainsi que certaines dépenses en immobilisations, y compris certains coûts liés au développement et à l'entretien du réseau mobile, sont défrayés en dollars US. Ces coûts, bien que partiellement couverts face au risque de change, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation de Québecor Média advenant une augmentation importante de la valeur du dollar US.

De plus, une part importante de la dette de Québecor est libellée en dollars US, et les intérêts, le capital et la prime, le cas échéant, sont donc payables en dollars US. Aux fins de divulgation de l'information financière, tout changement dans la valeur du dollar CA par rapport au dollar US, lors d'un exercice financier donné, se traduirait par un gain ou une perte de change en dollars CA sur la conversion de toute dette non couverte, libellée en dollars US. Par conséquent, les bénéfices et la dette divulgués par Québecor pourraient fluctuer de façon importante en raison de gains ou de pertes de change. Même si Québecor a conclu des opérations de couverture du risque de change qui couvrent sa dette libellée en dollars US en circulation au 31 décembre 2015, et qu'elle a l'intention à l'avenir de conclure de telles transactions pour les nouvelles dettes libellées en dollars US, ces opérations de couverture pourraient, dans certains cas, s'avérer économiquement inefficaces et ne pas réussir à protéger Québecor contre les fluctuations des taux de change, qui pourrait à l'avenir être tenue de fournir des espèces et d'autres garanties pour sécuriser ses obligations à l'égard de ces opérations de couverture, ou elle pourra à l'avenir être incapable de conclure de telles transactions ou de le faire à des conditions favorables.

De plus, certaines ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt conclues par Québecor comportent une option qui permet à chacune des parties de régler la transaction à une date spécifique, à la valeur du montant du règlement prévu à cette date.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, dont Québecor est partie prenante, est estimée en utilisant les taux du marché de fin de période, et reflète le montant qu'elle devrait recevoir ou payer si les instruments étaient résiliés et réglés à ces dates, en tenant compte d'un ajustement pour refléter le risque d'inexécution des parties. Au 31 décembre 2015, la juste valeur nette totale des ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt et les contrats de change affichait un actif net de 953,7 M\$, sur une base consolidée.

Certaines matières premières que Québecor utilise dans ses activités quotidiennes sont négociées sur les Bourses de marchandises ou négociées sur leurs marchés respectifs en dollars US et certains de ses fournisseurs s'approvisionnent aux États-Unis. Par conséquent, bien que Québecor paie ces fournisseurs en dollars CA, les prix payés pour de telles matières premières ou produits peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change. À l'avenir, Québecor pourrait conclure des opérations de couverture de son exposition au risque de change relativement aux coûts de certaines de ces matières premières ou

produits. Cependant, les fluctuations du taux de change pour ses achats qui ne sont pas couverts pourraient affecter les prix payés par Québecor pour ces achats et avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation.

Volatilité

Les marchés des capitaux et du crédit ont subi de grandes fluctuations et de grandes perturbations au cours des dernières années, entraînant ainsi une pression à la hausse sur le coût des nouveaux capitaux d'emprunt et des restrictions importantes quant à l'accès au crédit pour plusieurs entreprises. Au cours de ces périodes, ces perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit ont aussi provoqué une hausse des taux d'intérêt ou de plus grands écarts de taux applicables à l'émission de titres d'emprunt ou une augmentation des frais aux termes des facilités de crédit. Des perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit pourraient entraîner des frais d'intérêts accrus pour Québecor, ce qui nuirait ainsi à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

L'accès de Québecor à des fonds aux termes de ses facilités de crédit existantes dépend de la capacité des institutions financières qui y sont parties de remplir leurs engagements en matière de financement. Ces institutions financières pourraient ne pas être en mesure de le faire si elles font face à un manque de capitaux et de liquidités ou qu'elles reçoivent, en peu de temps, des demandes d'emprunt excessives. De plus, aux termes des facilités de crédit de Québecor, les institutions financières ont des obligations individuelles, et non solidaires, de sorte qu'un manquement d'une ou de plusieurs institutions au chapitre du financement n'a pas à être comblé par les autres.

Les fluctuations et les perturbations sur de longues périodes des marchés des capitaux et du crédit en raison de l'incertitude, du resserrement ou de l'évolution de la réglementation visant les institutions financières, la réduction des options de financement s'offrant aux principales institutions financières ou les manquements de leur part pourraient nuire à l'accès de Québecor aux liquidités et à la disponibilité de sources de financement dont elle a besoin pour exercer ses activités à plus long terme. De telles perturbations pourraient forcer Québecor à prendre des mesures pour préserver sa trésorerie jusqu'à la stabilisation des marchés ou jusqu'à ce que d'autres ententes de crédit ou de financement puissent être conclues pour répondre aux besoins de ses entreprises. Des perturbations soutenues sur les marchés et de plus importants défis économiques pourraient se traduire par une baisse de la demande pour certains produits de Québecor et par la multiplication des clients ne pouvant pas payer – ou payer à l'échéance – les services ou produits offerts. Ce genre d'événements pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la situation financière et les perspectives de Québecor.

Éthique commerciale

Tout manquement, réel ou perçu, à respecter les politiques de Québecor, la loi, ou les pratiques commerciales éthiques pourrait affecter de manière importante sa réputation et ses marques, et ainsi avoir un impact négatif sur son rendement financier. Le cadre d'exercice de Québecor dans sa gestion de l'éthique commerciale comprend l'adoption d'un code d'éthique que ses administrateurs et employés sont tenus de connaître et d'accepter sur une base régulière ainsi que, dans le cadre d'une vérification indépendante et de la fonction de sécurité, le maintien d'un service téléphonique de dénonciation. Il n'existe aucune assurance que ces mesures seront efficaces pour prévenir les violations, réelles ou perçues, de la loi ou des pratiques commerciales éthiques.

Charges de dépréciation d'actifs

Québecor a enregistré, dans le passé, des charges de dépréciation d'actifs qui, dans certains cas, se sont avérées importantes. Sous réserve de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, une conjoncture économique ou des conditions de marché défavorables, elle pourrait devoir enregistrer dans le futur, conformément aux principes comptables d'évaluation des IFRS, des charges de dépréciation d'actifs non monétaires additionnelles si la valeur comptable d'un actif figurant aux états financiers était supérieure à sa valeur recouvrable. Toute charge au titre de dépréciation d'actifs pourrait avoir des effets importants et pourrait nuire aux résultats d'exploitation futurs et à l'avoir des actionnaires, bien que ces charges n'aient aucune incidence sur les flux de trésorerie.

Acquisitions, dispositions, regroupements d'entreprises ou de coentreprises

À l'occasion, Québecor engage des pourparlers et des activités visant des possibilités d'acquisitions, de dispositions, de regroupements d'entreprises ou de coentreprises dans le but de compléter ou de déployer ses activités, dont certaines peuvent s'avérer des opérations d'envergure et comporter des risques et des incertitudes d'importance. Québecor peut ne pas réaliser les avantages escomptés de l'une ou l'autre de ces opérations, et pourrait éprouver des difficultés à incorporer ou à intégrer une entreprise acquise. Quelle que soit l'issue d'une telle opération, la négociation d'une transaction potentielle (y compris les litiges pouvant y être associés), de même que l'intégration de toute entreprise acquise, pourraient obliger Québecor à engager des dépenses importantes, et détourner l'attention et les ressources de l'équipe de direction, perturbant ainsi ses activités commerciales. Elle pourrait faire face à de nombreux défis dans la consolidation et l'intégration des technologies de l'information, des systèmes comptables, du personnel et des opérations.

Si Québecor choisit de se départir de propriétés individuelles, d'actifs ou d'entreprises, elle obtiendra un produit net découlant de ces ventes. Cependant, ses revenus peuvent être affectés à long terme en raison de la disposition d'un actif producteur de revenus, ou le moment choisi pour ces dispositions pourrait être défavorable, entraînant une difficulté à réaliser la pleine valeur de l'actif vendu, ce qui pourrait réduire sa capacité à rembourser sa dette à l'échéance.

Tout ce qui vient d'être évoqué pourrait avoir un impact défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités et les perspectives de Québecor.

Concurrence et consolidation des points de vente au détail dans le secteur Télécommunications

Dans le secteur Télécommunications de Québecor, la concurrence est féroce dans le but d'offrir ses produits dans les meilleurs espaces commerciaux disponibles. Certains de ses concurrents ont développé une stratégie pour commercialiser leurs produits par l'intermédiaire de détaillants indépendants afin d'étendre leur présence sur le marché, tandis que d'autres concurrents ont également acquis des détaillants indépendants afin de créer de nouveaux réseaux de distribution. Cette situation pourrait limiter l'expansion du réseau de vente au détail de Québecor et contribuer à l'isoler de ses concurrents, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses perspectives et ses résultats d'exploitation.

Risques liés à la réglementation gouvernementale

Les activités de Québecor Média au Canada sont assujetties à un important volume de réglementations gouvernementales et de politiques. Les lois et règlements régissent l'émission, l'amendement, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de diffusion. En ce qui a trait à la diffusion, les règlements s'appliquent, entre autres, à la diffusion de services de programmation canadiens et non canadiens et aux tarifs maximaux qui peuvent être exigés du public dans certains cas. Il existe plusieurs restrictions importantes sur la capacité d'entités non canadiennes d'être propriétaires ou de contrôler des licences de radiodiffusion et de télécommunications au Canada, bien que le gouvernement fédéral ait éliminé récemment les restrictions sur la propriété étrangère des entreprises de télécommunications avec moins de 10 % du total des revenus du marché des télécommunications canadiennes. Les activités de diffusion de programmation et de télécommunications de Québecor Média (y compris le service d'accès à Internet) sont réglementées respectivement par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (la « *Loi sur la radiodiffusion* ») et la *Loi sur les télécommunications* et leurs règlements respectifs. Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'accorder, d'amender, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certains changements dans la propriété et le contrôle corporatif, et de faire des règlements et des politiques en accord avec la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, sous réserve de certaines directives du cabinet fédéral. Ainsi, le CRTC a récemment adopté un nouveau Code sur les services sans fil qui régit de nombreux aspects de la prestation de services sans fil aux particuliers et un nouveau Code des fournisseurs de services de télévision qui régit plusieurs aspects relatifs à la prestation de services de télévision aux particuliers. Les activités de câblodistribution et de téléphonie sans fil de Québecor Média sont aussi assujetties à des obligations techniques, à des conditions de licence et à certaines normes de rendement en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (la « *Loi sur la radiocommunication* »), qui est administrée par ISDE Canada.

De plus, les lois relatives aux communications, à la protection de données, au commerce électronique, à la commercialisation directe et à la publicité numérique ainsi qu'à l'utilisation de dossiers publics sont devenues plus importantes au cours des dernières années. La législation et les règlements en vigueur et proposés, y compris les changements dans la manière dont les tribunaux au Canada, aux États-Unis et dans les autres juridictions interprètent cette législation et ces règlements, peuvent imposer des limites sur la cueillette et l'utilisation de certaines informations. Le 17 décembre 2014, un amendement à la *Loi sur les télécommunications* et à la *Loi sur la radiocommunication* a été adopté afin d'accorder au CRTC et à ISDE Canada le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires en cas de non-respect de la réglementation en vigueur.

Des changements aux lois, aux règlements et aux politiques régissant les activités de Québecor Média, l'adoption de nouvelles lois, de règlements, de politiques ou de conditions d'utilisation de licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences de spectre supplémentaires accordées à ses concurrents ou des changements dans le traitement des déductions d'impôts des dépenses en publicité pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités (y compris la façon dont elle fournit ses produits et services), sa situation financière, ses perspectives et ses résultats d'exploitation. De plus, Québecor Média pourrait engager des dépenses accrues nécessaires afin de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur et nouvellement adoptés ou pour son manquement de s'y conformer. Il est difficile de prédire la teneur des lois et des règlements qui seront adoptés ou de quelle manière ils seront interprétés par les tribunaux concernés, ou l'étendue selon laquelle quelque changement que ce soit pourrait avoir un impact défavorable pour Québecor Média.

Programmes gouvernementaux

Québecor Média bénéficie de plusieurs programmes gouvernementaux visant à soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et cinématographiques, ainsi que l'édition de magazines au Canada, y compris des crédits d'impôt remboursables fédéraux et provinciaux. Il n'y a aucune certitude que les programmes incitatifs culturels locaux auxquels Québecor Média peut

adhérer au Canada continueront d'être disponibles à l'avenir ou ne seront pas réduits, modifiés ou supprimés. Toute coupe future ou tout autre changement dans les politiques ou règles d'application au Canada, ou dans quelle que province que ce soit, dans le cadre de ces programmes gouvernementaux incitatifs, y compris tout changement dans les programmes de crédit d'impôts remboursables du Québec ou du gouvernement fédéral, pourraient augmenter le coût de l'acquisition et de la production d'émissions canadiennes, nécessaires à la diffusion, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. De plus, la programmation de contenu canadien est soumise à une certification de la part de divers organismes du gouvernement fédéral. Si la programmation ne parvient pas à répondre aux normes de certification, Québecor Média ne serait pas en mesure d'utiliser ces programmes pour répondre à ses obligations en matière de programmation de contenu canadien et pourrait ne pas se qualifier pour recevoir certains crédits d'impôt canadiens et adhérer à des programmes incitatifs gouvernementaux.

Afin de s'assurer que Québecor Média maintienne des niveaux minimaux de propriété canadienne prévus par la *Loi sur la radiodiffusion* et d'autres lois en vertu desquelles elle bénéficie de crédits d'impôt et de mesures incitatives dans l'industrie, elle s'est imposé des contraintes en regard de l'émission et du transfert des actions de certaines de ses filiales.

De plus, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux offrent présentement des subventions et des mesures incitatives dans le but d'attirer les producteurs étrangers et de soutenir le cinéma canadien et la production télévisuelle. La plupart des grands studios et des principaux clients des services de location de studios et d'équipements et des services de postproduction de Québecor Média, ainsi que les producteurs de contenu pour ses activités de production télévisuelle et de production, financent une partie de leurs budgets de production grâce aux programmes incitatifs gouvernementaux canadiens, y compris les crédits d'impôt fédéral et provinciaux. Il n'y a aucune certitude que les subventions et les programmes incitatifs gouvernementaux présentement offerts aux divers acteurs de l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle demeureront à leurs niveaux actuels ou même s'ils resteront en vigueur. Dans l'éventualité où ces subventions ou mesures incitatives seraient réduites ou supprimées, le niveau d'activité dans les industries cinématographique et de télédiffusion pourrait diminuer, affectant ainsi les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média.

Le modèle à succès de crédit d'impôt du Québec et d'autres provinces canadiennes a été imité par d'autres territoires à l'échelle mondiale, y compris par de nombreux États des États-Unis. Certains producteurs peuvent choisir des sites autres que le Québec pour profiter de programmes de crédit d'impôt, qui peuvent s'avérer être tout aussi, ou même plus attrayants, que ceux offerts au Québec. D'autres facteurs tels que les préférences du réalisateur ou les exigences des têtes d'affiche peuvent aussi avoir des incidences sur le nombre de productions réalisées ailleurs au Québec, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Renouvellement de licences

Les licences de SSFE-1 de Vidéotron ont été émises en décembre 2008 pour un terme de 10 ans. À compter d'une période de 2 ans avant la fin de ce terme, et pour chaque terme subséquent, Vidéotron pourrait faire une demande pour l'obtention de licences renouvelées pour un terme pouvant aller jusqu'à 10 ans. Le renouvellement de licences de SSFE-1, y compris l'exigence ou non de droits de licence pour le terme subséquent d'une licence, sera assujéti au processus de consultation publique amorcée au cours de la huitième année du terme de la licence concernée, c'est-à-dire l'année 2016 en ce qui a trait aux licences actuelles de SSFE-1 de Vidéotron.

Les autres licences de Vidéotron, y compris les licences de SSFE-3, les licences dans la bande de 700 MHz et les licences dans la bande de 2500 MHz ont été émises pour un terme de 20 ans, à partir de leurs dates respectives d'émission. Au terme de ces échéances respectives, des demandes pourraient être déposées dans le but d'obtenir de nouvelles licences pour une période ultérieure dans le cadre d'un processus de renouvellement, à moins qu'une violation de la condition de licence de Vidéotron n'ait lieu, qu'une réallocation majeure du spectre destiné à un nouveau service ne soit nécessaire, ou dans l'éventualité où une politique prépondérante devait s'imposer. Le processus d'émission ou de renouvellement de licences, y compris les modalités des nouvelles licences et si les droits de licence doivent s'appliquer pour une période ultérieure, devrait être déterminé par ISDE Canada, à la suite de consultations publiques.

Accès aux réseaux de câbles par les FSI indépendants

Le CRTC a exigé des plus importants câblodistributeurs au Canada, y compris Vidéotron, de fournir aux FSI indépendants un accès à leurs réseaux de câbles à des tarifs réglementés fondés sur les coûts. Plusieurs fournisseurs de services Internet indépendants sont interconnectés au réseau par câble de la Société, et offrent ainsi des services d'accès Internet au détail.

Dans une décision rendue le 22 juillet 2015, le CRTC a ordonné des modifications importantes concernant le cadre de la prestation de services de gros aux FSI indépendants. La prestation de services groupés ne sera plus obligatoire et sera éliminée en parallèle avec la mise en œuvre d'un nouveau service dégroupé obligatoire qui exigera des FSI indépendants qu'ils soient responsables de leurs propres services de transport régional. Ce service dégroupé comprendra également, pour la première fois, l'accès obligatoire aux services haute vitesse fournis au moyen d'installations de fibre optique, y compris les installations de fibre optique des grandes

entreprises de services de téléphonie titulaires. À la suite de cette décision, Québecor Média pourrait devoir faire face à une concurrence accrue pour ses services d'accès Internet par câble au détail et de téléphonie résidentielle. En outre, puisque ses tarifs d'accès Internet offerts à des fournisseurs indépendants sont réglementés par le CRTC, Québecor Média pourrait être restreinte dans sa capacité de couvrir ses coûts liés à la fourniture de ce service d'accès.

Lois et règlements en matière environnementale

Québecor Média est assujettie à des lois et règlements en matière environnementale. Certaines de ses installations sont assujetties à des lois et à des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux concernant notamment les émissions dans l'air, les déversements dans l'eau et les égouts, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux, le recyclage, la décontamination des sols ou se rapportant autrement à la protection de l'environnement. De plus, les activités de Québecor Média sont régies par des lois et des règlements en matière de sécurité au travail et de santé des employés qui régissent, entre autres, l'exposition des employés aux matières dangereuses en milieu de travail. Un manquement aux lois ou aux règlements en vigueur ou applicables dans l'avenir pourrait donner lieu à une responsabilité importante pour Québecor Média.

Les lois et règlements en matière environnementale et leur interprétation ont évolué rapidement au cours des dernières années et cette évolution pourrait se poursuivre. Par exemple, la plupart des provinces canadiennes ont récemment mis en place une réglementation de responsabilité élargie des producteurs afin de favoriser des pratiques de développement durable, telles que la « récupération écologique et la valorisation des produits électroniques » énonçant certains objectifs de valorisation, ce qui pourrait obliger Québecor Média à revoir et à ajuster ses pratiques à l'avenir.

Les propriétés de Québecor Média et leurs zones périphériques, y compris celles qui ont servi à des fins industrielles sur une période prolongée, peuvent avoir eu des utilisations historiques ou, dans le cas des zones périphériques, des utilisations susceptibles de contaminer ses propriétés et de nécessiter des études plus approfondies ou des mesures correctives. À l'heure actuelle, Québecor Média ne peut garantir que toutes les obligations environnementales ont été déterminées, qu'aucun ancien propriétaire des sites n'a créé des situations environnementales importantes dont elle n'est pas au courant, qu'aucune situation environnementale importante n'existe par ailleurs à l'égard d'une telle propriété, ni que des cas de contamination connue ou inconnue ne la forceront pas à engager des dépenses.

Québecor Média possède, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, des studios et des terrains vacants, dont certains sont situés sur un ancien site d'enfouissement, d'où émane des émissions de gaz. En conséquence, l'exploitation et la propriété de ces studios et terrains vacants comportent un risque inhérent relatif à l'environnement et à la santé et à la sécurité publiques pouvant causer des préjudices corporels, des préjudices matériels, l'émission de matières dangereuses, l'assainissement et les coûts de nettoyage et d'autres préjudices à l'environnement (y compris de possibles poursuites civiles, des ordonnances de conformité ou de réhabilitation, des amendes et d'autres pénalités), ce qui pourrait nécessiter d'être impliqué, de temps à autre, à des procédures administratives et judiciaires relatives à ces questions, pouvant avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Préoccupations face à des risques présumés pour la santé liés aux émissions de radiofréquences

Certaines études ont suggéré des liens présumés entre les émissions de radiofréquences provenant de combinés et de sites cellulaires de téléphonie mobile et divers problèmes de santé et de l'interférence présumée avec des appareils médicaux électroniques, y compris les prothèses auditives et les stimulateurs cardiaques. Tous les sites cellulaires de Québecor Média sont conformes aux lois en vigueur et Québecor Média compte sur ses fournisseurs pour s'assurer que l'équipement du réseau et l'équipement pour les consommateurs qui lui est fourni satisfasse toutes les exigences applicables en matière de réglementation et de sécurité. Bien qu'il n'y ait aucune preuve scientifique d'effets néfastes attribuables à l'exposition à des radiofréquences lorsque les limites imposées par la réglementation et les lois en vigueur sont respectées, de nouvelles études sur les radiofréquences sont en cours et Québecor Média ne peut garantir que les résultats de ces études futures ne démontreront pas de lien entre l'exposition à des radiofréquences et des problèmes de santé.

Les inquiétudes face aux émissions de radiofréquence ou leurs risques présumés sur la santé pourraient engendrer une réglementation gouvernementale supplémentaire, une diminution de l'utilisation des services mobiles, y compris ceux de Vidéotron, ou exposer Québecor Média à des litiges potentiels. L'une ou l'autre de ces possibilités porterait préjudice à la conduite des activités, aux perspectives, aux revenus, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de Québecor Média.

Niveau d'endettement

À l'heure actuelle, Québecor a une dette importante et d'importantes obligations en matière de versements d'intérêts. Au 31 décembre 2015, Québecor avait une dette à long terme consolidée (dette à long terme plus les emprunts bancaires) de 5,89 G\$. L'importante dette de Québecor pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment :

- accroître sa vulnérabilité face à une conjoncture économique ou à des conditions défavorables dans l'industrie ;

- nécessiter qu'elle consacre une partie importante de ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation au versement des intérêts et au remboursement du capital relatifs à sa dette, limitant ainsi la disponibilité de ses flux de trésorerie en vue du financement de ses dépenses en immobilisations, de son fonds de roulement ou de ses autres besoins généraux ;
- limiter sa souplesse de planification et de réaction face aux changements qui surviennent dans ses activités et dans ses secteurs d'activité ;
- la désavantager par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières supérieures ; et
- limiter, à l'instar, entre autres, des clauses restrictives financières ou autres aux termes de sa dette, sa capacité d'emprunter des fonds additionnels et, le cas échéant, de le faire à des conditions commercialement raisonnables.

Bien que la dette de Québecor soit importante, elle disposait, au 31 décembre 2015, d'un montant d'environ 1,29 G\$ disponible pour des emprunts supplémentaires conformément à ses facilités de crédit existantes, sur une base consolidée, et des actes de fiducie régissant les billets de premier rang en circulation permettant ainsi à Québecor de contracter des dettes supplémentaires importantes à l'avenir. Si Québecor devait contracter des dettes supplémentaires, les risques auxquels elle est confrontée aujourd'hui pourraient s'intensifier en raison de l'effet de levier.

Clauses restrictives

Les instruments de dettes de Québecor contiennent certaines clauses restrictives selon les conventions applicables quant à l'exploitation et aux questions financières qui limitent sa capacité à certains égards, y compris :

- emprunter des fonds ou vendre des actions privilégiées ;
- l'octroi de sûretés ;
- le versement de dividendes, le retour de capital ou le rachat d'actions ;
- la réalisation de certains types d'investissements ;
- le fait de consentir à des restrictions quant au versement de dividendes ou d'autres paiements ;
- l'engagement dans des transactions avec des sociétés liées ;
- le cautionnement de titres d'emprunts ; et
- la vente d'actifs ou la fusion avec d'autres sociétés.

Si Québecor était incapable de respecter ses engagements et d'obtenir des renonciations de la part de ses créanciers, elle serait incapable de contracter des emprunts additionnels aux termes de ses facilités de crédit et serait en manquement à l'égard de sa dette selon les modalités de ces conventions, ce qui pourrait, si la situation n'était pas corrigée ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, entraîner la déchéance de tels endettements et causer des défauts croisés aux termes de ses autres dettes, y compris ses billets de premier rang. Si l'endettement de Québecor s'accroît, elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser sa dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour se refinancer et tout prépaiement ou refinancement pourrait avoir un impact défavorable sur sa situation financière. De plus, si Québecor contracte des emprunts additionnels dans l'avenir, ou refinancent des emprunts existants, elle pourrait être assujettie à des clauses restrictives additionnelles qui pourraient être plus rigoureuses que celles auxquelles elle est déjà assujettie. Même si Québecor était capable de se conformer à toutes les clauses restrictives applicables, les restrictions visant sa capacité de gérer ses activités à son gré pourraient nuire à ses activités, notamment en limitant sa capacité de tirer parti de financements, de fusions, d'acquisitions et d'autres occasions qu'elle estime avantageuses pour elle.

Société de gestion

Québecor est une société de gestion et une partie importante de ses actifs consiste en la détention du capital-actions de ses filiales. À titre de société de gestion, ses activités sont exercées en grande partie par l'intermédiaire de ses filiales qui génèrent la quasi-totalité de ses revenus. Par conséquent, les flux de trésorerie et la capacité de Québecor d'honorer ses obligations au titre du remboursement de sa dette dépendent des bénéfices générés par ses filiales, actuelles et futures, et de la distribution de ces flux de trésorerie à Québecor, ou sur les prêts, avances de fonds ou autres versements réalisés par ces entités à Québecor. La capacité de ces entités de verser des dividendes, ou de consentir des prêts, des avances de fonds ou d'autres versements à Québecor est tributaire de leurs résultats d'exploitation et est assujettie aux lois applicables et aux autres restrictions contractuelles contenus dans les titres de créance. Québecor Média et Vidéotron possèdent plusieurs séries de titres de créance en circulation, tandis que Vidéotron et Groupe TVA possèdent des facilités de crédit qui limitent la capacité de chacune d'elles à distribuer des liquidités. En outre, si ses filiales actuelles ou futures devaient contracter des dettes additionnelles dans le futur, ou refinancer leurs

dettes existantes, Québecor pourrait être soumise à des restrictions contractuelles supplémentaires prévues dans les instruments régissant ces titres de dette, pouvant être plus restrictives que celles actuellement en vigueur.

La capacité de ses filiales de générer des flux de trésorerie d'exploitation suffisants pour permettre à Québecor de verser les paiements prévus sur sa dette dépendra de leur rendement financier futur, qui sera en outre affecté par une série de facteurs économiques, concurrentiels et commerciaux, de même que par des changements structurels, dont beaucoup sont hors de leur contrôle. Si les flux de trésorerie et les bénéfices des filiales en exploitation, de même que les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes, ou autrement, ne sont pas suffisants, Québecor pourrait ne pas être en mesure de satisfaire à ses obligations liées aux dettes. Si elle n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations relativement à sa dette, elle pourrait devoir entreprendre des projets alternatifs de financement, tels que le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report d'investissements en capital, ou la recherche de capitaux supplémentaires. Rien ne garantit que ce refinancement alternatif serait réalisable, que les actifs pourraient être vendus, ou, en cas de vente, de la date et du produit de ces ventes, que le financement supplémentaire pourrait être obtenu à des conditions acceptables, ou tout simplement obtenu, ou qu'un financement supplémentaire serait envisageable selon les modalités des divers instruments de dette en vigueur. L'incapacité de Québecor à générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire à ses obligations liées aux dettes ou pour renégocier ses obligations à des conditions commerciales raisonnables pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

Capacité de refinancement

Québecor pourrait devoir, à l'occasion, refinancer certains de ses dettes avant ou à leur échéance. Sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour rembourser sa dette existante à l'échéance dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture du marché, la disponibilité du crédit, et son rendement d'exploitation. Rien ne garantit que Québecor puisse obtenir un tel financement ou qu'elle puisse le faire selon des conditions avantageuses.

Dispositions dans les statuts pouvant décourager ou empêcher une prise de contrôle

Certaines dispositions des statuts et des règlements de Québecor pourraient rendre plus difficile une acquisition par une tierce partie, même si cela pourrait être bénéfique selon l'opinion des détenteurs d'actions catégorie B de la Société. Ces dispositions comprennent principalement :

- la caractéristique de droits de vote multiples des actions catégorie A ; et
- la structure électorale du conseil d'administration selon laquelle les détenteurs d'actions catégorie A élisent 75 % des administrateurs, tandis que les détenteurs d'actions catégorie B en élisent 25 %.

L'existence de ces dispositions pourrait avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader un changement de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor et, finalement, pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

Intérêts des détenteurs des actions catégorie A de Québecor pouvant entrer en conflit avec les intérêts des autres actionnaires

Les actions catégorie B ont une voix par action, alors que les actions catégorie A ont 10 voix par action sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires. Au 31 décembre 2015, environ 73,98 % des droits de vote combinés de toutes les actions en circulation sont contrôlés par un actionnaire majoritaire et l'exercice des droits de vote rattachés à ces actions permet ainsi de déterminer ou d'influer de manière importante sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs et l'approbation des transactions corporatives d'entreprises importantes telles que la modification des statuts, les fusions, les regroupements ou la vente de la totalité ou d'une part importante des actifs de Québecor.

Les détenteurs d'actions catégorie A peuvent également avoir des intérêts qui diffèrent de ceux des autres actionnaires et peuvent voter d'une manière avec laquelle les autres actionnaires sont en désaccord et qui peut être contraire aux intérêts des autres actionnaires. Cette concentration du pouvoir de vote peut avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader une prise de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor, et finalement pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

Instruments financiers et gestion des risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels est confrontée la Société, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions du marché et des activités de la Société.

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, des dettes à long terme, des débiteurs convertibles et des instruments financiers dérivés. À la suite de leur utilisation d'instruments financiers, la Société et ses filiales sont exposées au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société et ses filiales utilisent des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur leurs dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises, ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable et iii) pour fixer la valeur de certains instruments financiers dérivés par l'entremise d'opérations de compensation. La Société et ses filiales n'ont pas l'intention de régler leurs instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

Tableau 14
Description des instruments financiers dérivés
au 31 décembre 2015
(en millions de dollars)

Contrats de change à terme

Échéance	Taux de conversion moyen en dollars CA contre un dollar US	Valeur nominale de la devise vendue	Valeur nominale de la devise achetée
Québecor Média			
2016 ¹	1,0154	320,0 \$US	324,9 \$
Vidéotron			
À moins d'un an	1,3105	168,7 \$	128,7 \$US
2017 ²	1,3849	260,0 \$US	360,1 \$

¹ Voir la note 1 ci-dessous sous le tableau « Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt ».

² Voir la note 2 ci-dessous sous le tableau « Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt ».

Ententes de swaps de taux d'intérêt

Date d'échéance	Valeur nominale	Paie/reçoit	Taux fixe	Taux variable
Groupe TVA				
2017	38,5 \$	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	2,03 %	Acceptations bancaires 1 mois

Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt

Élément couvert	Instrument de couverture				
	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US	
Québecor Média					
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023 ¹	2007 à 2016	320,0	\$US 7,69 %		0,9977
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2016 à 2023	431,3	\$US 7,27 %		0,9792
Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023	2012 à 2023	418,7	\$US 6,85 %		0,9759
			Acceptations bancaires 3 mois		
Prêt à terme « B »	2013 à 2020	342,1	\$US + 2,77 %		1,0346

¹ Québecor Média a initialement eu recours à ces swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux de change sur ses billets de premier rang portant intérêt à 7,75 %, échéant en 2016 et remboursés en 2012. Ces swaps sont maintenant utilisés pour fixer tous les paiements des coupons en dollars CA jusqu'en 2016 sur une valeur nominale de 431,3 M\$US de ses billets de premier rang émis en 2012, portant intérêt à 5,75 % et échéant en 2023. En ce qui a trait au changement d'utilisation de ces swaps, Québecor Média a eu recours à des contrats de change à terme compensatoires de 320,0 M\$US afin de fixer la valeur de sa position de couverture liée à l'échange de notionnel du 15 mars 2016.

Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt (suite)

Élément couvert	Instrument de couverture				
	Période de couverture	Valeur nominale	Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US	
Vidéotron					
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2014 à 2022	543,1	\$US 6,01 %		0,9983
Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022	2012 à 2022	256,9	\$US 5,81 %		1,0016
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024 ²	2008 à 2017	260,0	\$US 9,21 %		1,2965
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2014 à 2024	158,6	\$US Acceptations bancaires 3 mois + 2,67 %		1,1034
Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024	2017 à 2024	441,4	\$US 5,62 %		1,1039

² Vidéotron a initialement eu recours à ces swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux de change sur ses billets de premier rang portant intérêt à 9,125 %, échéant en 2018 et remboursés en 2014. Ces swaps sont maintenant utilisés pour fixer tous les paiements des coupons en dollars CA jusqu'en 2017 sur une valeur nominale de 441,4 M\$US de ses billets de premier rang émis en 2014, portant intérêt à un taux de 5,375 % et échéant en 2024. En ce qui a trait au changement d'utilisation de ces swaps, Vidéotron a eu recours à des contrats de change à terme compensatoires de 260,0 M\$US afin de fixer la valeur de sa position de couverture liée à l'échange de notionnel du 15 décembre 2017.

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société et ses filiales comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

(Le gain) la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers pour 2015 et 2014 sont résumés dans le tableau 15.

Tableau 15
(Gain) perte sur évaluation et conversion des instruments financiers
(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014
Perte sur les dérivés incorporés liés à la dette à long terme et les instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	6,2 \$	7,9 \$
(Gain) perte sur les dérivés incorporés liés aux débentures convertibles	(10,5)	91,6
Gain sur renversement des dérivés incorporés lors du remboursement de dettes	(0,4)	(1,1)
Perte (gain) sur la tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie	1,6	(0,5)
Gain sur la tranche inefficace des couvertures de la juste valeur	(3,6)	(3,2)
	(6,7) \$	94,7 \$

Un gain de 14,0 M\$ a été enregistré en 2015 aux autres éléments du résultat global, relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (14,2 M\$ en 2014).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débentures convertibles est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des instruments financiers dérivés constatée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période. La juste valeur constatée des instruments dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou la Société.

La juste valeur des options de règlement anticipé constatée comme des dérivés incorporés et des dérivés incorporés liés aux débentures convertibles est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation et les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des instruments financiers dérivés et des composantes passif et dérivé des débentures convertibles aux 31 décembre 2015 et 2014 sont les suivantes :

Tableau 16

Juste valeur de la dette à long terme, des débentures convertibles et des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

Actif (passif)	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme^{1, 2}	(5 892,5) \$	(5 894,9) \$	(5 326,7) \$	(5 444,7) \$
Débentures convertibles³	(706,4)	(706,4)	(711,8)	(711,8)
Instruments financiers dérivés⁴				
Options de règlement anticipé	1,0	1,0	8,2	8,2
Contrats de change à terme ⁵	9,3	9,3	4,2	4,2
Ententes de swaps de taux d'intérêt	(0,8)	(0,8)	(0,5)	(0,5)
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt ⁵	945,2	945,2	294,4	294,4

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert, aux dérivés incorporés et aux frais de financement.

² La juste valeur de la dette à long terme exclut la juste valeur des options de règlement anticipé présentée séparément dans le tableau.

³ La valeur comptable et la juste valeur des débentures convertibles sont composées du capital initial et de la valeur des caractéristiques de conversion, au prix plafond et au prix plancher, comptabilisés comme dérivés incorporés.

⁴ La juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture est un actif de 953,7 M\$ au 31 décembre 2015 (298,6 M\$ au 31 décembre 2014).

⁵ La valeur des contrats de change à terme utilisés pour fixer la valeur des positions de couverture existantes est déduite de la valeur des instruments financiers ainsi compensés.

En raison du jugement utilisé dans l'application d'un large éventail de techniques et d'estimations dans le calcul de la juste valeur des montants, les justes valeurs ne sont pas nécessairement comparables entre diverses institutions financières ou d'autres participants du marché et ne peuvent pas être nécessairement réalisées dans le cadre d'une vente actuelle ou du règlement immédiat d'un instrument.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par un client ou une autre partie au contrat.

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2015, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Société. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et aux tendances historiques. Au 31 décembre 2015, 10,4 % des comptes clients étaient datés de 90 jours et plus (8,5 % au 31 décembre 2014), dont 40,4 % avaient une provision pour créances douteuses (52,3 % au 31 décembre 2014).

Le tableau suivant présente les changements à la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014 :

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	21,8 \$	28,4 \$
Nouvelle charge aux résultats	32,1	32,1
Utilisation	(30,9)	(34,5)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	—	(4,2)
Solde à la fin de l'exercice	23,0 \$	21,8 \$

La Société est d'avis que ses gammes de produits et la diversité de sa clientèle servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de leur utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société et ses filiales sont exposées au risque d'inexécution par une tierce partie. Lorsque la Société et ses filiales concluent des contrats sur des instruments financiers dérivés, les autres parties au contrat (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit. Ces cotes de crédit et la concentration maximale sont revues sur une base régulière, mais au minimum, à chaque trimestre.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société et ses filiales ne soient pas en mesure de rencontrer leurs obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou que le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Société et ses filiales gèrent ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 7,0 années au 31 décembre 2015 (7,2 années au 31 décembre 2014) (cf. la section « Obligations contractuelles » ci-dessus).

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Risque de change

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêt sur la dette libellée en dollars US, l'achat de terminaux numériques, d'appareils mobiles et de modems câbles et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars CA. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes à verser sur la dette, s'il y a lieu, doit être versée en dollars US. La Société et ses filiales ont conclu des opérations de couverture visant le risque de change sur l'encours de leurs dettes libellées en dollars US au 31 décembre 2015, pour couvrir leur exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, d'appareils mobiles, de modems câbles et de dépenses en immobilisations et pour fixer la valeur de certains

instruments financiers dérivés par l'entremise d'opérations de compensation. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar CA pour un dollar US utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2015 était la suivante :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 0,10 \$	2,2 \$	50,2 \$
Diminution de 0,10 \$	(2,2)	(50,2)

Risque de taux d'intérêt

Certaines facilités de crédit de la Société et ses filiales portent intérêt à des taux variables fondés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires, ii) taux interbancaire américain offert à Londres (LIBOR), iii) taux préférentiel du Canada, et iv) taux préférentiel des États-Unis. Les billets de premier rang émis par la Société et ses filiales portent intérêt à des taux fixes. La Société et ses filiales ont conclu des ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme au 31 décembre 2015 comprenait une portion de 82,5 % de dette à taux fixe (82,6 % en 2014) et une portion de 17,5 % de dette à taux variable (17,4 % en 2014).

La sensibilité estimative sur les paiements d'intérêts d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes au 31 décembre 2015 était de 8,6 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2015, selon le modèle d'évaluation de la Société, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat global
Augmentation de 100 points de base	(3,2) \$	(50,5) \$
Diminution de 100 points de base	3,2	50,5

Gestion du capital

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société tient compte des caractéristiques des actifs de ses filiales et des besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficace de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de la dette actuelle par l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Société est constituée de capitaux propres, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des débentures convertibles, des dérivés incorporés liés aux débentures convertibles, des actifs et passifs nets liés aux instruments financiers dérivés, moins les espèces et quasi-espèces. Aux 31 décembre 2015 et 2014, la structure du capital se présentait comme suit :

Tableau 17
Structure du capital de Québecor
(en millions de dollars canadiens)

	2015	2014
Emprunts bancaires	34,3 \$	5,2 \$
Dette à long terme	5 856,4	5 278,3
Dérivés incorporés liés aux débentures convertibles	221,7	232,2
Débentures convertibles	500,0	500,0
Instruments financiers dérivés	(953,7)	(298,1)
Espèces et quasi-espèces	(18,6)	(395,3)
Passif net	5 640,1	5 322,3
Capitaux propres	652,0 \$	1 063,3 \$

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions conformément aux modalités de ses contrats d'emprunts liées, entre autres, aux investissements permis, des transactions intersociétés, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

Éventualités

Un certain nombre de poursuites engagées contre la Société et ses filiales sont en instance. La direction de la Société et ses filiales sont d'avis que le dénouement de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats ou la situation financière de la Société.

Pratiques et estimations comptables déterminantes

Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise ses revenus d'exploitation quand les critères suivants sont respectés :

- le montant des revenus peut être évalué de façon fiable ;
- la réception des avantages économiques liés à la transaction est probable ;
- les dépenses engagées ou à être engagées en regard de la transaction peuvent être évaluées de façon fiable ;
- l'état d'achèvement des travaux peut être évalué de façon fiable lorsque des services sont rendus ; et
- les risques importants et avantages découlant de la propriété, y compris le contrôle effectif, sont transférés à l'acheteur lorsque des biens sont vendus.

Au moment de la facturation, la portion du revenu non réalisé est portée au poste « Revenus différés ».

Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services conformément à des accords à prestations multiples comportant deux unités de comptabilisation distinctes : une unité pour les services aux abonnés (câblodistribution, accès Internet, téléphonie par câble ou mobile, service de vidéo sur demande par abonnement, y compris les frais de branchement et la location d'équipement), et une autre unité pour la vente d'équipements aux abonnés. Les composantes des accords à prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable. La contrepartie des accords est répartie entre les unités de comptabilisation en fonction de leurs justes valeurs relatives.

Le secteur Télécommunications comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- Les revenus d'exploitation tirés de la câblodistribution et des services connexes, tels que la télévision par câble, l'accès Internet, la téléphonie par câble et mobile ainsi que le service de vidéo sur demande par abonnement, sont comptabilisés lorsque les services sont fournis. Les offres promotionnelles et les rabais sont comptabilisés en réduction des revenus du service visé ;

- Les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés et leurs coûts sont comptabilisés aux résultats au moment de la livraison. Les offres promotionnelles liées aux équipements, à l'exception des appareils mobiles, sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements afférentes lors de la livraison, tandis que les offres promotionnelles liées aux appareils mobiles sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements lors de l'activation ;
- Les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont comptabilisés aux résultats sur une base linéaire sur la durée des contrats spécifiques, qui représente la période au cours de laquelle les services sont fournis ;
- Les revenus provenant des frais de branchement à la câblodistribution sont différés et comptabilisés aux résultats sur la durée moyenne estimée de la période au cours de laquelle il est prévu que les abonnés demeureront branchés au réseau. Les coûts directs et différentiels liés aux frais de branchement à la câblodistribution d'un montant n'excédant pas les revenus sont différés et comptabilisés comme charges d'exploitation sur la même période. Les coûts excédant les revenus correspondants sont immédiatement comptabilisés aux résultats.

Média

Le secteur Média comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- Les revenus publicitaires sont comptabilisés lorsque la publicité est mise en ondes à la télévision, publiée dans les journaux ou les magazines ou affichée sur les propriétés numériques ou les abribus ;
- Les revenus des abonnements à des chaînes spécialisées ou à des publications en ligne sont comptabilisés sur une base mensuelle lorsque le service est fourni ou sur la durée de l'abonnement ;
- Les revenus tirés de la vente ou de la distribution de journaux, de magazines, de livres et de produits de divertissement sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours ;
- Les revenus de location de studios et d'équipements sont comptabilisés sur la période de location ;
- Les revenus provenant des services spécialisés de cinéma et de télévision sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- Les revenus tirés de la location ainsi que de la vente de billets, de nourriture et de boissons au Centre Vidéotron sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu et/ou les biens vendus, selon le cas ;
- Les revenus provenant de la gestion d'événements sportifs et culturels sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Dépréciation d'actifs

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en UGT, lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie séparément identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société revoit si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. L'écart d'acquisition, les autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée et les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation sont soumis à un test de dépréciation à chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été attribué, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de sortie, et de la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie représente le montant, déduction faite des coûts de disposition, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la vente de l'actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

La Société utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés pour estimer le montant recouvrable, lesquels sont calculés à l'aide des flux de trésorerie futurs prévus principalement dans ses plus récents budgets et dans son plan stratégique triennal, tel qu'approuvés par la direction de la Société et présentés au conseil d'administration. Ces prévisions ont été établies en considérant le rendement opérationnel passé et la part de marché de chaque UGT, les tendances économiques et spécifiques de l'industrie et du marché ainsi que les stratégies d'entreprise. Un taux de croissance perpétuelle est utilisé pour les flux de trésorerie au-delà de la période de trois ans du plan stratégique. Le taux d'actualisation utilisé par la Société est un taux avant impôts découlant du coût moyen pondéré du capital relatif à chaque UGT, qui reflète l'évaluation du marché actuel de i) la valeur temporelle de l'argent et ii) du risque spécifique lié aux actifs pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées en fonction du risque. Le taux de croissance perpétuelle a été déterminé en analysant les marchés spécifiques de chaque UGT.

Une charge de dépréciation est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, l'écart d'acquisition correspondant est déprécié en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs dans l'UGT en proportion de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Une charge de dépréciation comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs à long terme ayant des durées d'utilité déterminées et des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf pour l'écart d'acquisition, peut être renversée dans l'état consolidé des résultats dans la mesure où la valeur comptable qui en résulte n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune charge de dépréciation n'avait été comptabilisée au cours des périodes antérieures.

La détermination des UGT exige du jugement pour déterminer le niveau le plus bas pour lequel il y a des entrées de trésorerie séparément identifiables générées par le groupe d'actifs.

De plus, pour déterminer le montant recouvrable d'un actif ou de l'UGT, l'appréciation des informations disponibles à la date de l'évaluation est basée sur le jugement de la direction et peut impliquer l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. En outre, la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs exige l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque, ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou à l'UGT.

Par conséquent, l'utilisation du jugement pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT peut influencer sur la perte de valeur de l'actif ou de l'UGT qui doit être comptabilisée, ainsi que sur le renversement potentiel de la charge de dépréciation dans le futur.

Sur la base des données et des hypothèses utilisées lors des plus récents tests de dépréciation, la Société est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important d'actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée ou d'écart d'acquisition et d'actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, qui présentent un risque élevé de dépréciation de valeur dans un futur rapproché.

La valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2015 était 2,68 G\$ et la valeur comptable nette des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2015 était de 776,7 M\$.

La durée d'utilité indéterminée des licences de spectre

La direction a conclu que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée. Cette conclusion est basée sur une analyse de facteurs, tels que la capacité financière de la Société de renouveler les licences de spectre, le contexte concurrentiel, juridique et réglementaire et l'utilisation future prévue des licences de spectre. Par conséquent, la détermination que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée exige du jugement et pourrait avoir un impact sur la charge d'amortissement enregistrée dans les états consolidés des résultats si la direction changeait sa conclusion dans le futur tel qu'elle l'a fait en 2015.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne ses instruments financiers dérivés comme couvertures de la juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient pour la comptabilité de couverture. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la couverture et de façon continue par la suite.

La Société a généralement recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises. La Société utilise aussi des contrats compensatoires de change à terme combinés à des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital sur la dette libellée en devises. Ces contrats de change à terme sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Société conclut des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et taux d'intérêt selon lesquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US a été fixée en dollars CA tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux variable ou d'un taux fixe à un taux fixe sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsque les versements d'intérêt et

de capital sur des dettes libellés en dollars US a été fixée en dollars CA, tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable.

- La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque découlant de la variation des taux d'intérêt sur certaines dettes. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture comptabilisées aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie résiduelle de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est immédiatement comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêt sur la dette à long terme couverte sont inscrits aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés ne se qualifiant pas pour la comptabilité de couverture, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, tels que les options de règlement anticipé sur la dette à long terme, sont présentés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Les options de règlement anticipé sont comptabilisées séparément de la dette lorsque le prix d'exercice de l'option correspondante n'est pas approximativement égal au coût amorti de la dette.

L'exercice du jugement dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés, au moyen de modèles d'évaluation et financier, peut influencer de manière importante sur le montant du gain ou de la perte sur évaluation et de conversion des instruments financiers comptabilisé dans les états consolidés des résultats, de même que sur le montant du gain ou de la perte sur instruments financiers dérivés présenté dans les états consolidés des autres éléments du résultat global. En outre, les modèles d'évaluation et financiers se basent sur un certain nombre d'hypothèses, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux de fin de période des swaps, les cours de change, la prime liée au risque de défaillance de crédit, les facteurs de volatilité et d'actualisation et les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

De plus, le jugement est requis pour déterminer si une option de règlement anticipé n'est pas approximativement égal coût amorti de la dette. Cette détermination pourrait avoir un impact significatif sur les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers comptabilisés dans les états consolidés des résultats.

Débtentures convertibles

Les débtentures convertibles sont comptabilisées comme un passif financier et les attributs de prix de conversion plafond et plancher sont comptabilisés séparément comme des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés sont comptabilisés à la juste valeur et tout changement subséquent de la juste valeur est comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme un gain ou une perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.

La détermination de la juste valeur des dérivés incorporés se base sur un certain nombre d'hypothèses, dont les flux de trésorerie futurs contractuels et les facteurs de volatilité et d'actualisation. Le jugement utilisé dans la détermination de la juste valeur des dérivés incorporés, à l'aide de modèles d'évaluation, peut avoir un impact significatif sur la valeur du gain ou de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

La Société offre à certains de ses employés des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Les obligations de la Société en matière de prestations de retraite définies et d'avantages complémentaires à la retraite sont évaluées à une valeur actuelle sur la base de plusieurs hypothèses économiques et démographiques, établies avec la collaboration des actuaires de la Société. Les hypothèses clés comprennent le taux d'actualisation, l'évolution future des niveaux de salaire, l'âge de départ à la retraite des employés, la croissance du coût des soins de santé et d'autres facteurs actuariels. L'actif des régimes est calculé à la juste valeur et se compose de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, la comptabilisation de l'actif net au titre des prestations définies est limitée à la valeur recouvrable, qui est fondée principalement sur la mesure dans laquelle la Société peut réduire unilatéralement les contributions futures au régime. De plus, un ajustement à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies peut être comptabilisé pour refléter l'obligation minimale de financement dans certains régimes de retraite de la Société. L'évaluation de la valeur recouvrable dans le futur aux fins du calcul du plafonnement de l'actif est fondée sur plusieurs hypothèses, y compris les coûts des services futurs et les réductions dans les contributions futures.

La Société considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à certaines de ces hypothèses pourraient avoir un impact significatif au cours des prochains exercices sur les coûts et obligations conformément aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires à la retraite.

Régimes de rémunération à base d'actions

Les attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs, au gré de l'employé, sont évaluées à la juste valeur et classées en tant que passif. Le coût de rémunération est comptabilisé à la dépense sur le délai d'acquisition des droits. Les variations de la juste valeur des attributions à base d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement du passif et du coût de rémunération.

Les estimations de la juste valeur des attributions à base d'actions sont déterminées en suivant un modèle d'évaluation des options et en tenant compte des modalités de l'attribution et des hypothèses telles que le taux d'intérêt sans risque, le rendement de la distribution, la volatilité prévue et la durée de vie résiduelle prévue de l'option.

L'exercice du jugement et les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur du passif lié aux attributions à base d'actions peuvent avoir une incidence sur la charge de rémunération enregistrée aux résultats.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les coûts de restructuration, qui comprennent principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsque qu'un plan détaillé existe pour la restructuration et qu'une attente fondée a été créée chez les personnes concernées à l'effet que le plan sera mis en place tel que prévu.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé des résultats dans l'exercice où la réévaluation a lieu.

Le montant comptabilisé comme une provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date du bilan ou pour transférer l'obligation à un tiers à cette même date. Le montant de la provision est ajusté lorsque l'effet de la valeur de l'argent dans le temps est important. Le montant constaté pour un contrat déficitaire est le moindre du coût nécessaire pour exécuter l'obligation, déduction faite des avantages économiques à recevoir prévus au contrat, et de toute indemnisation ou pénalité découlant de l'inexécution.

Aucun montant n'est enregistré pour les obligations dont le dénouement est possible mais non probable, ou celles dont le montant ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et fiable.

Provision pour créances douteuses

La Société maintient une provision pour créances douteuses afin de couvrir les pertes prévues de la part de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et est fondée sur l'analyse de comptes impayés importants, l'âge des comptes clients, la solvabilité des clients et l'historique de recouvrement.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange du contrôle de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de paiements conditionnels futurs. Les actifs identifiables repris et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué et comptabilisé comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés comptabilisés. L'utilisation du jugement qui est requis pour déterminer l'estimation de la juste valeur et de la durée d'utilité de l'actif acquis et l'estimation de la juste valeur des éléments de passif pris en charge peut fortement affecter le bénéfice net.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des considérations conditionnelles futures exige du jugement et est fondée exclusivement sur des estimations et des hypothèses. La Société utilise principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour estimer la valeur des actifs incorporels acquis.

Les estimations et hypothèses utilisées dans la répartition du prix d'achat à la date d'acquisition peuvent aussi avoir une incidence sur le montant de dépréciation comptabilisé après la date d'acquisition, tel que décrit ci-dessus sous la rubrique « Dépréciation d'actifs ».

Impôts sur le bénéfice

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont comptabilisés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est constatée aux résultats dans la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différés est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser.

Cette évaluation des impôts différés est de nature subjective et repose sur des hypothèses et des estimations à l'égard des perspectives et de la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts différés qui sera finalement recouvré pourrait varier légèrement de la valeur comptable puisqu'il dépend des résultats d'exploitation futurs de la Société.

La Société fait à tout moment l'objet de vérifications de la part des autorités fiscales dans les différents territoires où elle exerce ses activités. Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une question à l'égard de laquelle la direction a établi une provision soit visée par une vérification et résolue. Le nombre d'années qui s'écoulent entre chaque vérification par les autorités fiscales varie selon les territoires. La direction est d'avis que ses estimations sont raisonnables et qu'elles reflètent l'issue probable des éventualités fiscales connues, bien que l'issue définitive soit difficile à prévoir.

Changements d'estimations comptables

Au cours du deuxième trimestre 2015, la Société a révisé son évaluation de la durée d'utilité de ses licences de spectre utilisées dans les opérations de son secteur Télécommunications. Considérant les récentes enchères du spectre et les développements dans l'industrie des télécommunications, la Société est maintenant d'avis que ces licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée sur la base des faits suivants :

- La Société a l'intention de renouveler les licences de spectre et croit qu'il est probable qu'elles soient renouvelées par ISDE Canada ;
- La Société possède la capacité financière et opérationnelle de renouveler ces licences de spectre ;
- Actuellement, le contexte concurrentiel, juridique et réglementaire ne limite pas la durée d'utilité des licences de spectre ;
- La Société ne prévoit aucune limite de période durant laquelle ces licences pourront générer des flux de trésorerie dans le futur.

Par conséquent, à partir du 1^{er} avril 2015, la Société a cessé d'amortir les licences de spectre qu'elle utilise dans ses opérations et aucune charge d'amortissement n'a été comptabilisée après cette date. La charge d'amortissement linéaire comptabilisée relativement à ces licences était de 13,9 M\$ en 2015 (55,4 M\$ en 2014).

Nouvelles prises de position en matière de comptabilité

La Société n'a pas encore complété son évaluation de l'incidence de l'adoption de ces nouvelles prises de position sur ses états financiers consolidés.

- i) L'IFRS 9 – *Instruments financiers* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, avec une application anticipée permise.

L'IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture plus étroitement lié avec les activités de gestion du risque prises par les entités.

- ii) L'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, avec une application anticipée permise.

L'IFRS 15 précise comment et quand une entité comptabilisera ses revenus et exige qu'elle divulgue davantage d'informations aux utilisateurs des états financiers. La norme fournit un modèle à cinq étapes fondé sur des principes à appliquer à tous les contrats avec les clients.

- iii) L'IFRS 16 – *Contrats de location* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, avec une application anticipée permise si l'IFRS 15 a été appliquée ou est appliquée au même moment que l'IFRS 16.

L'IFRS 16 établit les nouveaux principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location ainsi que les informations à fournir pour les deux parties impliquées au contrat. La norme comprend une méthode de comptabilisation unique pour les preneurs, sauf certaines exceptions. En particulier, les preneurs devront présenter la majorité de leurs contrats de location dans leurs bilans en comptabilisant des actifs liés au droit d'utilisation et les passifs financiers afférents.

Contrôles et procédures

Conformément au règlement 52-109 sur *L'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Société a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière ont conclu que les CPCI et CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, documents intermédiaires ou autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS de la Société.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été déterminée par la direction au cours de la période comptable débutant le 1^{er} octobre 2015 et se terminant le 31 décembre 2015.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire. Certains facteurs importants

qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Québecor Média de continuer à développer avec succès son réseau et les installations de ses services mobiles ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Québecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux, de la télévision et des autres médias ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Québecor est active ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de la gamme de produits de Québecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement de son réseau ou pour répondre au développement continu de solutions technologiques alternatives, ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Québecor ;
- la capacité de Québecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- les interruptions de service sur le réseau de Québecor Média par lequel sont offerts les services de télédistribution numérique, d'accès Internet, de téléphonie et de vidéo sur demande par abonnement, et la capacité de Québecor Média de protéger son réseau contre le piratage, l'accès non autorisé ou d'autres violations de la sécurité ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les changements dans la capacité de Québecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leurs interprétations, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences ou des marchés de Québecor Média ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement, ou des dépenses d'investissement ;
- la capacité de Québecor Média de développer avec succès les activités de son secteur Sports et divertissement ou d'autres domaines en expansion de ses autres secteurs d'affaires ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Québecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Québecor imposées par les conditions des emprunts ; et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Québecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 9 mars 2016 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Montréal, Québec

Le 9 mars 2016

QUÉBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Exercices terminés les 31 décembre 2015, 2014 et 2013
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux données par action)

	2015	2014	2013
Exploitation			
Revenus	3 879,5 \$	3 607,7 \$	3 538,8 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	1 440,7	1 409,8	1 380,4
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	239,9	209,7	185,3
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	4,7	(95,3)	(279,3)
Éléments inhabituels	(79,0)	(85,4)	(33,2)
Activités abandonnées	(13,8)	(59,1)	(161,4)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	151,8	(30,1)	(288,6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	1 072,2 \$	960,7 \$	898,2 \$
Données de base par action			
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	1,95 \$	1,70 \$	1,49 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,04	(0,77)	(2,25)
Éléments inhabituels	(0,64)	(0,69)	(0,27)
Activités abandonnées	(0,11)	(0,48)	(1,30)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1,24	(0,24)	(2,33)
Dividendes	0,13	0,10	0,10
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	2,44	4,10	4,83
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	122,7	123,0	124,0
Données diluées par action			
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) attribuable aux actionnaires :			
Activités d'exploitation poursuivies	1,77 \$	1,57 \$	1,38 \$
Impact de la dilution	-	0,13	0,11
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,04)	(0,78)	(2,25)
Éléments inhabituels	(0,55)	(0,69)	(0,27)
Activités abandonnées	(0,09)	(0,47)	(1,30)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1,09	(0,24)	(2,33)
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	143,7	123,0	124,0
Situation financière			
Fonds de roulement	(328,1) \$	90,2 \$	75,0 \$
Dette à long terme	5 812,4	5 048,2	4 975,3
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	298,9	504,0	599,5
Capitaux propres	652,0	1 063,3	1 195,4
Total de l'actif	9 275,9	9 078,5	9 016,4

QUÉBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2015				2014			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Revenus	1 020,8 \$	971,7 \$	960,9 \$	926,1 \$	953,7 \$	887,8 \$	893,0 \$	873,2 \$
Bénéfice d'exploitation ajusté	360,8	391,4	349,3	339,2	353,1	361,8	359,9	335,0
Contribution à la perte nette (au bénéfice net) attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	58,0	74,0	66,5	41,4	50,6	58,1	55,9	45,1
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(85,5)	51,1	47,7	(8,6)	(92,5)	(26,9)	21,2	2,9
Éléments inhabituels	(6,6)	(38,1)	(33,0)	(1,3)	(30,5)	(21,4)	(24,1)	(9,4)
Activités abandonnées	(0,7)	(1,9)	(9,1)	(2,1)	12,9	35,3	(107,8)	0,5
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(34,8)	85,1	72,1	29,4	(59,5)	45,1	(54,8)	39,1

Données de base par action

Contribution à la perte nette (au bénéfice net)

attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,47 \$	0,60 \$	0,54 \$	0,34 \$	0,41 \$	0,47 \$	0,45 \$	0,37 \$
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,70)	0,42	0,39	(0,07)	(0,75)	(0,22)	0,17	0,02
Éléments inhabituels	(0,05)	(0,31)	(0,27)	(0,01)	(0,25)	(0,17)	(0,20)	(0,07)
Activités abandonnées	-	(0,02)	(0,07)	(0,02)	0,11	0,29	(0,87)	-
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(0,28)	0,69	0,59	0,24	(0,48)	0,37	(0,45)	0,32

Nombre moyen pondéré

d'actions en circulation (en millions)	122,5	122,7	122,8	122,9	122,9	122,9	123,0	123,1
--	--------------	--------------	--------------	--------------	-------	-------	-------	-------

Données diluées par action

Contribution à la perte nette (au bénéfice net)

attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,43 \$	0,54 \$	0,49 \$	0,32 \$	0,38 \$	0,43 \$	0,41 \$	0,34 \$
Impact de la dilution	0,04	-	-	0,02	0,03	0,04	-	-
(Perte) gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,70)	-	-	(0,07)	(0,75)	(0,22)	(0,01)	0,02
Éléments inhabituels	(0,05)	(0,27)	(0,23)	(0,01)	(0,25)	(0,17)	(0,17)	(0,07)
Activités abandonnées	-	(0,01)	(0,07)	(0,02)	0,11	0,29	(0,74)	-
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(0,28)	0,26	0,19	0,24	(0,48)	0,37	(0,51)	0,29

Nombre moyen pondéré

d'actions diluées en circulation (en millions)	122,5	143,7	143,9	123,2	122,9	122,9	143,8	144,2
--	--------------	--------------	--------------	--------------	-------	-------	-------	-------